

ETAT DE VAUD

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BÂTIMENTS



ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE
DE LAUSANNE

CONCOURS D'ARCHITECTURE
POUR LA CREATION DE
LOCAUX DES SCIENCES

RAPPORT DU JURY

ADRESSE DE L'ORGANISATEUR :

SERVICE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT DE VAUD
10, PLACE DE LA RIPONNE
1014 LAUSANNE
TÉL. : 021/44 72 15/16

JUIN 1989

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA CRÉATION DE LOCAUX DE SCIENCES POUR
L'ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE, RUE DU MAUPAS 50, À LAUSANNE

R A P P O R T D U J U R Y

1. ORGANISATION DU CONCOURS

Le présent concours de projets a été organisé par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, pour le compte du Département de l'instruction publique et des cultes.

Il s'agissait d'un concours sur invitation, selon la norme SIA 152, édition 1979. Les bureaux d'architectes suivants étaient invités à concourir :

- Messieurs P. DE BENOIT, E. JUNOD, M. WAGNER, ATELIER DU NOUVEL AGE, Prilly
- Madame et Messieurs Yves BLANC, Thierry BRUTSCH, Monique RUZICKA-ROSSIER, Jean-Jacques TRIDON, Lausanne
- Monsieur Marco CECCAROLI, Lausanne
- Madame Nassime ESKANDARI, Lausanne
- Madame Catherine PRELAZ, Lausanne
- Monsieur Marc RUETSCHI, Lausanne
- Madame et Monsieur Nicole SURCHAT, Eric TILBURY, Lausanne
- Monsieur Nicolas TARDIN, Lausanne
- Messieurs J.-L. & Ch. THIBAUD-ZINGG, Chavornay

2. COMPOSITION DU JURY

- Président : M. Alexandre ANTIPAS, architecte EPFL, Service des bâtiments de l'Etat
- Membres :
 - M. Fonso BOSCHETTI, architecte FAS-SIA
 - M. Gaston MAENDLY, Directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne
 - M. Daniel REYMOND, Chef du Service de l'enseignement secondaire
 - M. François VUILLOMENET, architecte EPFL-SIA
- Suppléants :
 - M. Eric MUSY, architecte EPFL-SIA
 - M. Jean-Michel SCHOPFER, maître de sciences à l'ESC-L.

Le jury a siégé les 16 et 22 juin 1989, dans les locaux de l'Ecole normale de Lausanne où étaient affichés les projets.

3. PROJETS REMIS

Neuf projets ont été envoyés par la poste et neuf maquettes correspondantes ont été remises dans les délais réglementaires. Tous les concurrents ont respecté l'anonymat.

Voici la liste, numérotée au hasard des arrivages, des projets reçus :

1. OLOUM
2. ALLIAGE
3. BUSINESS ON THE ROOF
4. PRE-HAUT
5. COTOPAXI
6. PARACELSE
7. SYNTACTIQUE
8. IN SITU
9. PORTE A PORTE

4. ANALYSE PREALABLE DES PROJETS

L'analyse préalable détaillée des projets s'est faite par le Service des bâtiments de l'Etat.

L'analyse a porté sur :

- le contrôle des documents demandés
- le respect des données urbanistiques
- le respect du programme
- le contrôle des surfaces et des cubes.

Les remarques résultant de l'analyse préalable ont été consignées sur des fiches établies pour chaque projet; un tableau récapitulatif des données numériques est annexé en fin du présent rapport.

5. RECEVABILITE DES PROJETS

5.1. EXCLUSION DU JUGEMENT (art. 43.1; norme SIA 152)

Tous les projets ont été admis au jugement.

5.2. EXCLUSION DE LA REPARTITION DES PRIX (art. 43.2; norme SIA 152)

Sur la base de l'examen préalable, le jury s'est penché d'abord sur le cas des projets ne respectant pas les données urbanistiques, telles qu'elles résultent du plan d'extension du 11.12.1970, dont le respect était obligatoire.

Le jury décide de ne pas exclure les projets Nos 4, 5 et 9 dont une partie des aménagements extérieurs débordent de la limite des constructions, estimant qu'il s'agit-là de dérogations mineures.

Par contre, le jury décide d'exclure des prix le projet No 2, Alliage, qui ne respecte pas la distance réglementaire à la propriété voisine, ce qui lui confère un certain avantage.

Ensuite, le jury a examiné le cas du projet No 3, Business on the roof, qui ne comportait pas la planche explicative, obligatoire; s'agissant d'un manquement incontestable au règlement, le jury décide d'écarter également ce projet des prix.

6. CRITERES D'APPRECIATION

Le jury fixe les critères généraux d'appréciation suivants :

Rapport à la ville

Situation-clé de la parcelle à la rencontre de deux géométries urbaines.

Modifications du caractère du préau par rapport à la ville.

Aspect actuel et nouvelle image urbaine.

Rapport au bâtiment existant

Concept d'intervention.

Relation dialectique entre l'ancien et le nouveau.

Reconnaissance de la typologie du bâtiment existant.

Typologie et fonctionnalité

Adéquation de la réponse au problème fonctionnel posé.

Cohérence entre la mise en place des fonctions et l'organisation du bâtiment.

Qualité des espaces proposés et des relations entre ces espaces.

Préau et espaces vides

Qualité de l'aménagement proposé tant au point de vue de l'usage que de sa perception depuis la rue.

Efficacité et échelle des nouveaux accès.

Rapport des vides et des masses.

Construction et économie des projets

Cohérence du système constructif proposé.

Organisation du chantier et perturbations.

Surfaces, cube, mouvements de terre et aménagements extérieurs.

7. EXAMEN DES PROJETS

Le jury prend d'abord connaissance de tous les projets pour assimiler leurs caractéristiques principales et leur fonctionnement; il procède ensuite à un examen critique de tous les projets sur la base des critères établis précédemment.

Il constate, notamment, qu'il se dégage trois groupes de projets correspondant à trois concepts d'intervention distincts :

- objets autonomes implantés sur le préau (projets Nos 1 et 7)
- extensions hors terre du bâtiment existant (projets Nos 2 et 6)
- structures semi-enterrées dans le préau (projets 3, 4, 5, 8 et 9).

7.1. 1ER TOUR D'ELIMINATION

Au terme du premier examen, le jury décide d'éliminer les projets suivants :

Projet No 3 "BUSINESS ON THE ROOF"

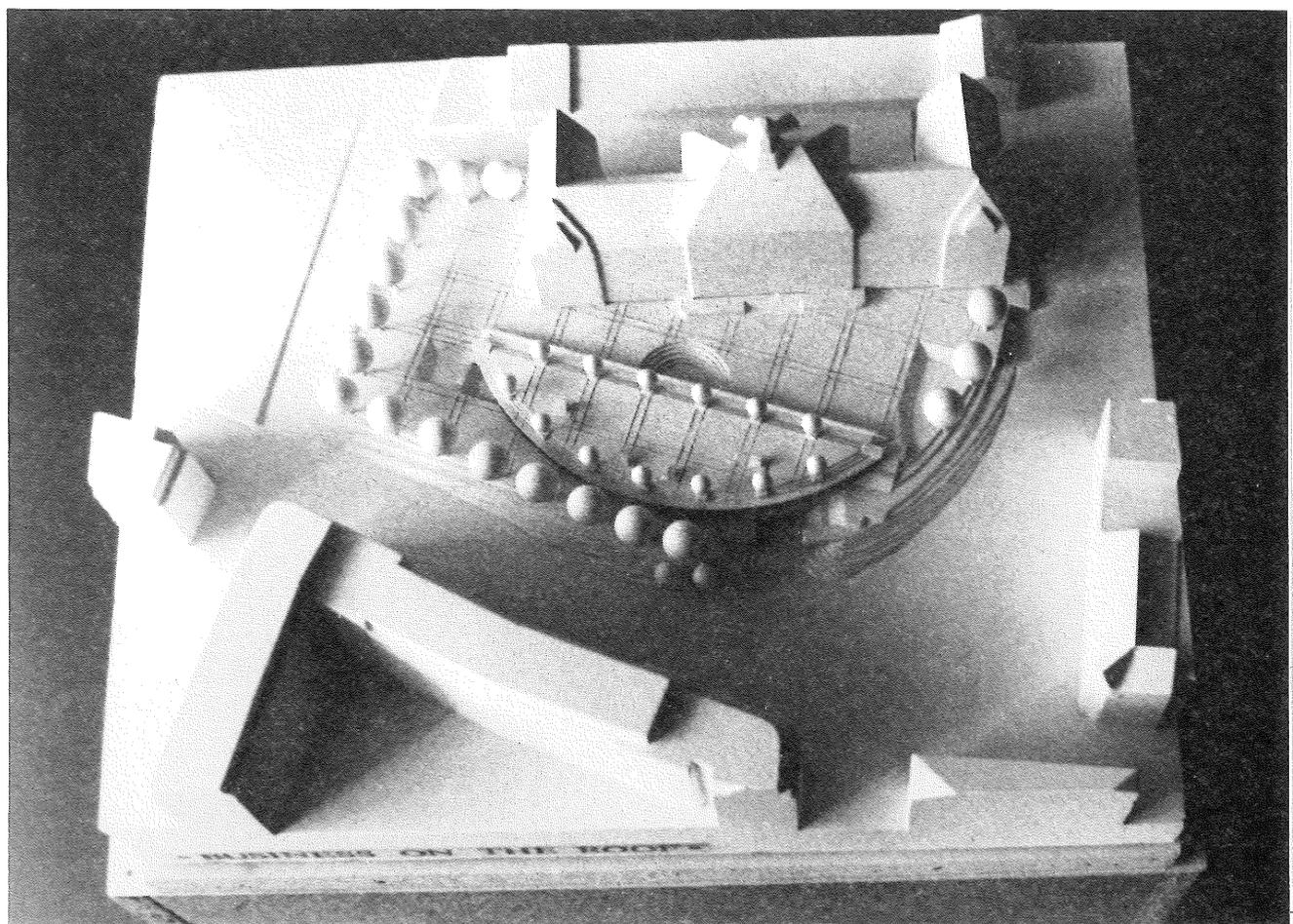
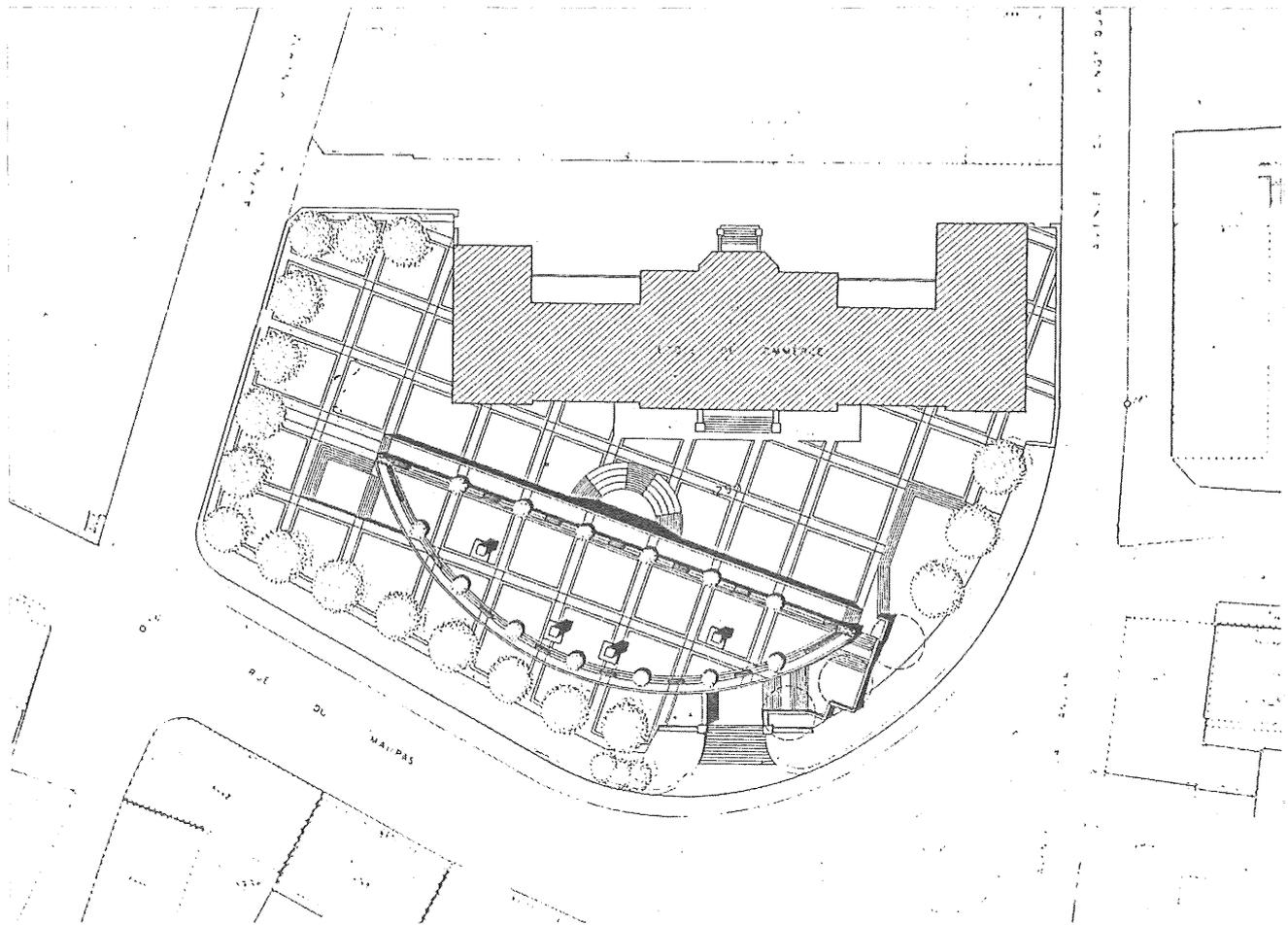
Ce projet, du groupe de ceux qui s'implantent dans le préau au sud du bâtiment existant, tente d'établir un rapport dialectique avec ce dernier, par la création d'un front nord définissant un espace trapézoïdal entre les deux constructions.

La tentative n'est pas aboutie : l'espace ainsi créé ne parvient pas à redéfinir une nouvelle entrée vers le bâtiment ancien et la nouvelle façade au nord n'établit pas de dialogue véritable.

Par ailleurs, l'impact sur le préau est bien plus important que ne le laisse supposer la lecture en plan. Le bâtiment est, en quelque sorte, camouflé par le dessin du sol, sans rapport à l'ordonnance du bâtiment.

Sur le plan fonctionnel, le projet présente des faiblesses, notamment en ce qui concerne les dimensions oblongue des salles d'enseignement et leur éclairage naturel insuffisant de l'auditoire polyvalent.

Le jury constate l'altération grave de l'escalier d'accès au préau depuis le rue du Maupas.

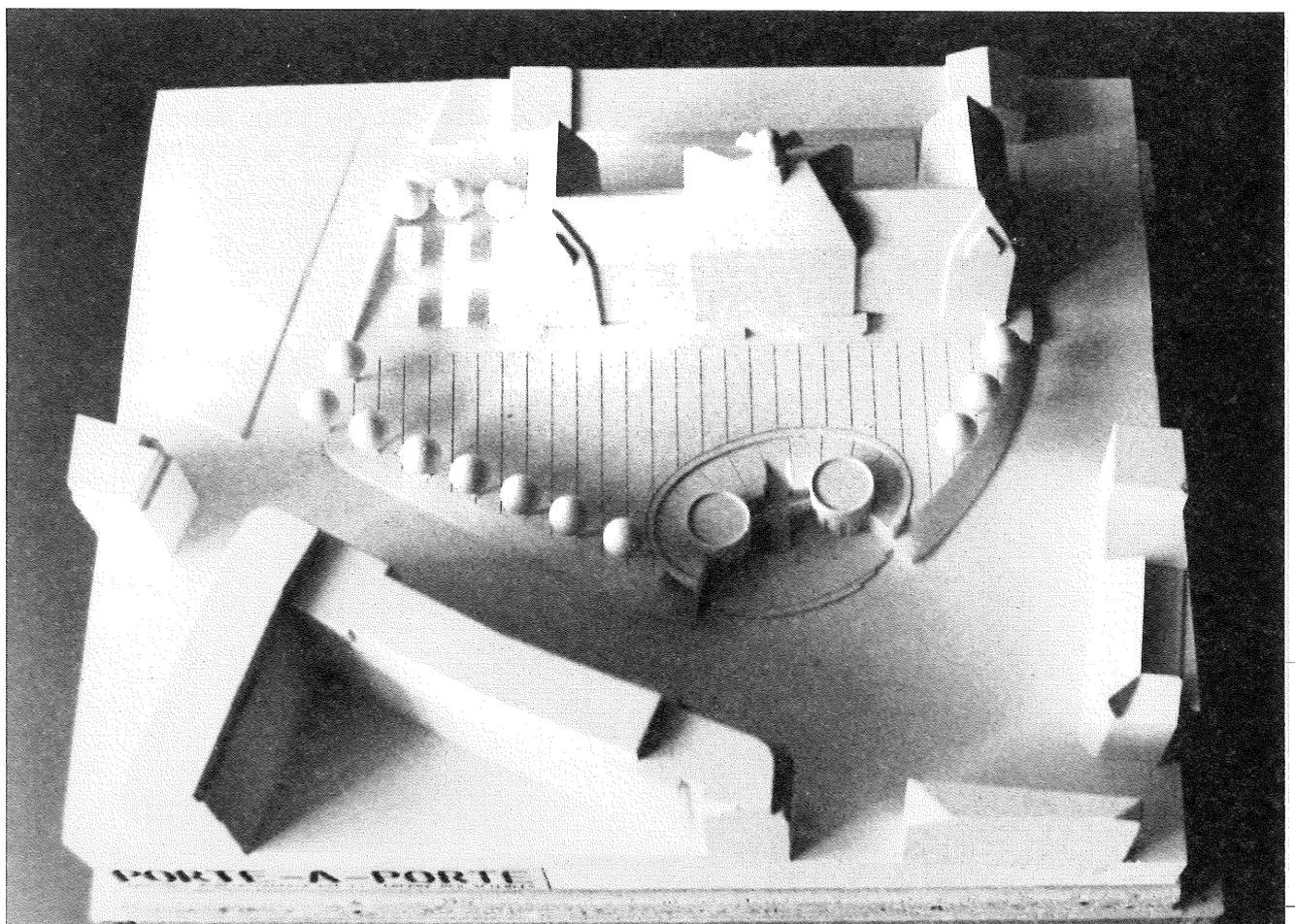
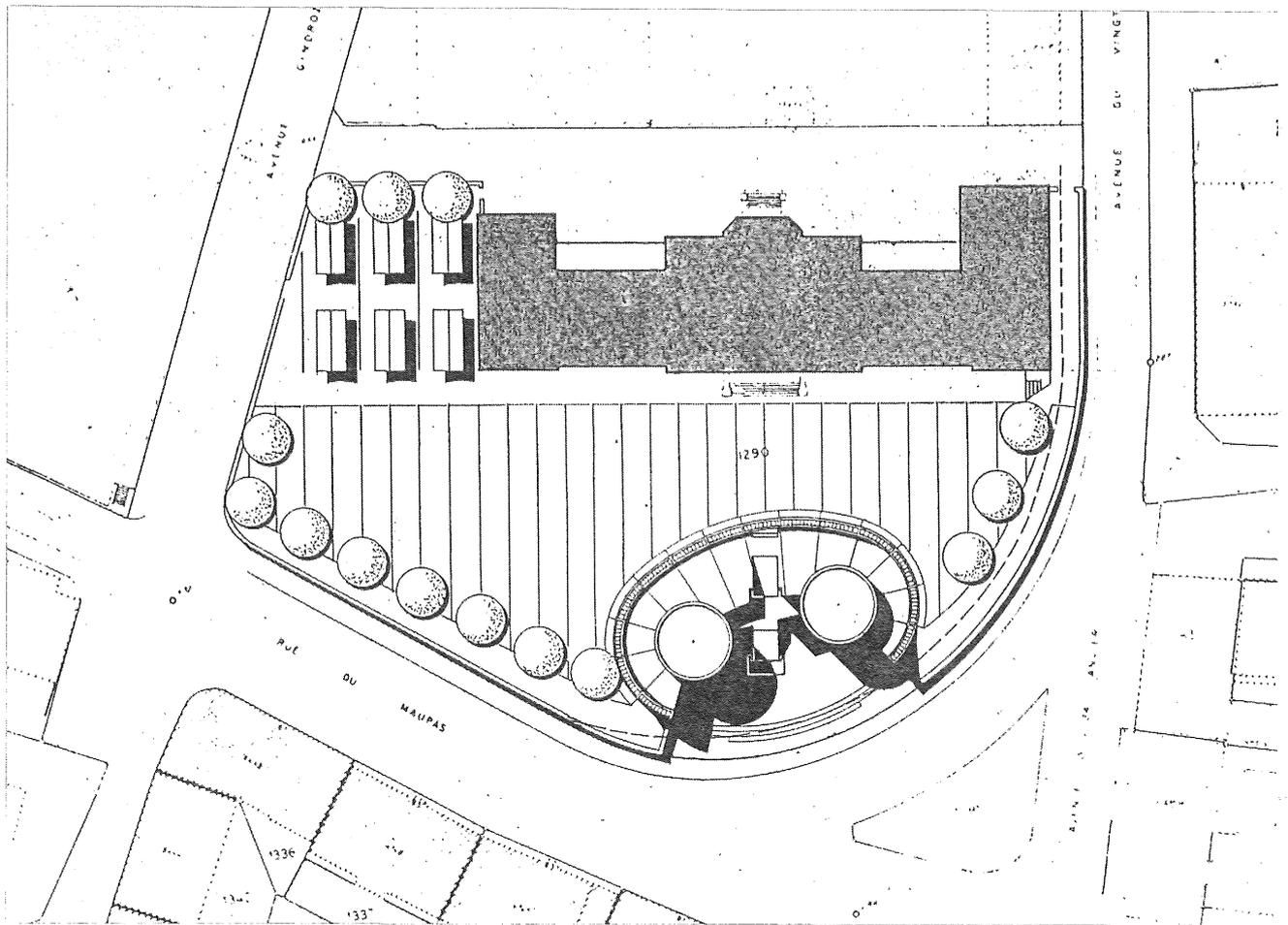


Projet No 9 "PORTE A PORTE"

Cette proposition occupe la place des escaliers d'accès actuels au préau. Deux volumes cylindriques, situés à l'emplacement des foyers de l'élipse générale de la composition, définissent un portail qu'il s'agit de franchir pour accéder au bâtiment ancien.

Ceci pose un sérieux problème de sens, de signification de cette "porte". En effet, rien dans la fonction des nouveaux locaux, ne justifie cette mise en scène ni leur orientation si marquée sur la rue. Non seulement, ils se trouvent ainsi gênés par le passage des piétons mais, en plus, ils sont complètement isolés de l'école.

Le plan de ce dispositif recèle des sérieux problèmes d'organisation des espaces, aggravés par la forme très contraignante de l'élipse et des cylindres.



7.2. 2EME TOUR D'ELIMINATION

Un second examen permet d'éliminer les projets ci-dessous, sur la base des critiques suivantes :

Projet No 1 "OLOUM"

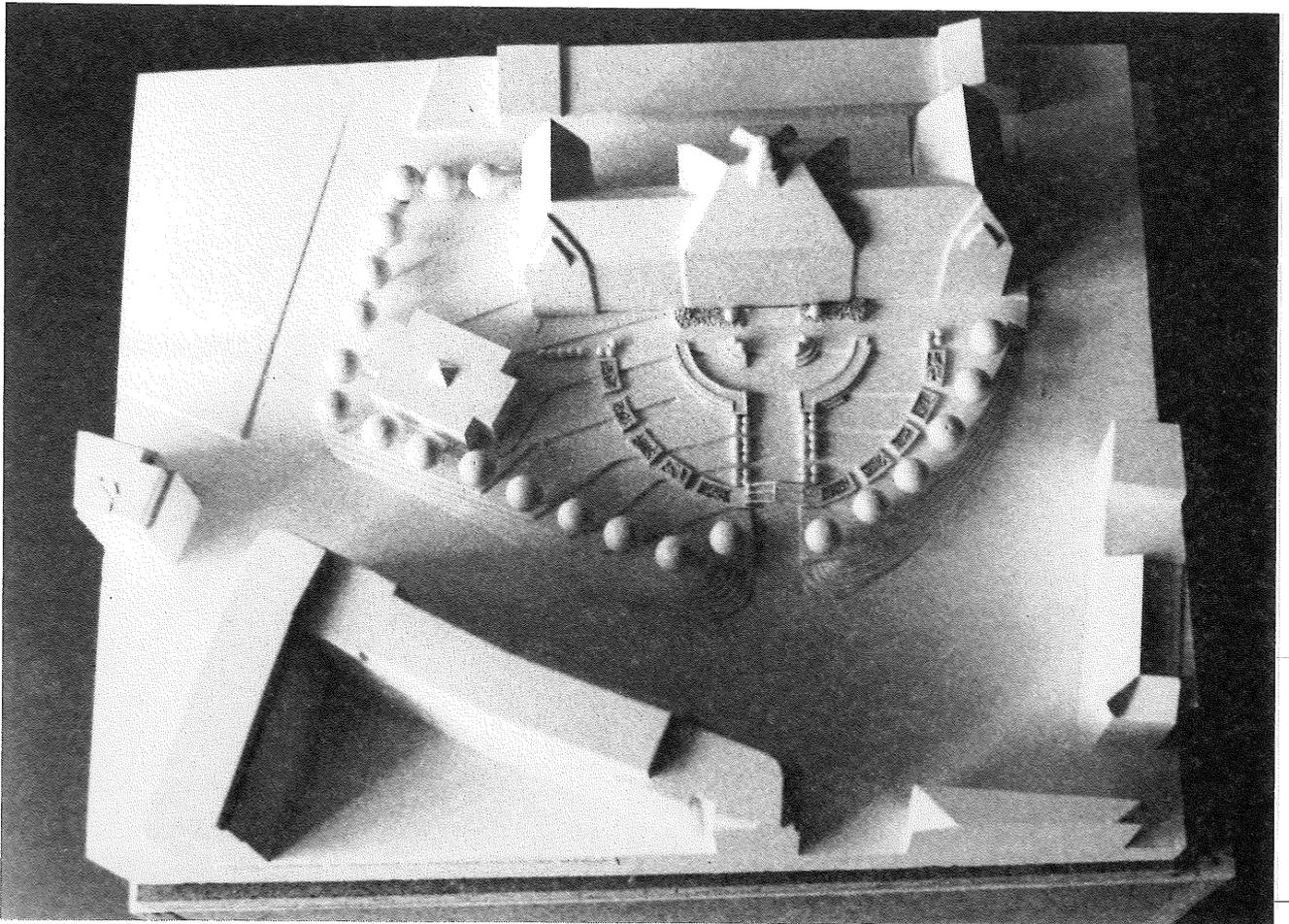
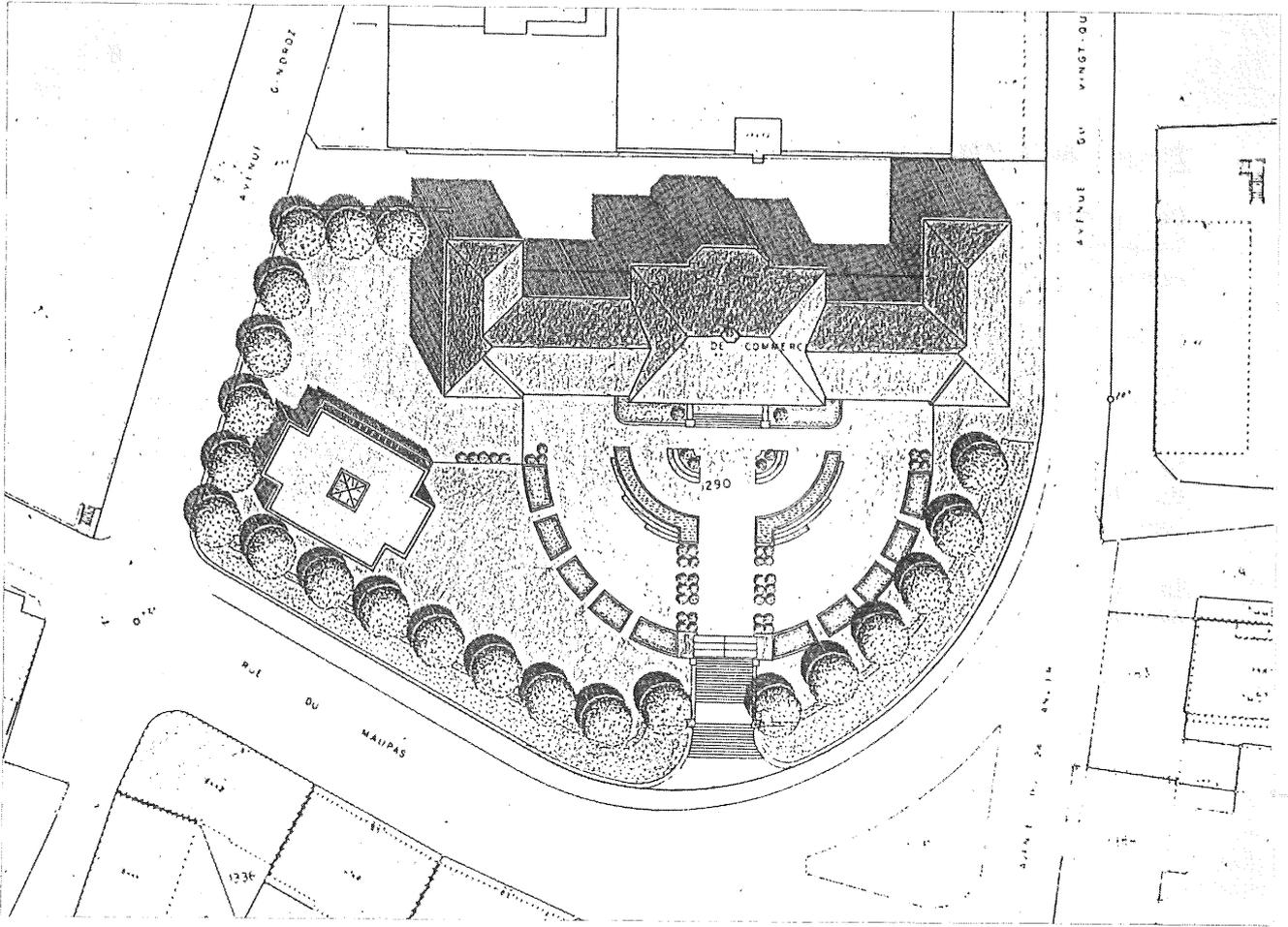
Cette proposition fait partie du premier groupe d'interventions, de la famille des constructions indépendantes, qui s'affirment en tant qu'objets autonomes s'implantant hors terre, à une distance plus ou moins grande du bâtiment ancien.

Malgré le fait que ce projet tend à se distancer du bâtiment existant pour éviter la confrontation, il résulte une situation de dominant-dominé renforcée à l'extrême par la volumétrie et le caractère pavillonnaire, qui le font apparaître comme le parent pauvre de la composition.

L'implantation, qui se veut en même temps discrète par rapport au bâtiment existant et cohérente par rapport à la trame urbaine qu'elle reconnaît au sud, conduit, malheureusement, à la création de surfaces résiduelles du côté ouest. En revanche, l'axe du bâtiment existant est renforcé, avec certaines redondances, par la proposition des aménagements extérieurs.

Il s'agit d'une construction extrêmement compacte et économique, qui fonctionne bien malgré l'étroitesse des zones communes. Sa constructibilité est évidente.

Toutefois, l'apport de cette proposition, tant sur la plan fonctionnel de l'école, de la composition de l'ensemble et du rapport à l'urbain est inexistant.



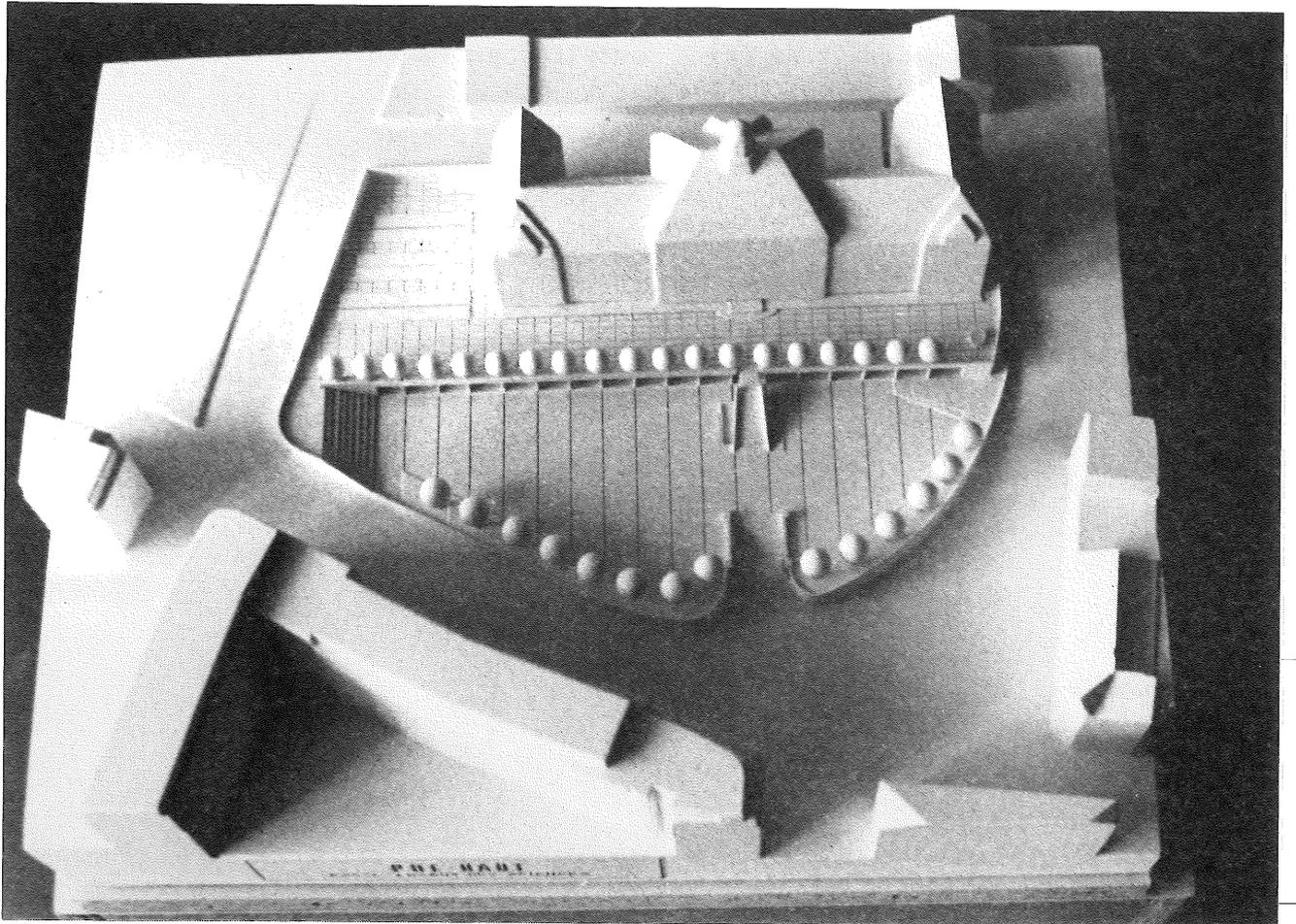
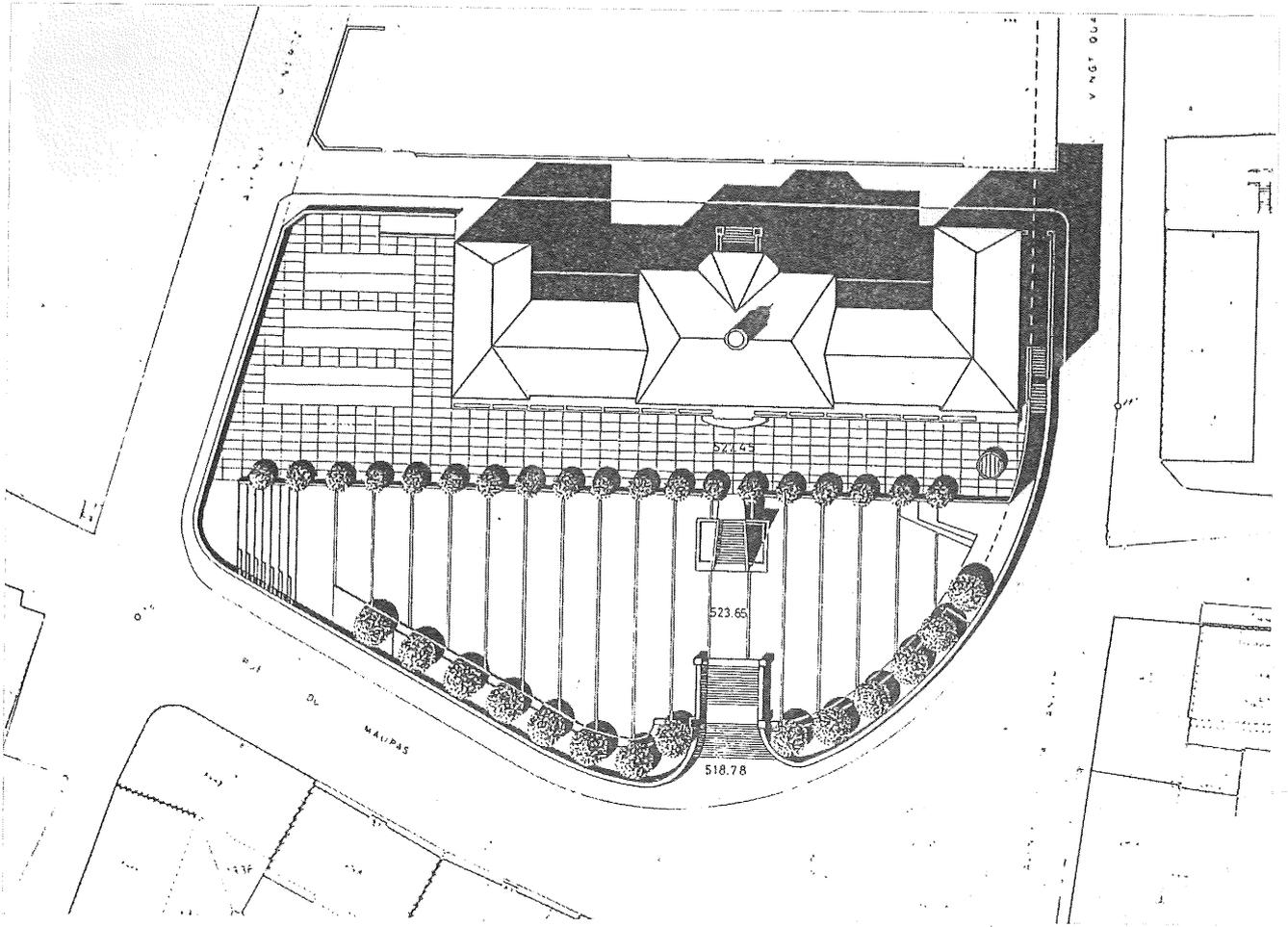
Projet No 4 "PRE-HAUT"

Ce projet s'implante au pied du bâtiment existant et cherche, par là-même, à assurer l'efficacité des rapports entre nouveau et ancien. Le concept d'implantation forme un nouveau socle au bâtiment existant.

L'espace extérieur ainsi créé, en prolongement immédiat du hall, n'est pas à l'échelle du bâtiment ancien; quant au préau, il devient encore plus inaccessible pour les élèves qu'il ne l'est actuellement.

Si l'on apprécie la reconnaissance et le renforcement de l'axe principal du bâtiment existant par le jeu des escaliers, on peut regretter la banalisation excessive des caractères distributifs du nouveau bâtiment.

La construction de ce projet ne manquerait pas de causer quelques désagréments aux utilisateurs.



Projet No 5 "COTOPAXI"

Cette proposition se caractérise par la volonté, clairement exprimée, de ne pas chercher une intégration organique au bâtiment existant mais de s'en démarquer en implantant la nouvelle construction parallèlement, à bonne distance et en contre-bas du corps principal.

Le nouveau bâtiment est ainsi utilisé pour réorganiser le préau et les accès. Il en résulte trois zones extérieures : la première, au sud du perron devient le nouveau préau de l'école; la deuxième, légèrement surbaissée, prolonge le préau par un espace plus intime; quant à la troisième, entre le nouveau bâtiment et la rue du Maupas, elle prend un caractère plus indépendant.

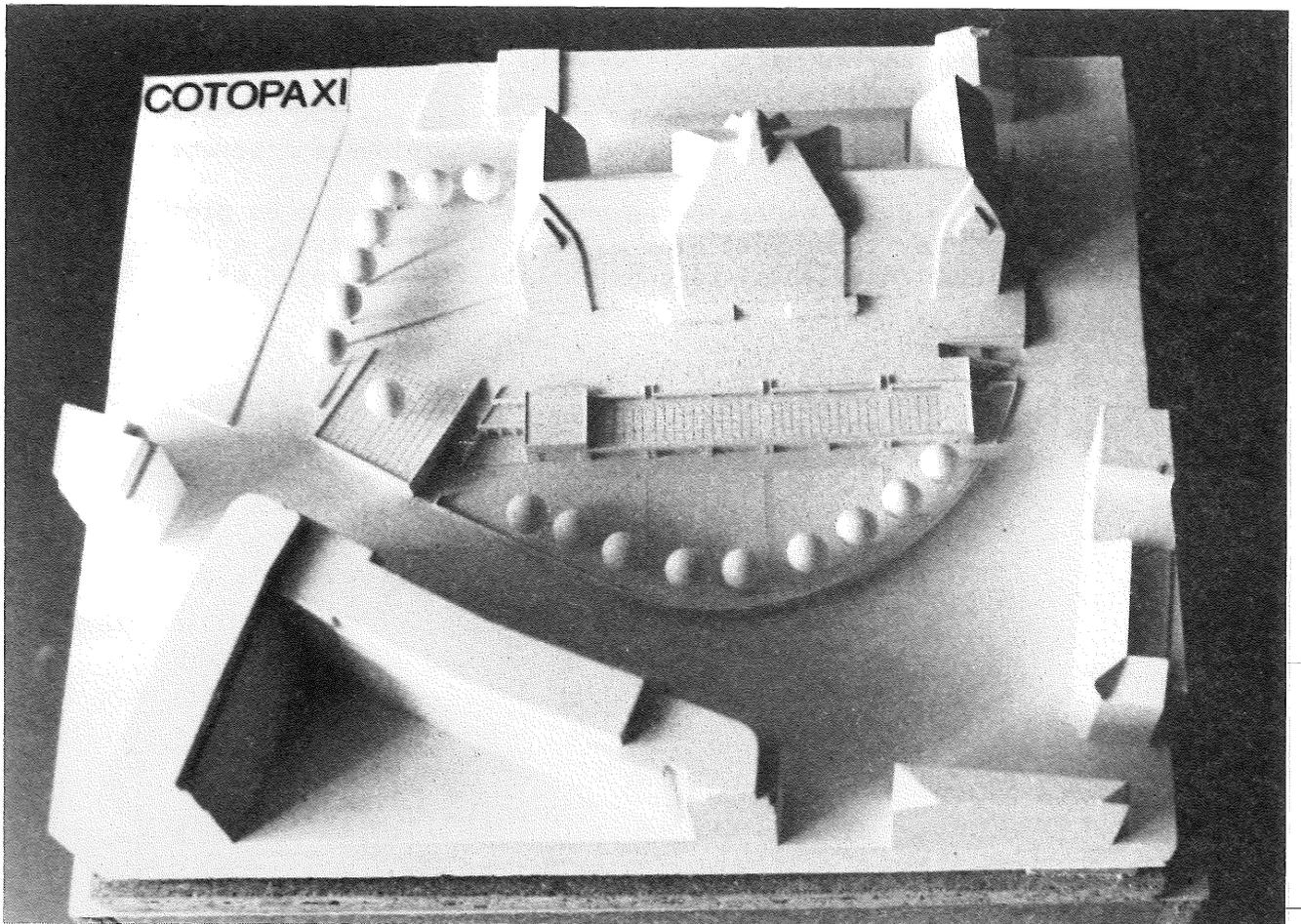
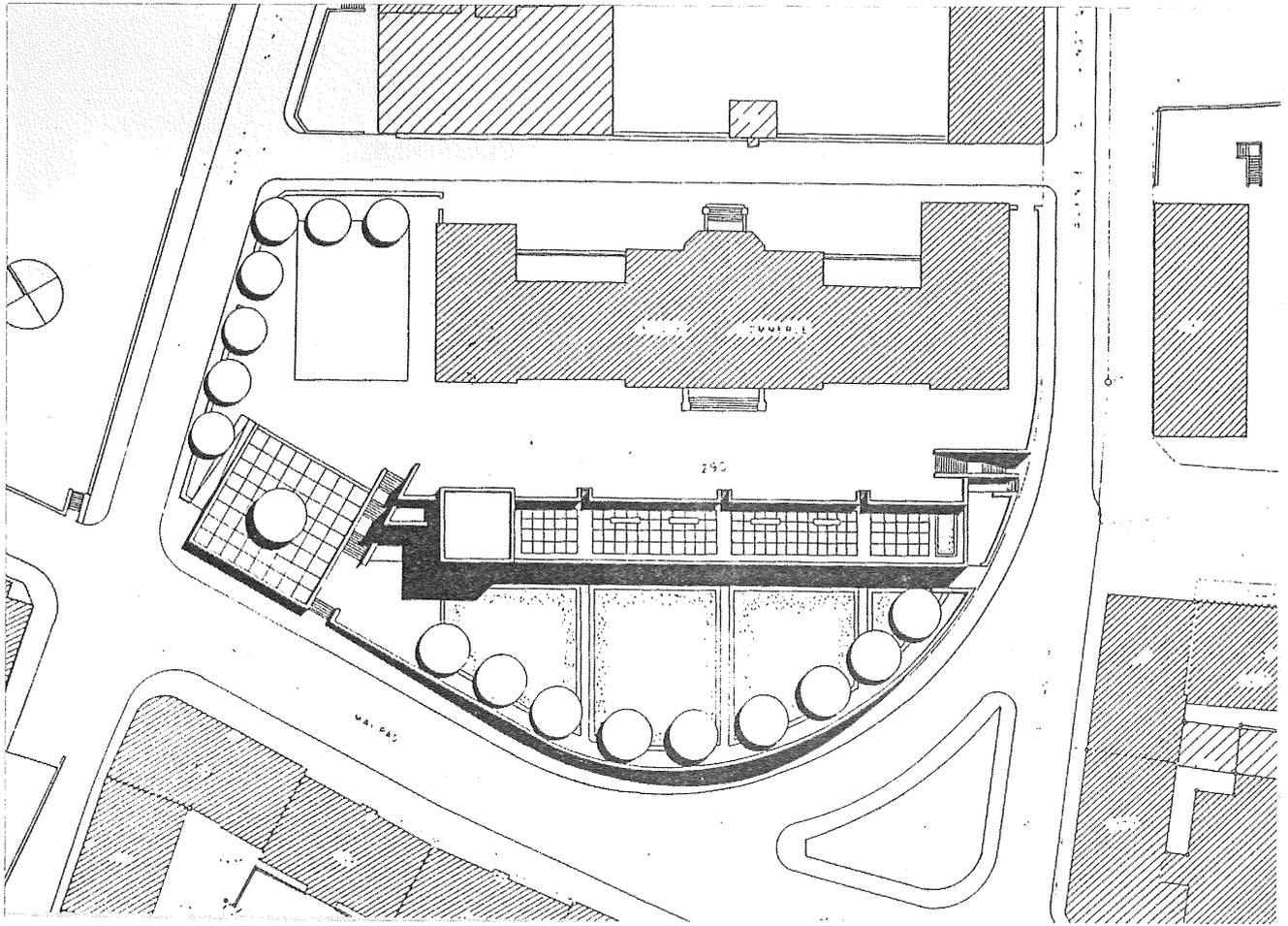
La position du nouveau bâtiment, son ouverture vers la ville et les nouveaux accès, distendent les relations fonctionnelles et spatiales avec le bâtiment existant.

Le jury regrette une certaine redondance des volumes qui terminent la composition à l'ouest pour assurer l'articulation entre les deux géométries urbaines.

Les nouveaux escaliers d'accès au préau supérieur manquent d'ampleur et impliquent des cheminements moins évidents pour les piétons.

En soi, le bâtiment fonctionne bien et son économie générale est satisfaisante malgré l'excavation importante qu'il exige.

La construction pourrait se faire sans trop perturber l'école.



7.3. CRITIQUES DES PROJETS RETENUS POUR LE CLASSEMENT

Projet No 2 "ALLIAGE"

Il s'agit-là d'une proposition très originale par laquelle l'annexe devient partie intégrante du bâtiment existant. En fait, il s'agit d'un ajout, sur deux étages, qui vient se sertir dans le creux de la façade nord.

Tout en reconnaissant et renforçant la typologie existante, la nouvelle construction s'affirme, en tant que telle, par la géométrie, le mode de construction et les matériaux utilisés.

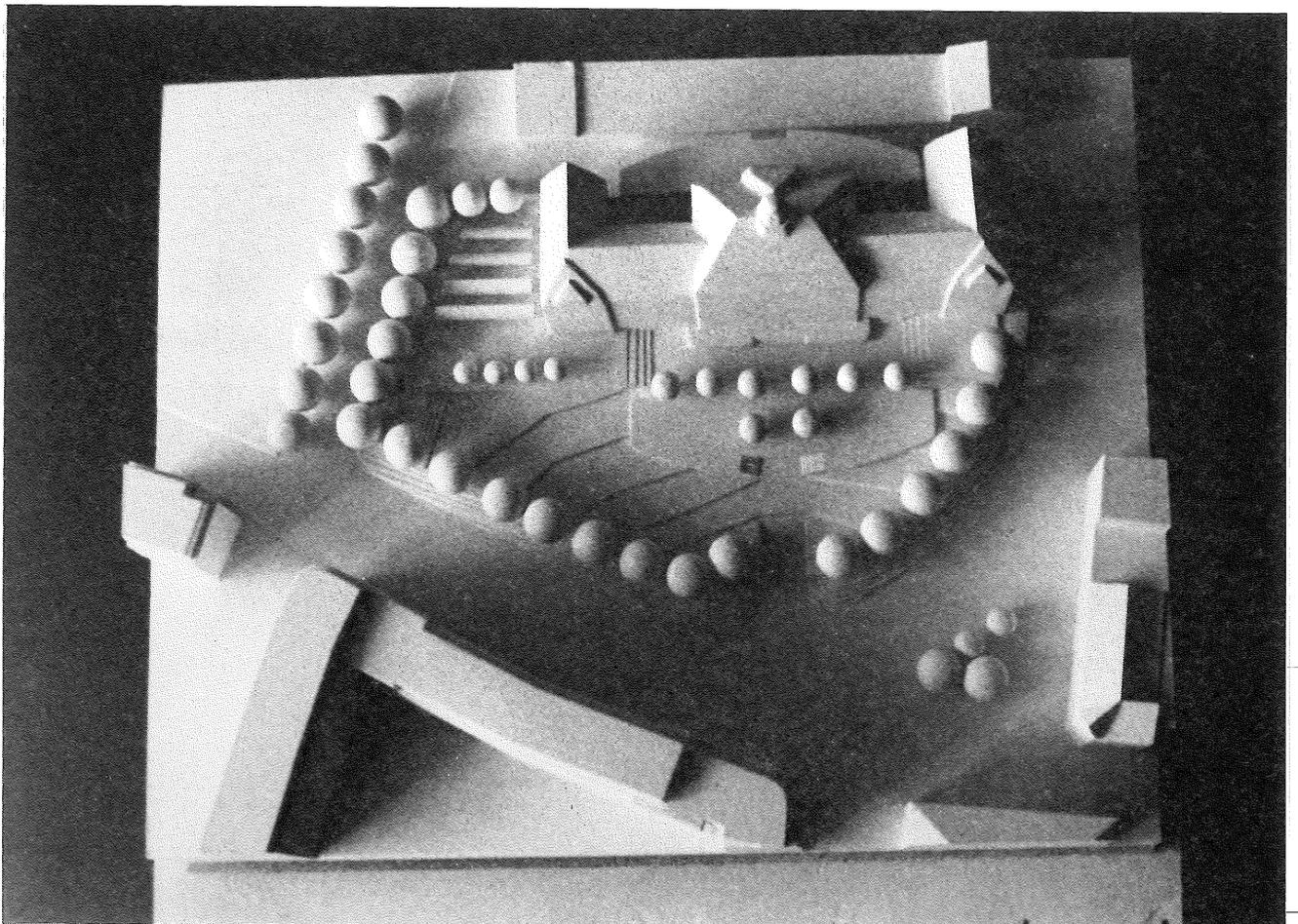
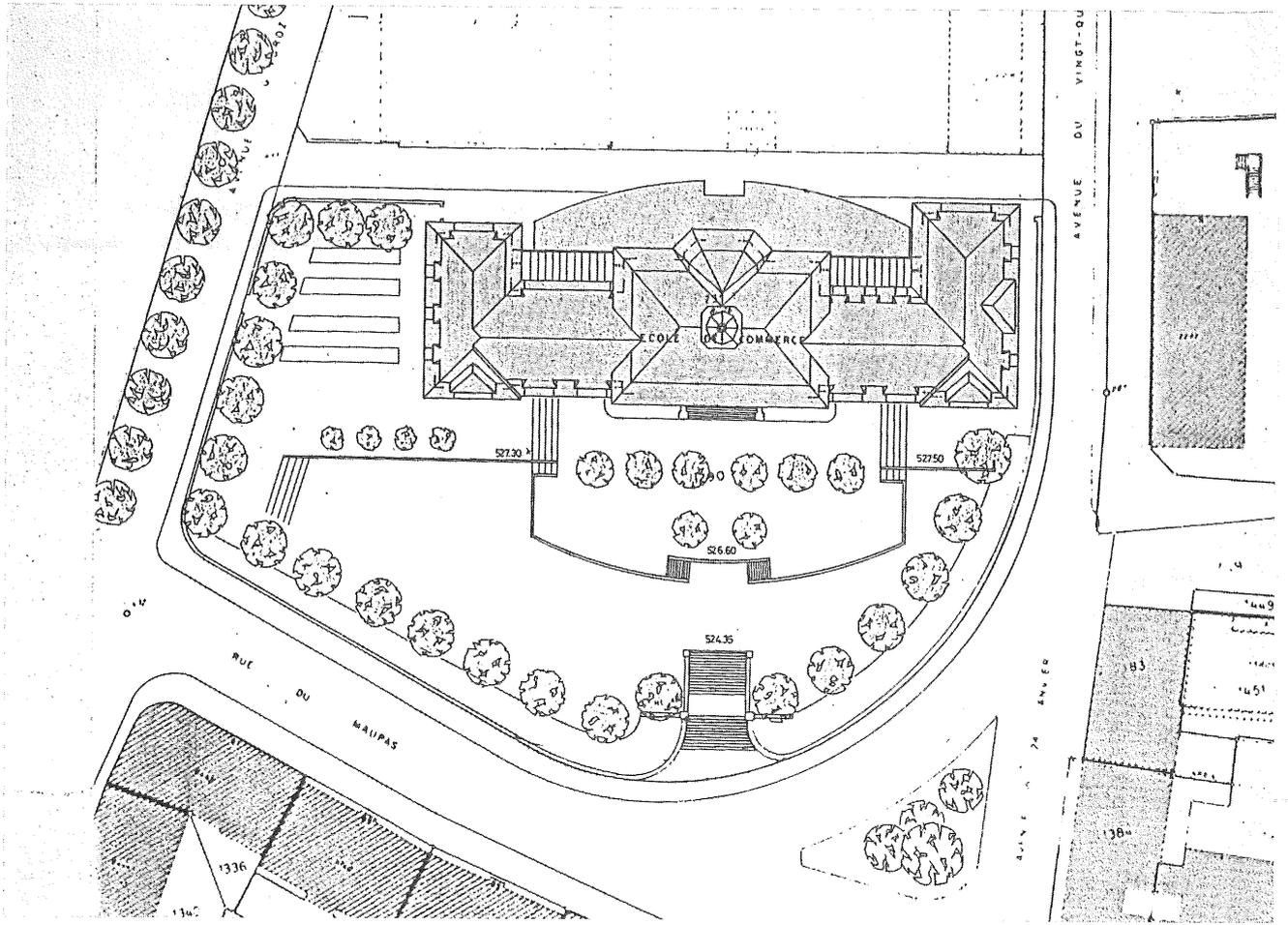
La volonté exprimée par l'auteur de conserver l'image de la façade principale et d'éviter les situations conflictuelles entre nouvelle et ancienne constructions, se trouve concrétisée par le projet de façon cohérente et claire.

La réponse fonctionnelle qui est apportée au problème est intéressante, notamment en ce qui concerne des déplacements des élèves et des maîtres entre ancienne et nouvelle construction.

En plus de la simple réponse fonctionnelle, cette proposition apporte un enrichissement considérable au bâtiment existant, par la création d'espaces de dégagement au niveau 0 et de tout un dispositif spatial unificateur, permettant communications et échanges à l'intérieur du bâtiment ainsi complété.

La proposition d'aménagement du préau s'inscrit dans la même logique; en effet, par des moyens simples, ceux-ci permettent de trouver un prolongement extérieur à la cafétéria et de créer un premier préau dont l'attrait est immédiat. Cependant, le jury estime que les différences de niveaux entre les terrasses gagneraient à être diminuées légèrement.

Bien que le cube de la partie correspondant au programme du projet soit faible, son cube total est plus élevé que la moyenne, à cause des volumes des vides intérieurs. La constructibilité du projet est bonne.



Projet No 6 "PARACELSE"

Le principe d'une construction formellement indépendante, implantée à l'ouest et rattachée au bâtiment existant mais se démarquant de celle-ci par son expression architecturale et son orientation, est un choix judicieux. Le jury regrette que ce parti n'ait pas été mieux exploité.

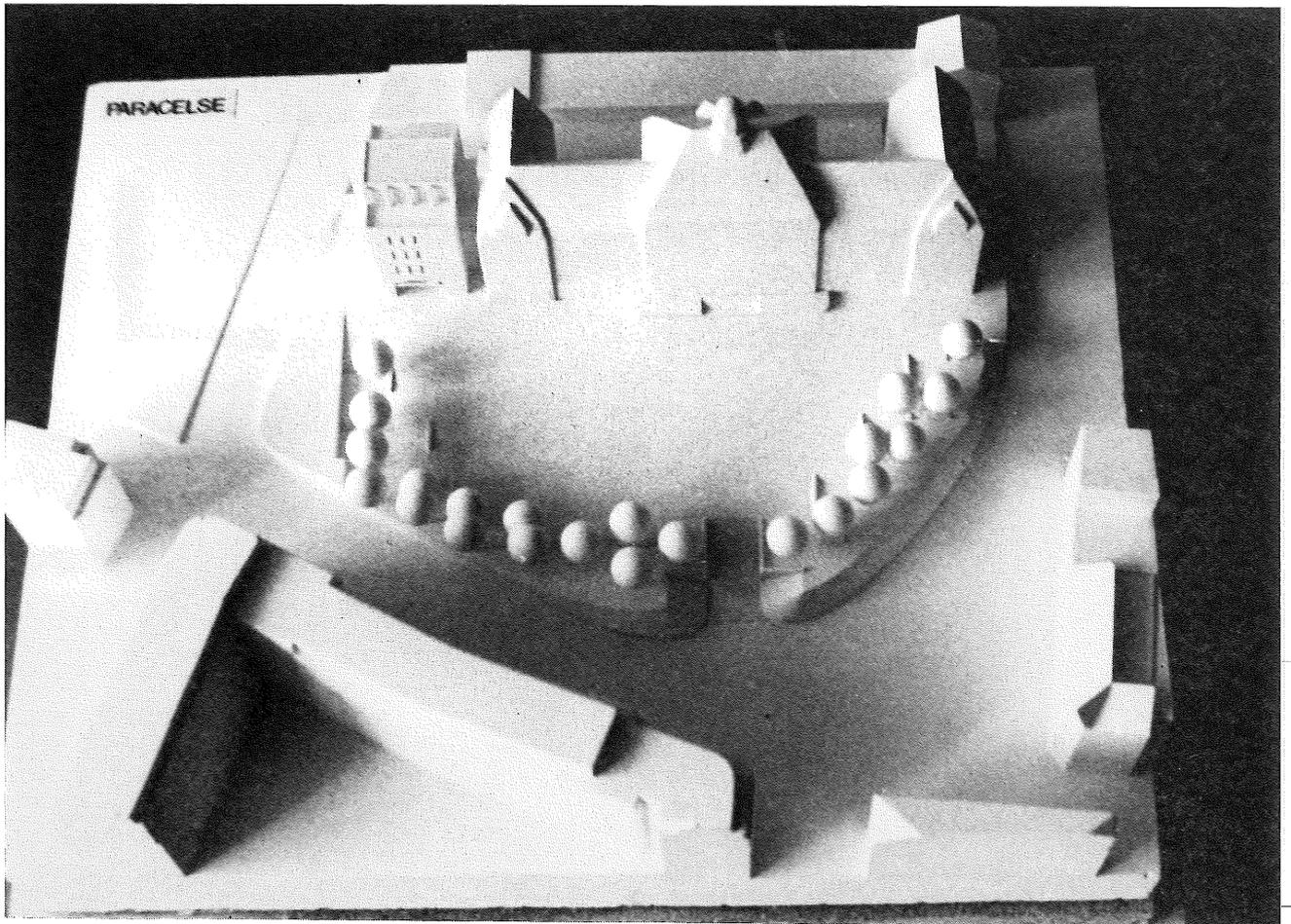
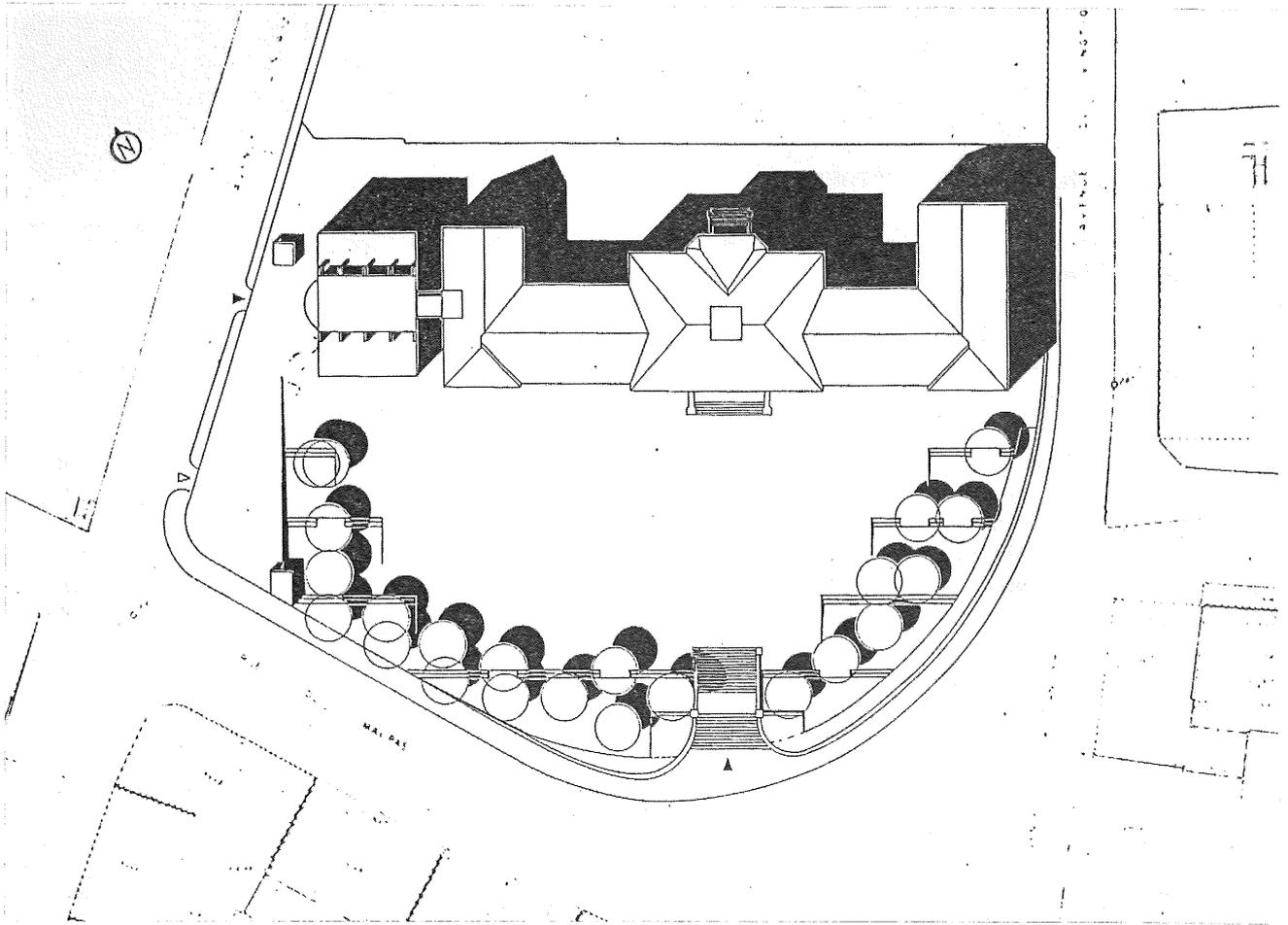
La multiplication des niveaux, sans liaison mécanique, est un dispositif lourd à gérer malgré les liaisons directes avec les différents niveaux du bâtiment existant.

La grande hauteur de l'annexe et l'ordonnance des façades ne permettent pas d'établir un rapport correct avec le bâtiment existant.

Malgré un principe d'organisation simple et correct, on peut regretter le manque de compacité et la multiplication des locaux de service.

Ce parti entraîne la construction d'un parking à vélomoteurs, ce qui augmente encore le volume général.

La proposition d'aménagement du préau est anecdotique et sans grand intérêt.



Projet No 7 "SYNTACTIQUE"

Ce projet s'exprime formellement comme un objet autonome posé à l'ouest du bâtiment ancien.

La forme architecturale, les dimensions et les matériaux de cette proposition en soulignent l'indépendance et excluent toute ambiguïté avec le bâtiment existant.

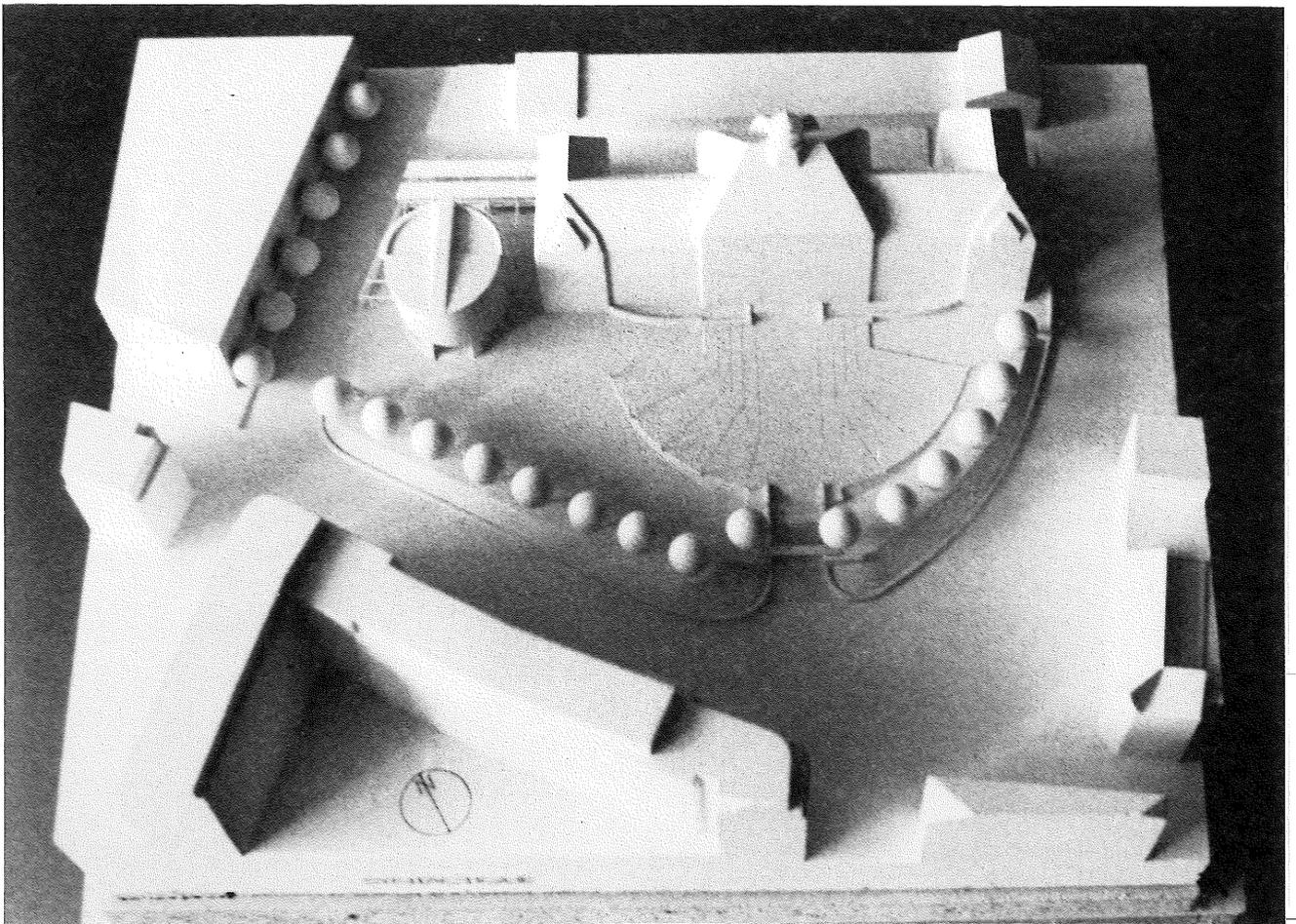
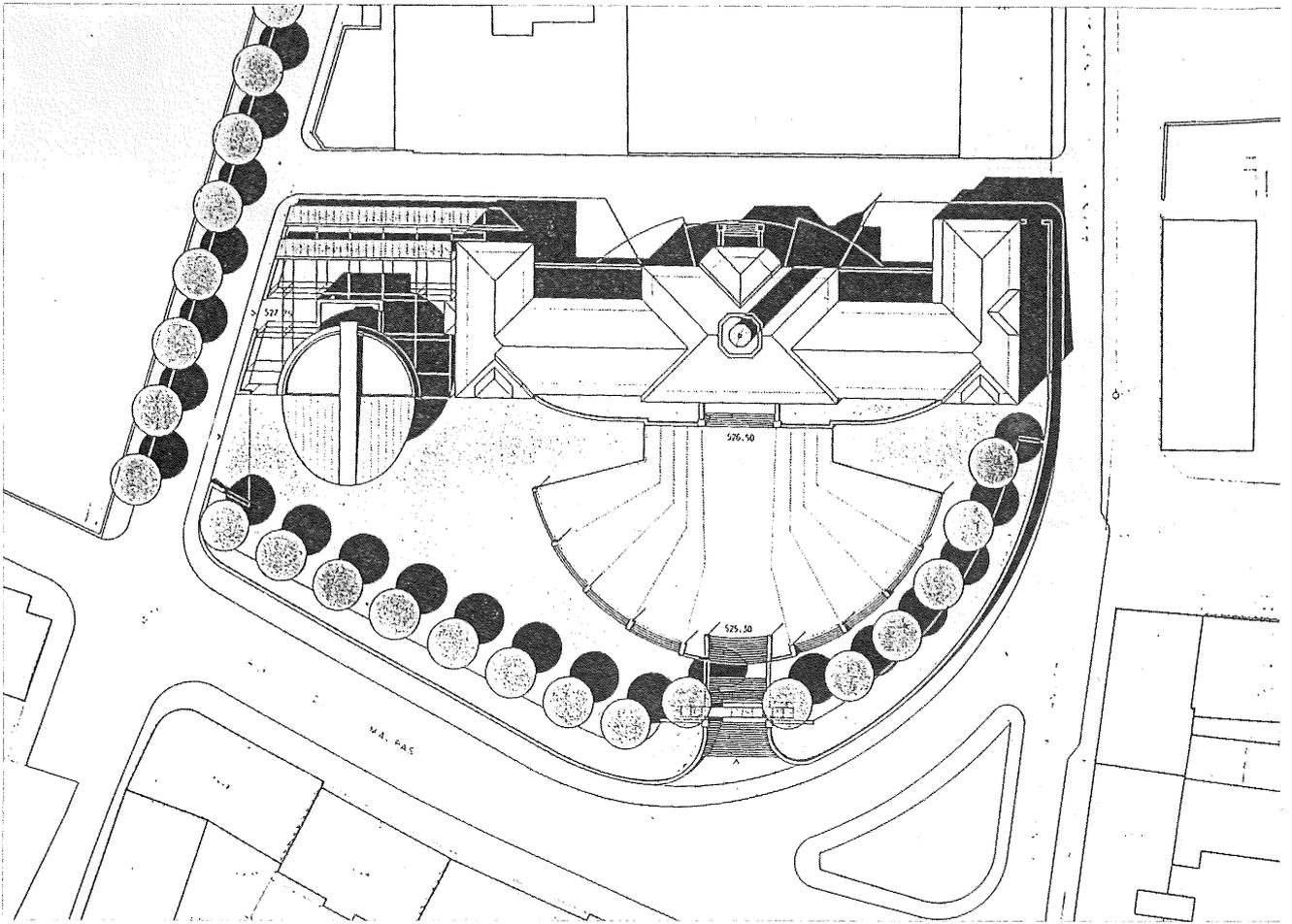
Toutefois, c'est cette même forme du bâtiment qui en est la principale faiblesse car l'image qui s'en dégage n'est pas celle d'une simple superposition de locaux scientifiques; on est bien plus proche d'un bâtiment abritant une fonction spatialement unitaire, une aula ou un cinéma, par exemple.. D'ailleurs, ce n'est pas seulement la signification qui est ainsi affectée par la forme; l'intérieur en subit également les conséquences, tant par la difficulté d'organiser les locaux que par la disposition axiale, nord-sud, des auditoires qui entraîne un éclairage par l'extrémité opposée au tableau noir.

Sur le plan fonctionnel, l'option de superposer les laboratoires dans un volume indépendant, entraîne des cheminements très longs pour les utilisateurs.

La proposition de réorganisation du parking pour vélomoteurs et de toute la zone nord-ouest est intéressante et contribue à l'amélioration de l'ensemble. De même, le préau, avec très peu de moyens, nuance les espaces extérieurs en soulignant le bâtiment existant sans confusion par rapport au bâtiment nouveau.

L'économie et la constructibilité de ce bâtiment ne sont pas évidentes, notamment à cause de la surface de la façade sud générée par une section circulaire et une section élliptique, avec ses brise-soleil.

Le jury relève la qualité graphique de la présentation.



Projet No 8 "IN SITU"

Tout en se plaçant au pied de la façade sud du bâtiment, cette proposition prend en compte la situation des fondations existantes et en tire parti pour créer un espace de transition éclairé zénithalement.

Tout en s'accrochant à l'axe d'accès principal, le bâtiment se développe, pour l'essentiel, dans la partie ouest du préau.

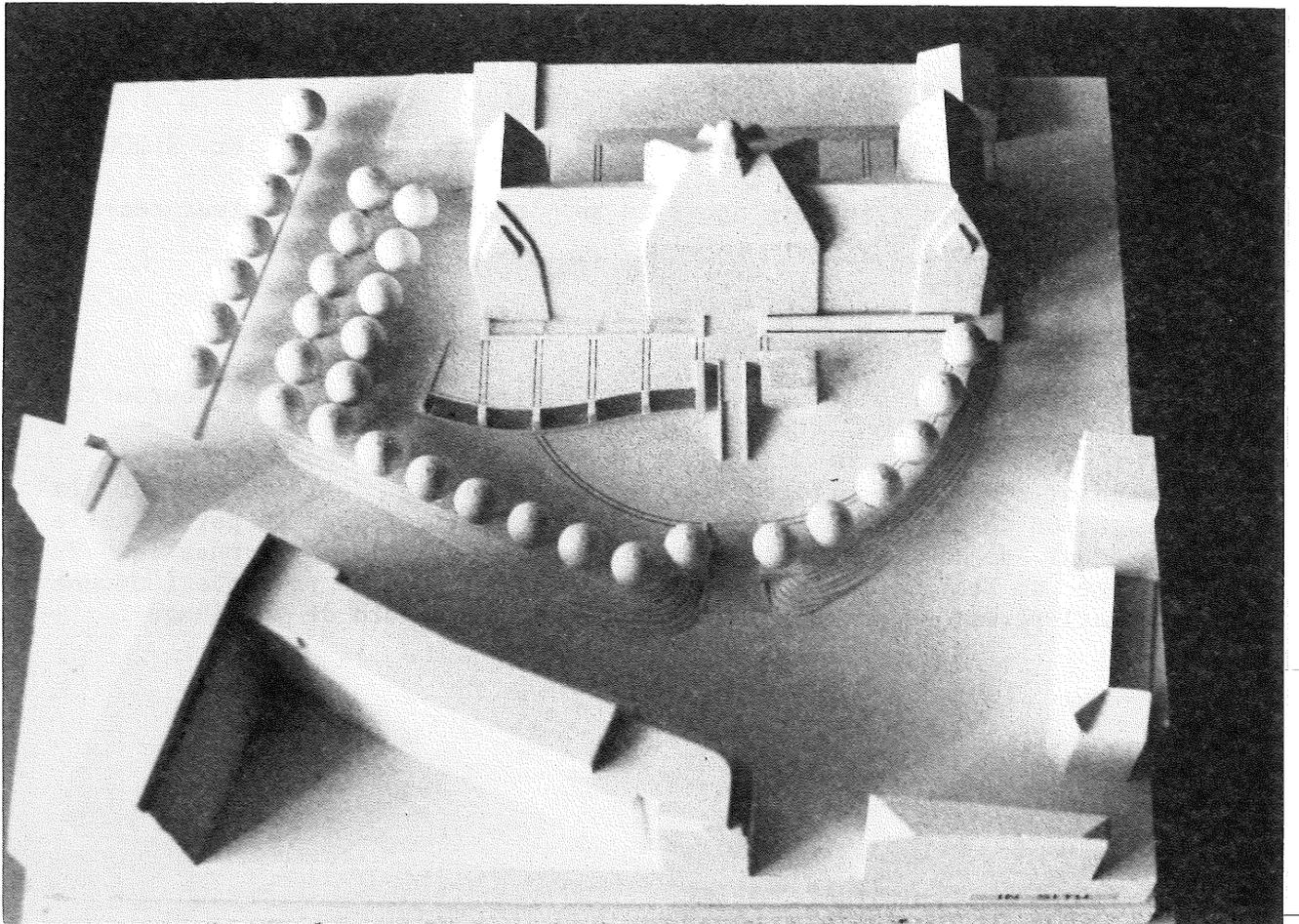
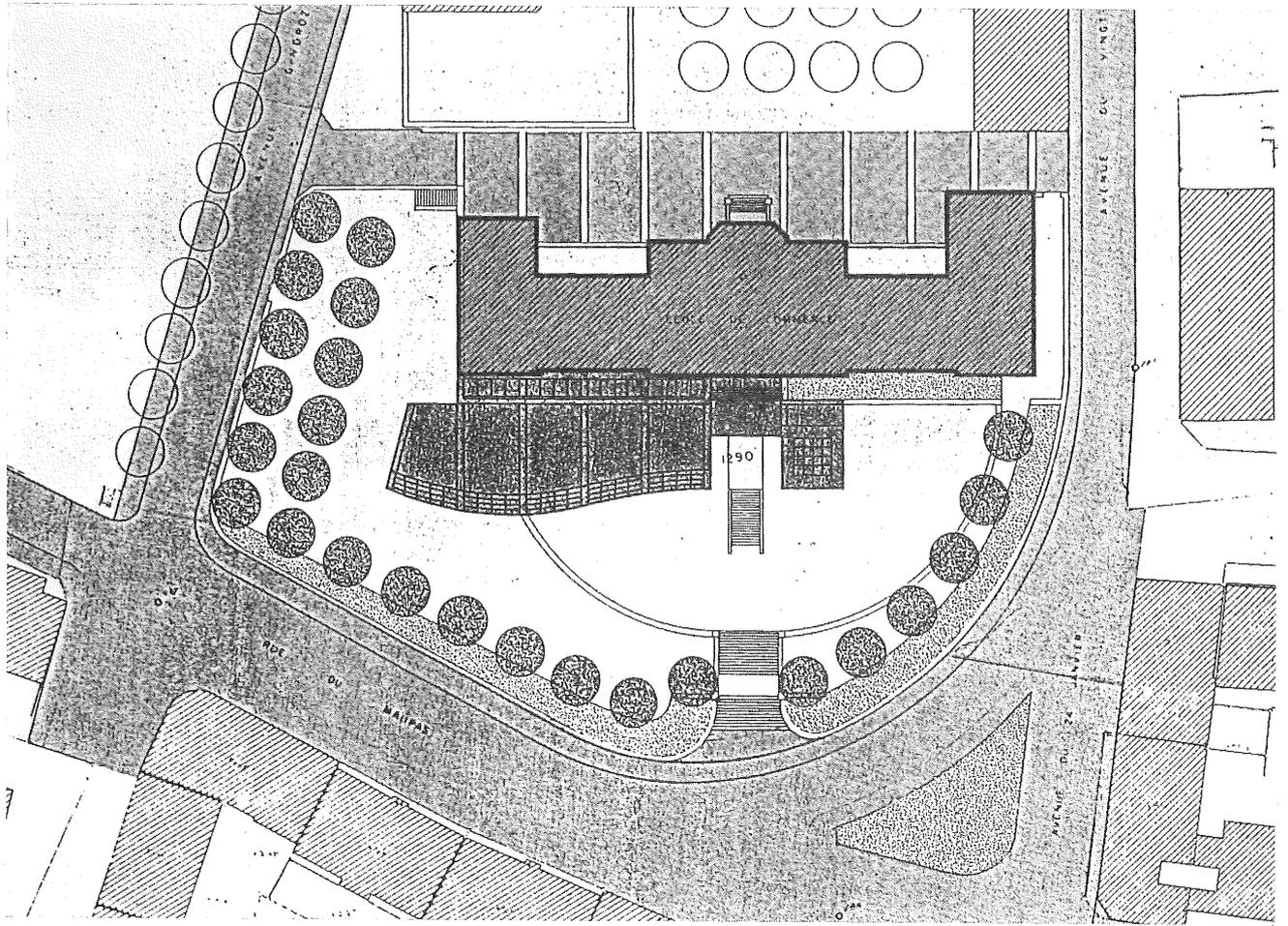
Par sa forme libre, cette proposition tente une intégration subtile et discrète avec l'environnement immédiat. Elle offre, par ailleurs, des profondeurs diversifiées adaptées aux surfaces demandées par le programme.

La partie centrale et l'auditoire ne présentent pas les qualités d'accrochage de la partie ouest. Le nouvel escalier extérieur engendre des espaces peu engageants au niveau inférieur. Quant à la liaison interne, elle altère la qualité du hall central.

L'éclairage des locaux d'enseignement, par la verrière oblique, ne crée pas de rapports visuels convaincants entre intérieur et extérieur et risque de poser des problèmes d'éclairage et de surchauffe compliqués à maîtriser.

La zone extérieure est mal définie et l'ensemble du préau manque de rigueur. La proposition pour les vélomoteurs est intéressante.

La constructibilité de cette proposition est bonne.



7.4. TOUR DE RATRAPAGE

Avant de procéder au classement définitif, le jury passe encore une fois en revue tous les projets conformément à l'article 45.2 de la norme.

8. PRIX ET ACHATS

8.1. CLASSEMENT

Le jury examine les projets restant en présence et en établit le classement suivant :

1er rang : projet No 2, ALLIAGE, à l'unanimité du jury.

2ème rang : projet No 7, SYNTACTIQUE, à la majorité du jury.

3ème rang : projet No 8, IN SITU, à la majorité du jury.

4ème rang : projet No 6, PARACELSE, à la majorité du jury.

8.2. PRIX ET ACHATS

Le jury décide d'utiliser la somme de Fr. 12'000.-- pour trois prix et un achat :

1er prix : projet No 7, SYNTACTIQUE	Fr. 3'500.--
2ème prix : projet No 8, IN SITU	Fr. 3'000.--
3ème prix : projet No 6, PARACELSE	Fr. 2'000.--
ACHAT : projet No 2, ALLIAGE (exclu des prix)	Fr. 3'500.--

Tous les projets ayant été acceptés au jugement, chaque auteur recevra la somme de Fr. 2'000.--.

9. RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury, à l'unanimité, recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet No 2 ALLIAGE, en vue de sa réalisation.

Cependant, le jury attire l'attention du maître de l'ouvrage sur la dérogation de distance aux limites. Le jury estime, pour sa part, que le précédent de la construction en limite de la salle de gymnastique du collège de Beaulieu et la nature des propriétaires en présence (Commune et Etat) permet de postuler la conclusion d'un accord de voisinage.

Compte tenu de ce qui précède, le jury recommande au maître de l'ouvrage de ne confirmer le mandat à l'auteur du projet No 2 "ALLIAGE" qu'une fois cet accord conclu.

Si, contre toute attente, la condition ci-dessus n'était pas remplie, le jury considère que le concours n'apporte aucun résultat utilisable (cf art. 49 de la norme SIA 152).

10. CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour le travail fourni qui a permis de dégager trois concepts d'implantations qui recouvrent plusieurs possibilités de répondre au difficile problème posé.

Malgré la qualité de plusieurs projets, le jury constate qu'à l'exception du projet No 2, aucune autre proposition n'apporte de solution aboutie intégrant les données du programme et du lieu.

11. EXPOSITION PUBLIQUE DES PROJETS

L'exposition publique de tous les projets sera ouverte

du mardi 4 au mardi 18 juillet 1989
de 8h00 à 18h30, à l'exception des samedis et dimanches

à la salle No 126 de l'Ecole normale de Lausanne, avenue de Cour 33.

Avant de procéder à l'ouverture des enveloppes, le jury rédige et signe le rapport :

Président :

Alexandre ANTIPAS

A Antipas.

Membres:

M. Fonso BOSCHETTI

~~Fonso~~ Boschetti

M. Gaston MAENDLY

G Maendly

M. Daniel REYMOND

D Raymond

M. François VUILLOMENET

F Vuillomenet

Suppléants :

M. Eric MUSY

E Musy

M. Jean-Michel SCHOPFER

J M Schopfer

Signé, à Lausanne, le 22 juin 1989

11. LEVEE DE L'ANONYMAT

Projets classés

No 2, ALLIAGE

No 7, SYNTACTIQUE

No 8, IN SITU

No 6, PARACELSE

concurrents

M. Marco **CECCAROLI**
Lausanne

M. Pascal **DE BENOIT**
M. Martin **WAGNER**
ATELIER DU NOUVEL AGE
Prilly

Mme Monique **RUZICKA**
M. Yves **BLANC**
M. Thierry **BRUTSCH**
M. Jean-Jacques **TRIDON**
Lausanne

Mlle Catherine **PRELAZ**
Lausanne

Projets non classés

No 1, OLOUM

No 3, BUSINESS ON THE ROOF

No 4, PRE-HAUT

No 5, COTOPAXI

No 9, PORTE A PORTE

Mlle Nassime **ESKANDARY**
Lausanne

M. Nicolas **TARDIN**
Lausanne

M. Marc **RUETSCHI**
Lausanne

Mlle Nicole **SURCHAT**
M. E. **TILBURY**
Lausanne

MM. J.-L. et Ch. **THIBAUD-ZINGG**
Chavornay

CONCOURS ESC-L

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DES PROJETS

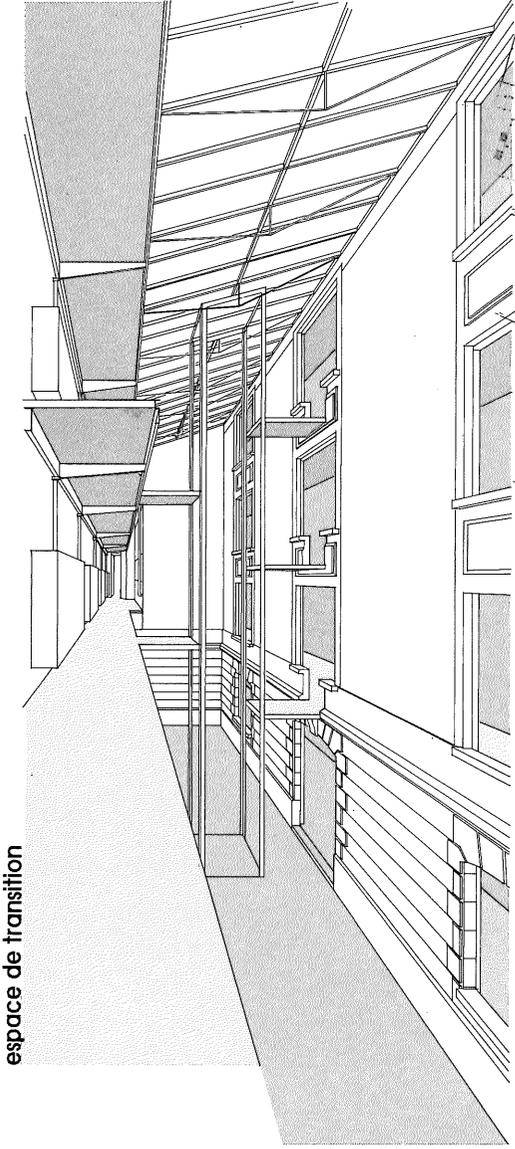
(En cas de correction, les chiffres des concurrents figurent entre parenthèses)

Projet	Surface nette totale m ²	Surface brute totale m ²	Surface bâtie au sol m ²	Surface relative utile	Cube SIA total m ³	Ecart cube moyen %	Hauteur théorique
1. OLOUM	499	747	352	0,66	2931 (2901)	53,57	3,88
2. ALLIAGE	496	840 (1276)	360	0,59 (0,39)	6138 (7408)	112,19	7,31 (5,80)
3. BUSINESS ON THE ROOF	516	923	1095	0,43	6251 (5356)	114,25	6,77 (5,80)
4. PRE-HAUT	528	894	1059	0,56	5629 (5319)	102,89	6,30 (5,90)
5. COTOPAXI	536	1000 (626)	1128 (704)	0,5 (0,49)	6071 (5959)	110,97	6,07 (5,94)
6. PARACELSE	534	927 (868)	250	0,54 (0,57)	5525 ¹⁾ (4773)	100,99	6,37 (4,26)
7. SYNTACTIQUE	521	1090	304	0,46	5163 (4762)	94,37	4,74 (4,36)
8. IN SITU	532	880	891	0,56	5510 (4604)	100,71	6,26 (5,23)
9. PORTE-A-PORTE	525	1116	920 (574)	0,45	6021 (5166)	110,05	5,39 (4,63)
CUBE MOYEN					5471		

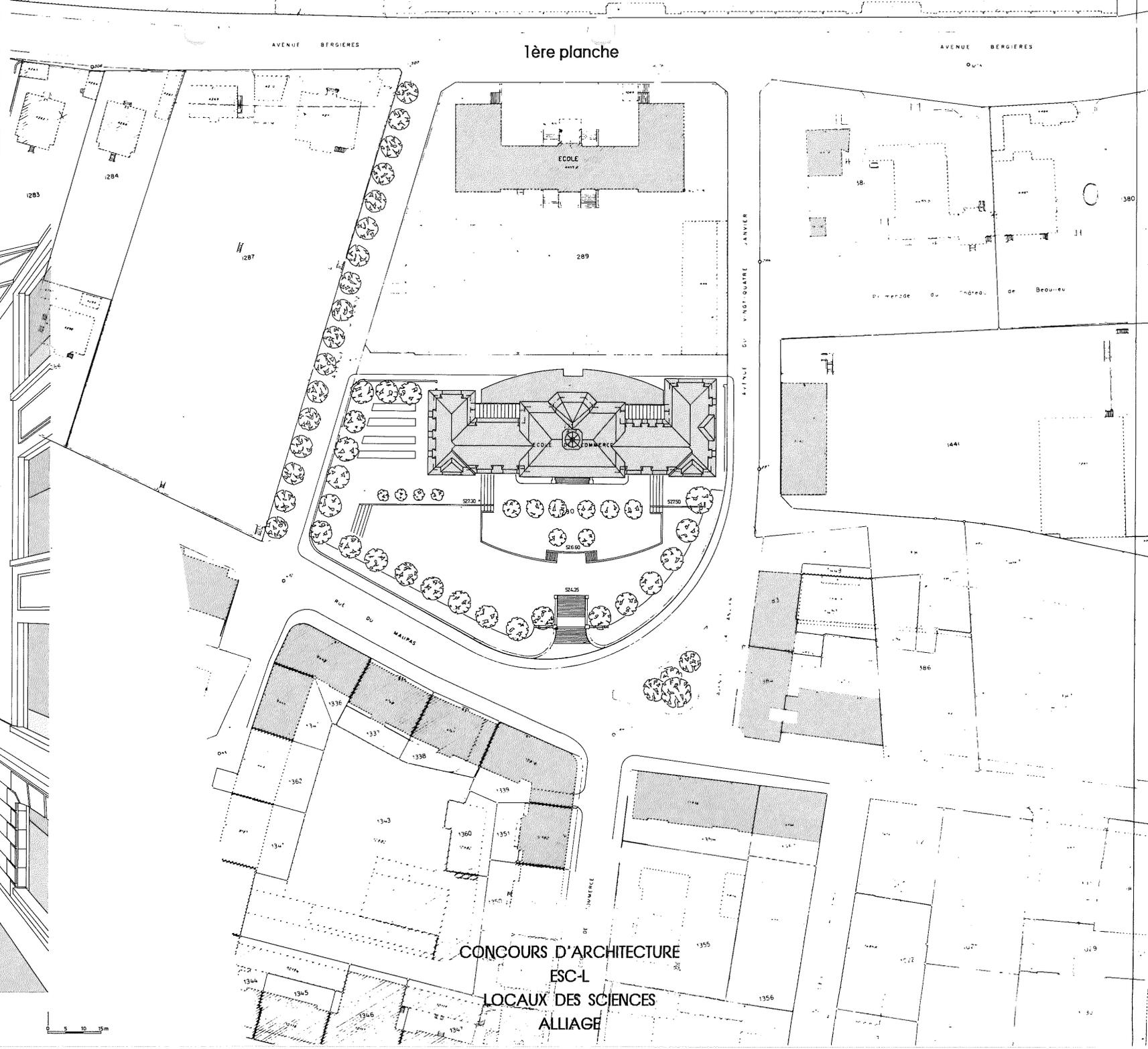
¹⁾ : non compris l'abri vélomoteurs calculé à 1'916 m³ SIA

ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE DE LAUSANNE
PLAN DE SITUATION

bât n°	
plan n°	
ech	modif
format	
date	26 mai 1989
dess	



espace de transition



CONCOURS D'ARCHITECTURE
ESC-L
LOCAUX DES SCIENCES
ALLIAGE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
DE LAUSANNE

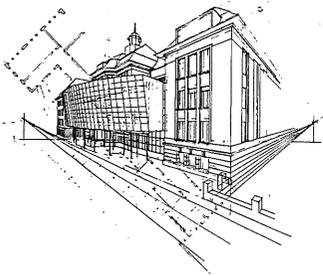
PLAN GENERAL DE SITUATION

bât n°	
plan n°	
éch.	modif.
format	
date	20 mai 1989
dess.	

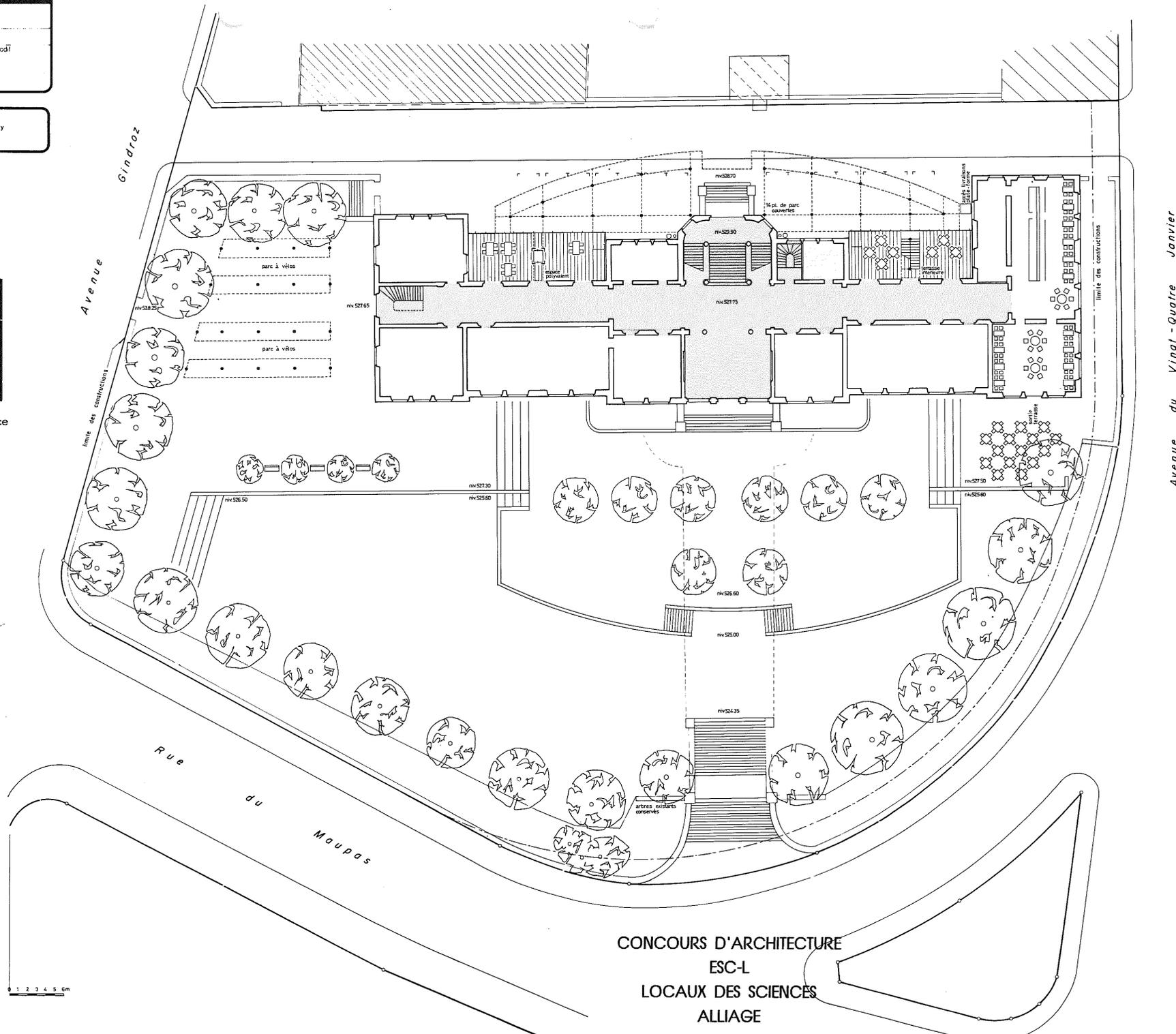
Plan de base dressé par Jacques VAUTIER, géomètre officiel à Cully et à Lutry



du sud,
l'image conservée de l'Ecole Supérieure de Commerce



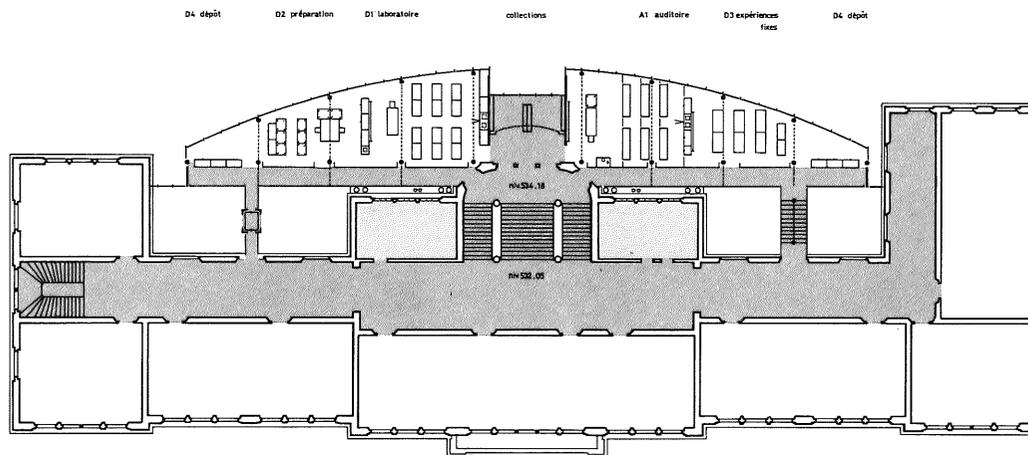
du nord,
l'image du nouvel ensemble



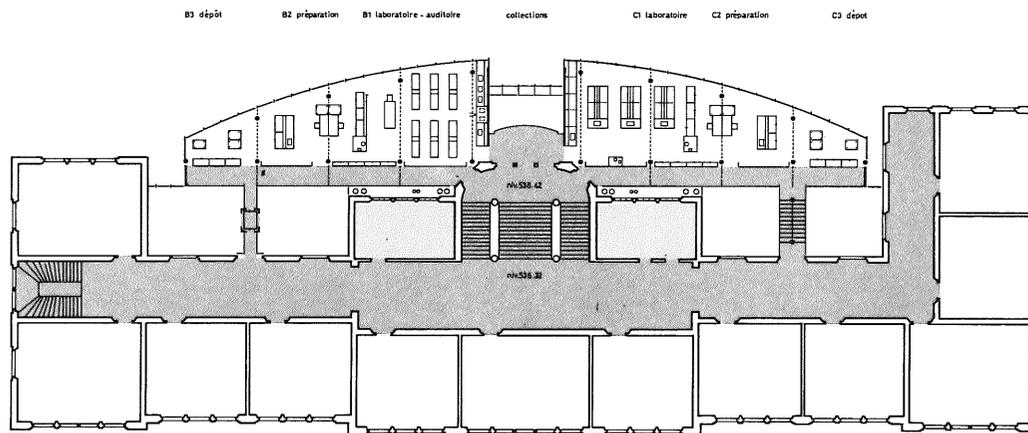
CONCOURS D'ARCHITECTURE
ESC-L
LOCAUX DES SCIENCES
ALLIAGE

3ème planche

niveau 1



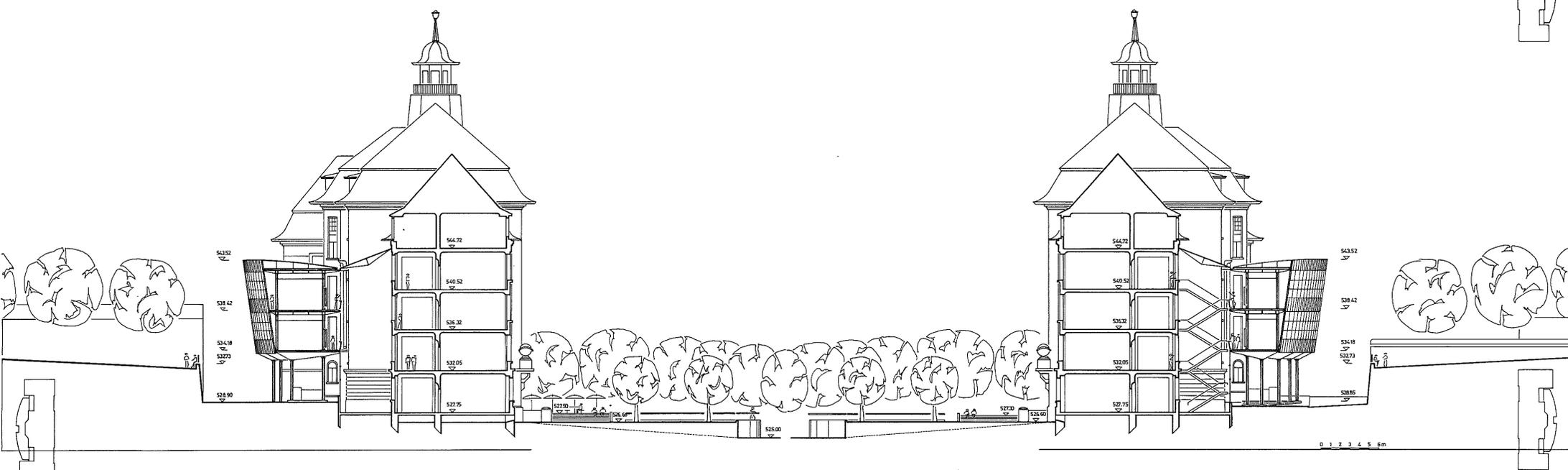
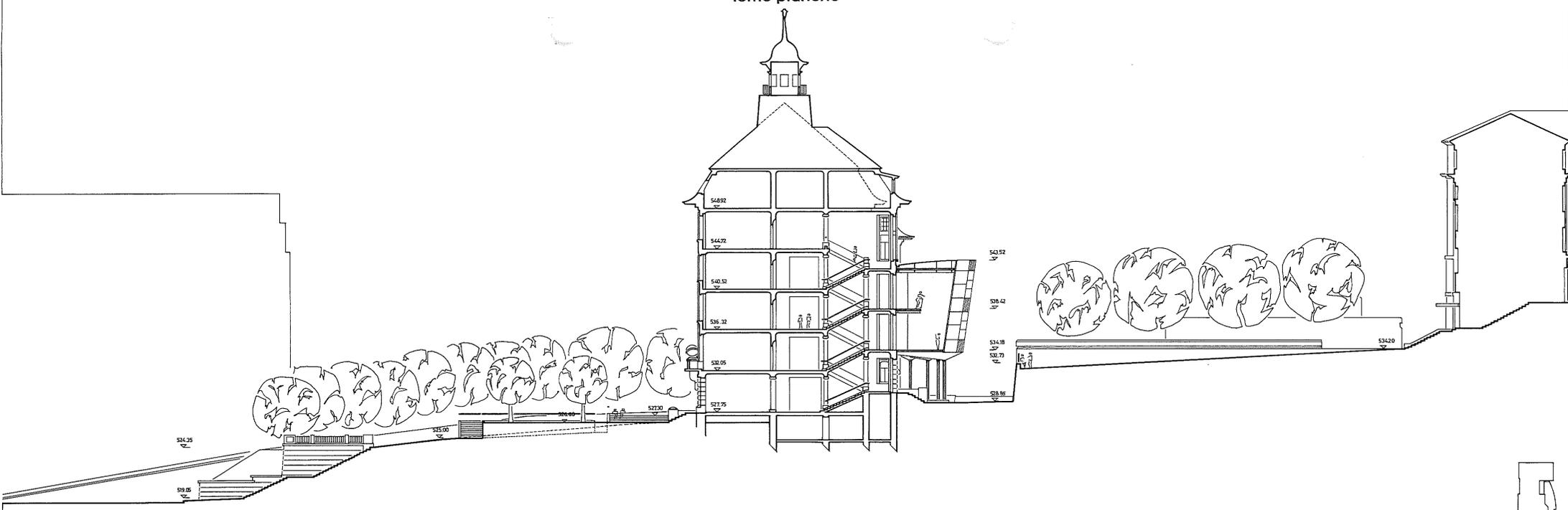
niveau 2



0 1 2 3 4 5 6m.

CONCOURS D'ARCHITECTURE
ESC-L
LOCAUX DES SCIENCES
ALLIAGE

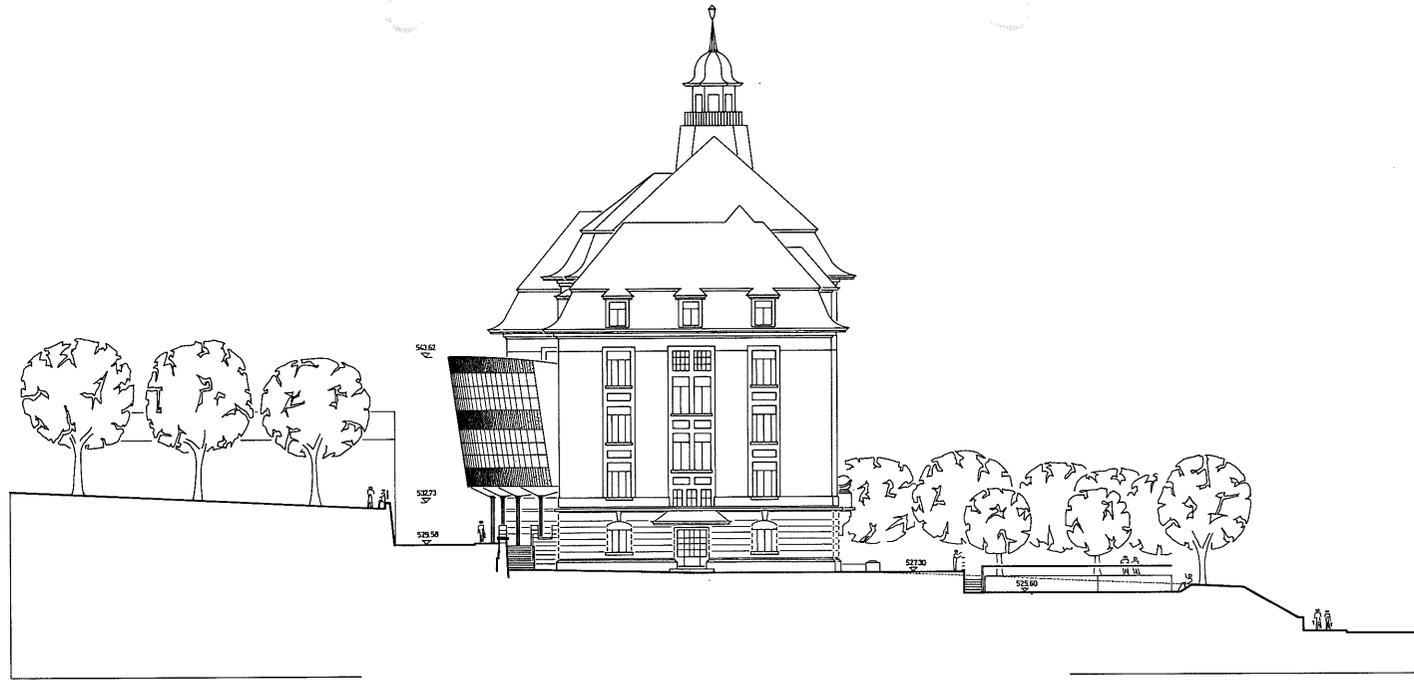
4ème planche



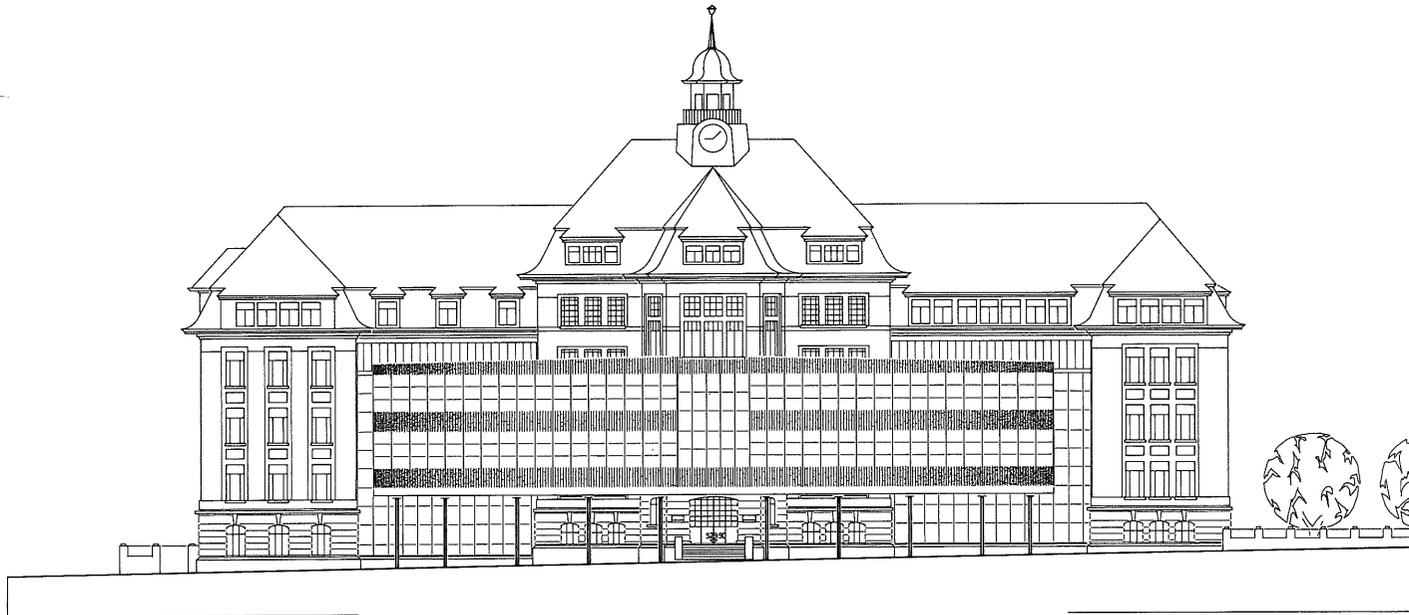
CONCOURS D'ARCHITECTURE
ESC-L
LOCAUX DES SCIENCES
ALLIAGE

5ème planche

de l'ouest



du nord



CONCOURS D'ARCHITECTURE
ESC-L
LOCAUX DES SCIENCES
ALLIAGE

6ème planche

Lecture du site

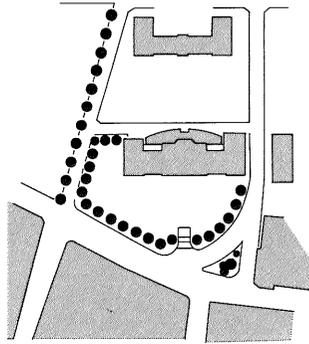
L'Ecole Supérieure de Commerce offre une image caractéristique dans le paysage urbain lausannois. Cette image est reconnue par l'ensemble de la population.

Les voies de circulation délimitent le périmètre du préau.

L'unité spatiale de la cour est donnée par la forme urbaine.

Le bâtiment donne à voir sa façade principale. Celle-ci répond aux lois de la symétrie.

L'expression de la façade nord est plus chaotique. Deux corps de bâtiment dissymétriques s'accrochent au corps principal, le tout formant un U. La cage d'escalier reconnaît l'asymétrie du bâtiment.



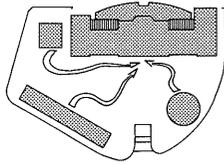
Concept architectural

Rechercher la notion d'appartenance organique.

Éviter la création d'une annexe, rendant difficiles les relations fonctionnelles avec le bâtiment principal.

Refuser le rapport dominant-dominé.

Ne pas perturber l'image de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lausanne.



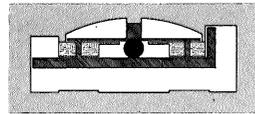
Le projet

Mettre à profit les potentialités du bâtiment existant : la forme en U, les circulations verticale et horizontales.

Compléter le bâtiment par une nouvelle construction. Cette dernière a son propre langage pour éviter toute ambiguïté de lecture. Elle ne s'affiche pas au premier plan.

Les deux bâtis forment un tout. La lumière naturelle éclaire l'espace de transition qui les unit.

La façade nord actuelle reste lisible depuis l'intérieur de la nouvelle construction.



Concept constructif

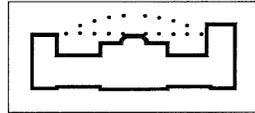
Contraste expressif : lourd-léger / maçonnerie-acier.

Contraste structurel : linéaire-punctuel.

Choix de la structure métallique :

- rapidité de montage (mécano), diminution des nuisances du chantier
- mise en œuvre « sèche »

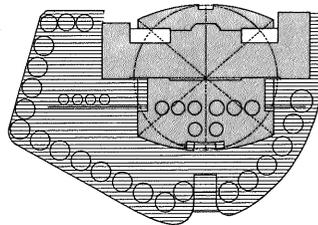
Aucun mouvement de terres.



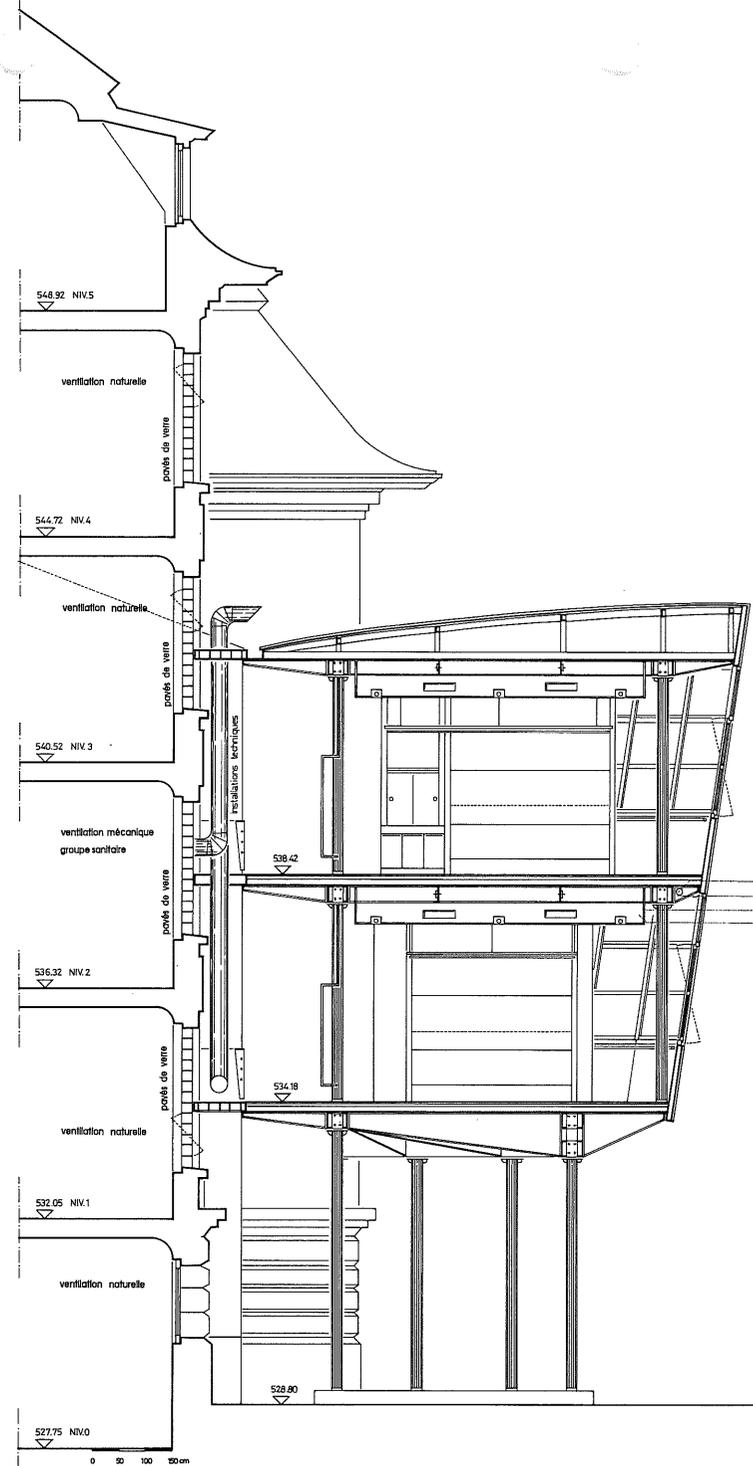
Aménagements extérieurs

Le périmètre élargi n'est pas modifié. Il reconnaît les voies de circulation et marque l'espace de transition ville-école (public-privé).

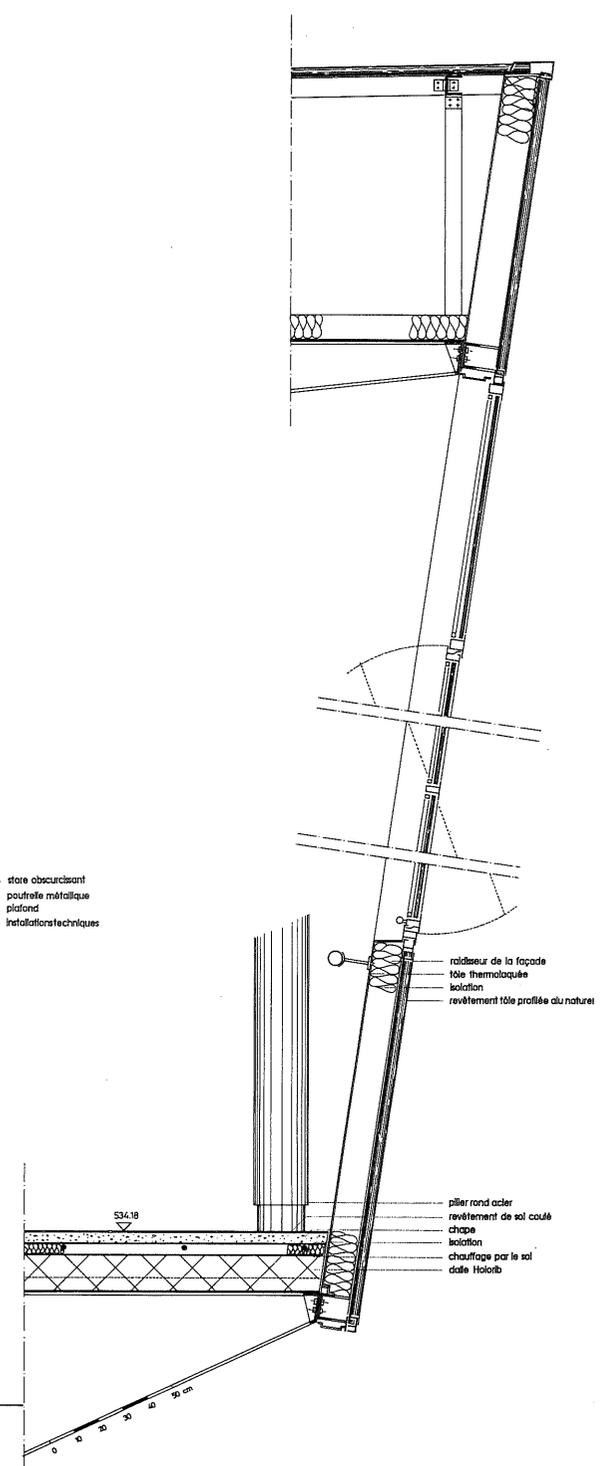
Le périmètre restreint reconnaît la géométrie du nouvel ensemble. Il lui donne une assise horizontale sur laquelle la façade principale s'appuie, définissant ainsi une meilleure échelle.



concept architectural

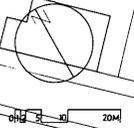
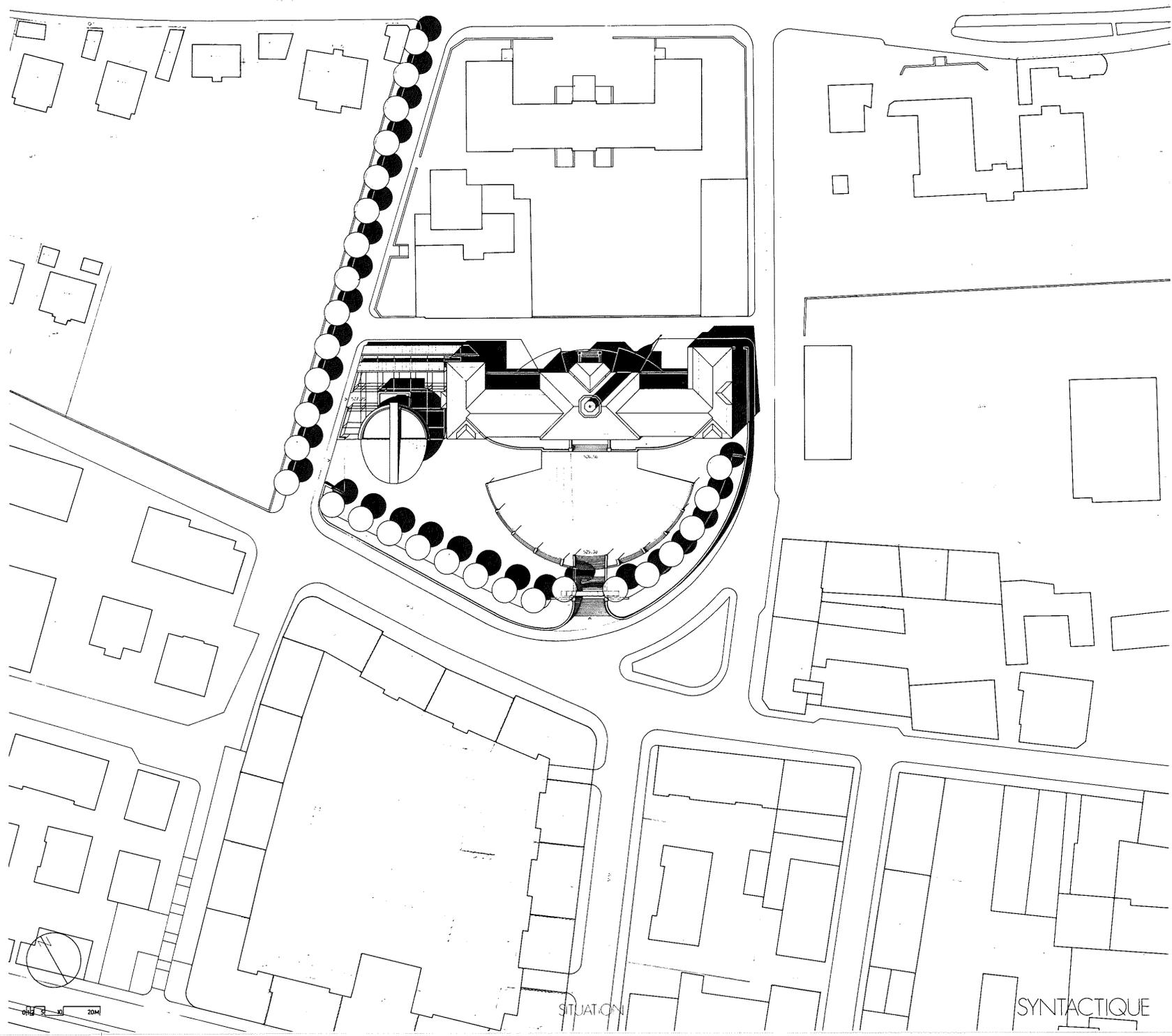


concept constructif



détail façade

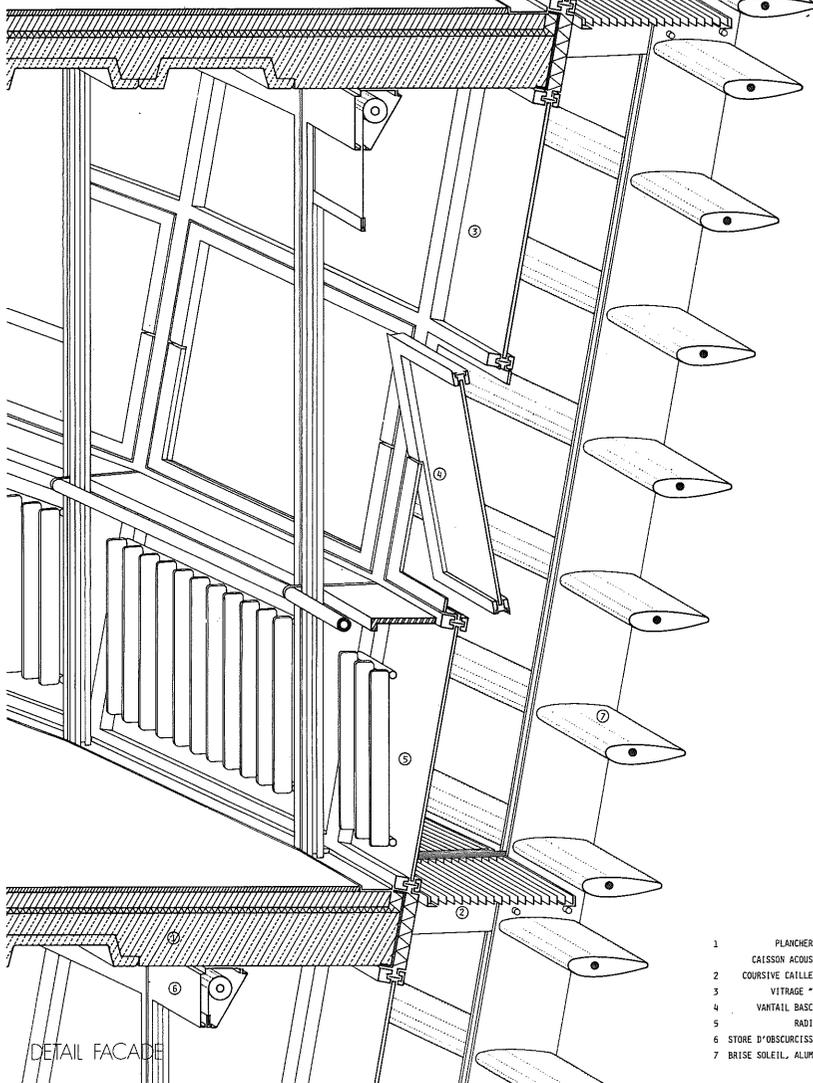
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE
- LOCAUX DES SCIENCES -



SITUATION

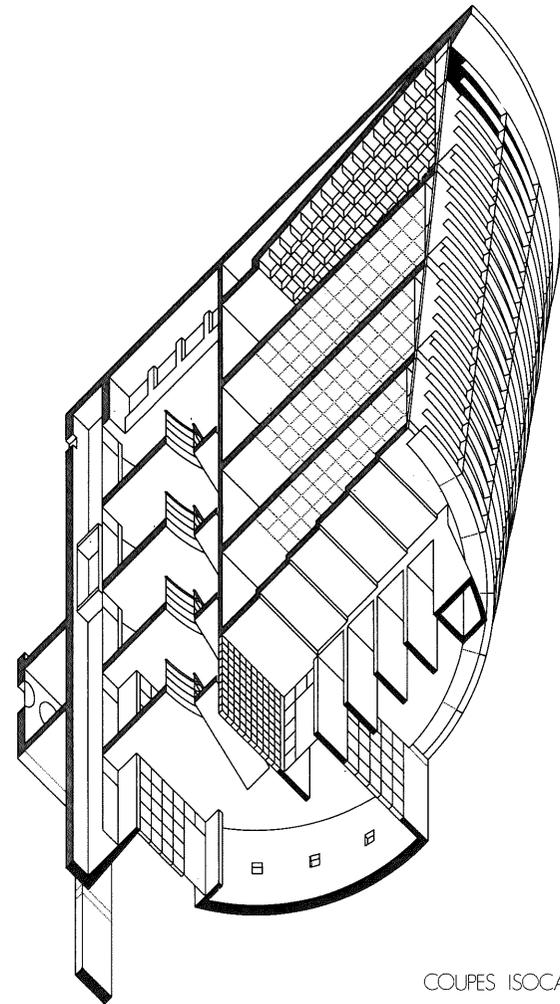
SYNTACTIQUE

ECCOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE
 LOCAUX DES SCIENCES -

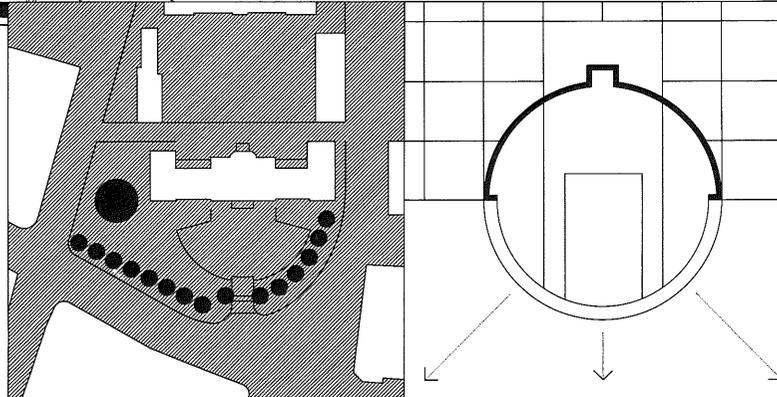
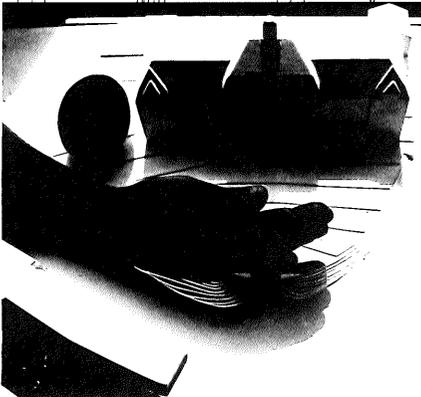


DETAIL FACADE

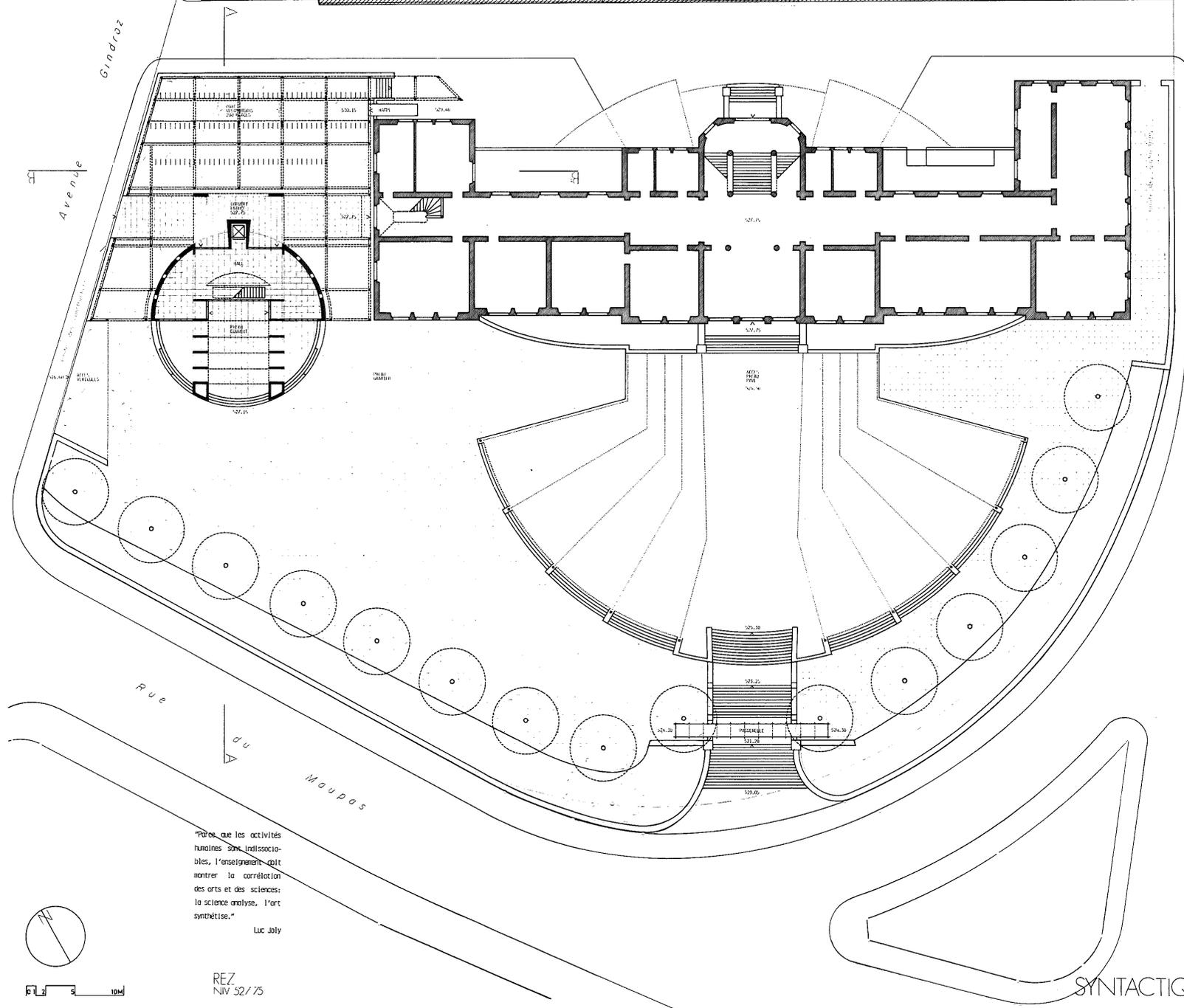
- 1 PLANCHER AVEC CAISSON ACOUSTIQUE
- 2 COURSIVE CAILLEBOTIS
- 3 VITRAGE "VISS"
- 4 VANTAIL BASCULANT
- 5 RADIATEUR
- 6 STORE D'OBSCURCISSEMENT
- 7 BRASE SOLEIL, ALUMINIUM



COUPES ISOCAVALIERE



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE
- LOCAUX DES SCIENCES -



"Puis que les activités
humaines sont indissocia-
bles, l'enseignement doit
montrer la corrélation
des arts et des sciences:
la science analyse, l'art
synthétise."

Luc Joly



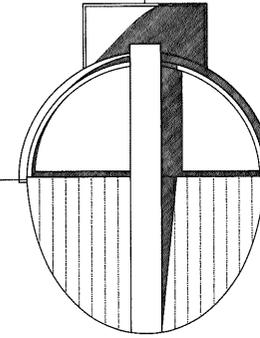
0 5 10m

REZ
NIV 52/75

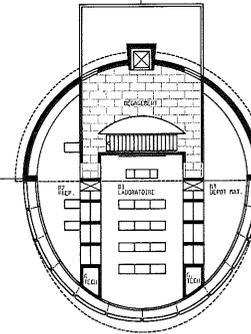
SYNTACTIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE
- LOCAUX DES SCIENCES -

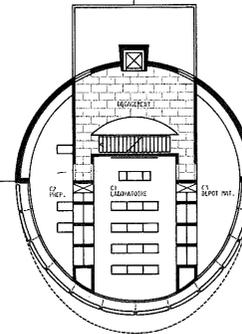
TOITURE
NIV. 543.75



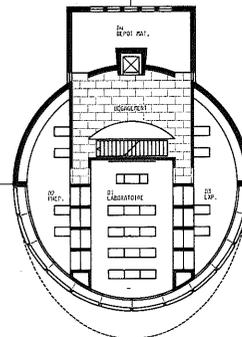
4^e ETAGE
NIV. 510.95
BIOLOGIE



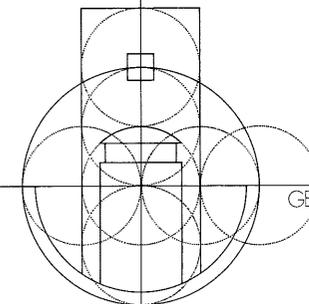
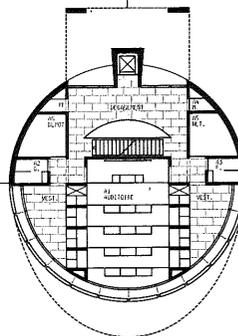
3^e ETAGE
NIV. 537.65
CHIMIE



2^e ETAGE
NIV. 534.35
PHYSIQUE



1^{er} ETAGE
NIV. 531.05
LOCALS COMMUNS



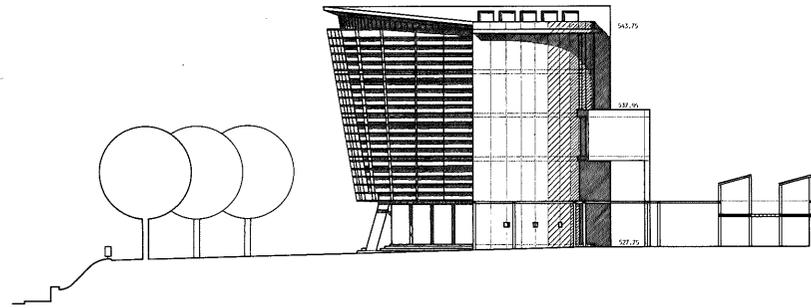
TRACE
GEOMETRIQUE



10m

SYNTACTIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE
- LOCAUX DES SCIENCES -



VUE LATÉRALE

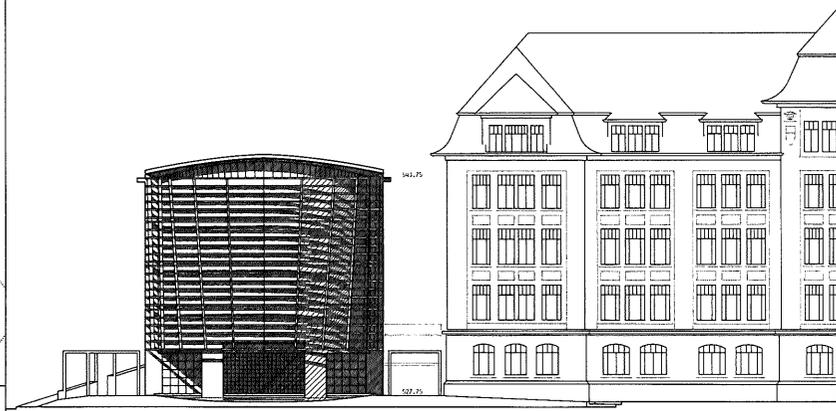


COUPE A-A

COUPE B-B

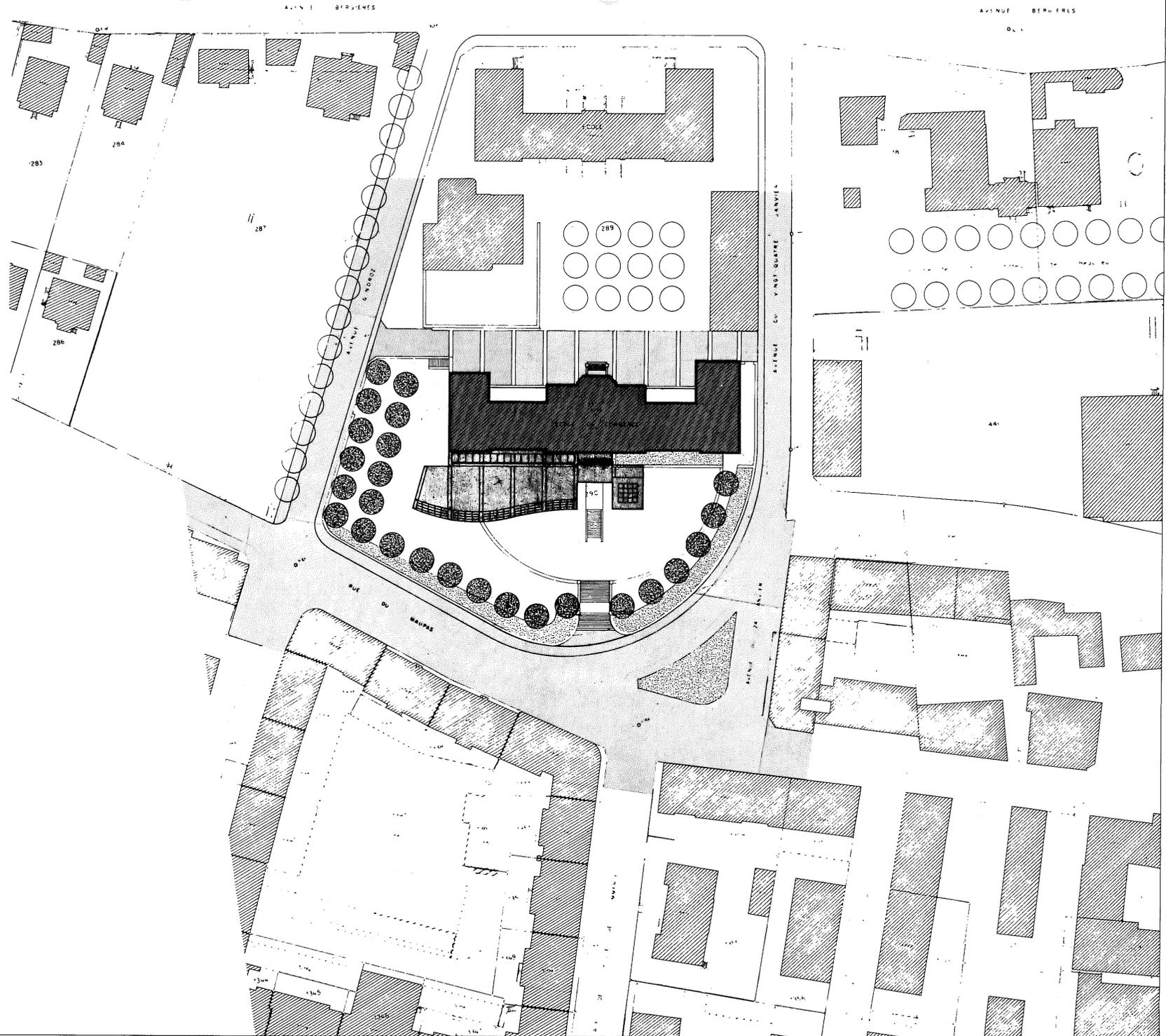


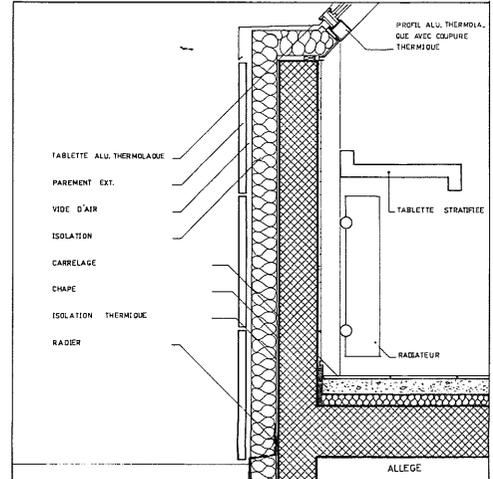
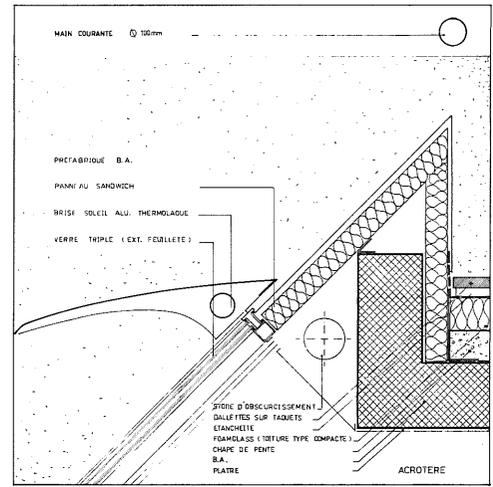
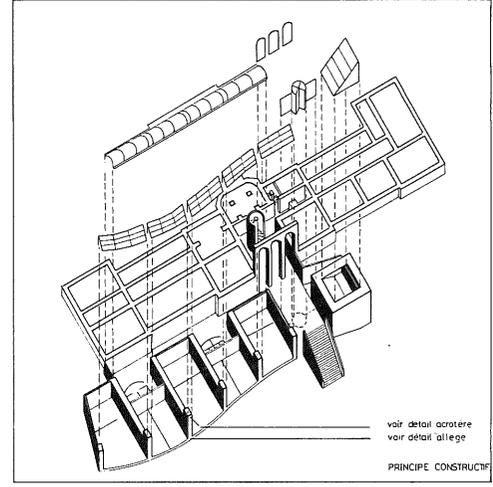
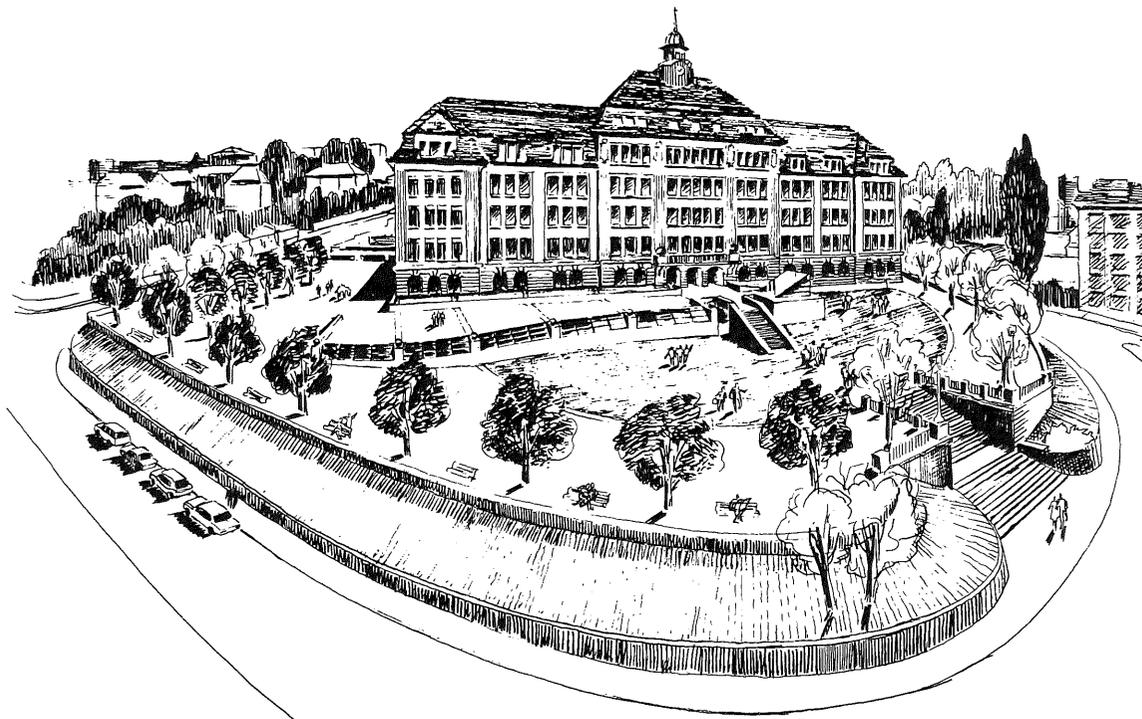
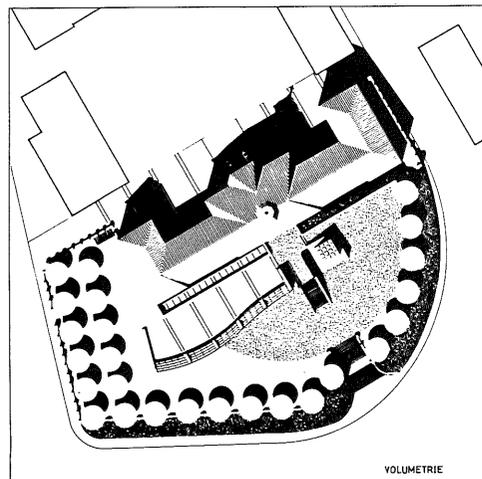
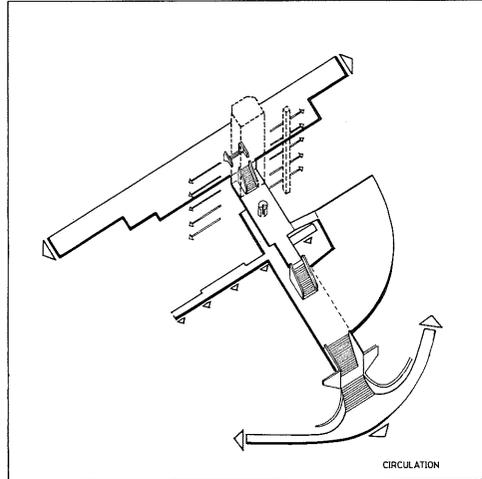
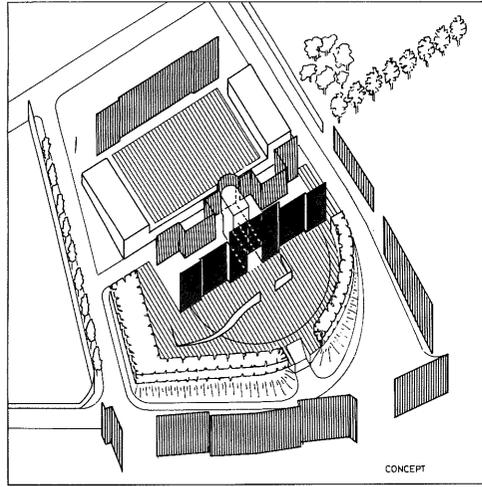
VUE FRONTALE



ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE DE LAUSANNE
PLAN DE SITUATION

Dét. n°:	
plan n°:	
éch.	modif.
format	
date	
dess.	





Etat de Vaud

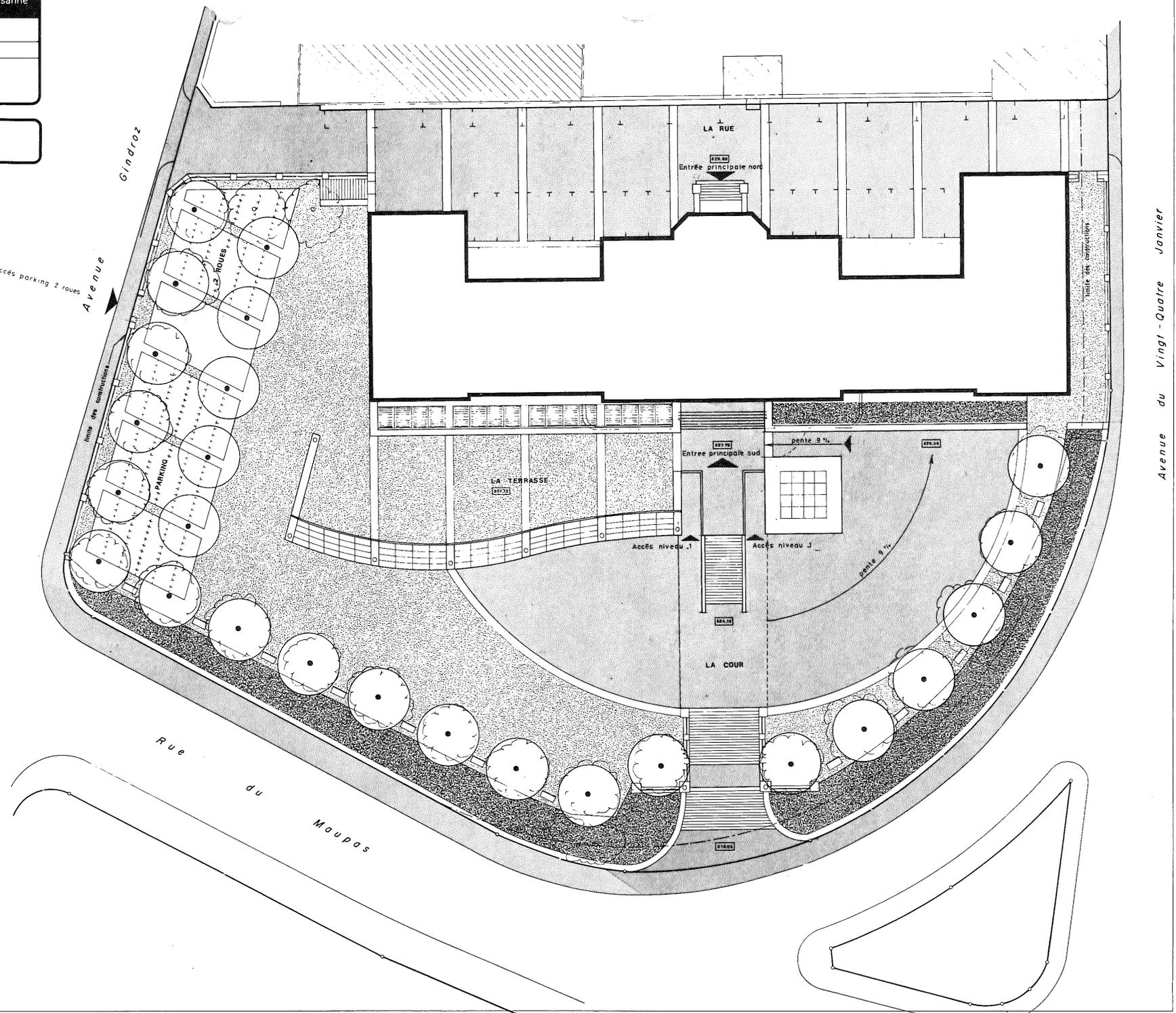
SERVICE DES BÂTIMENTS
Riponne 10, 1005 Lausanne

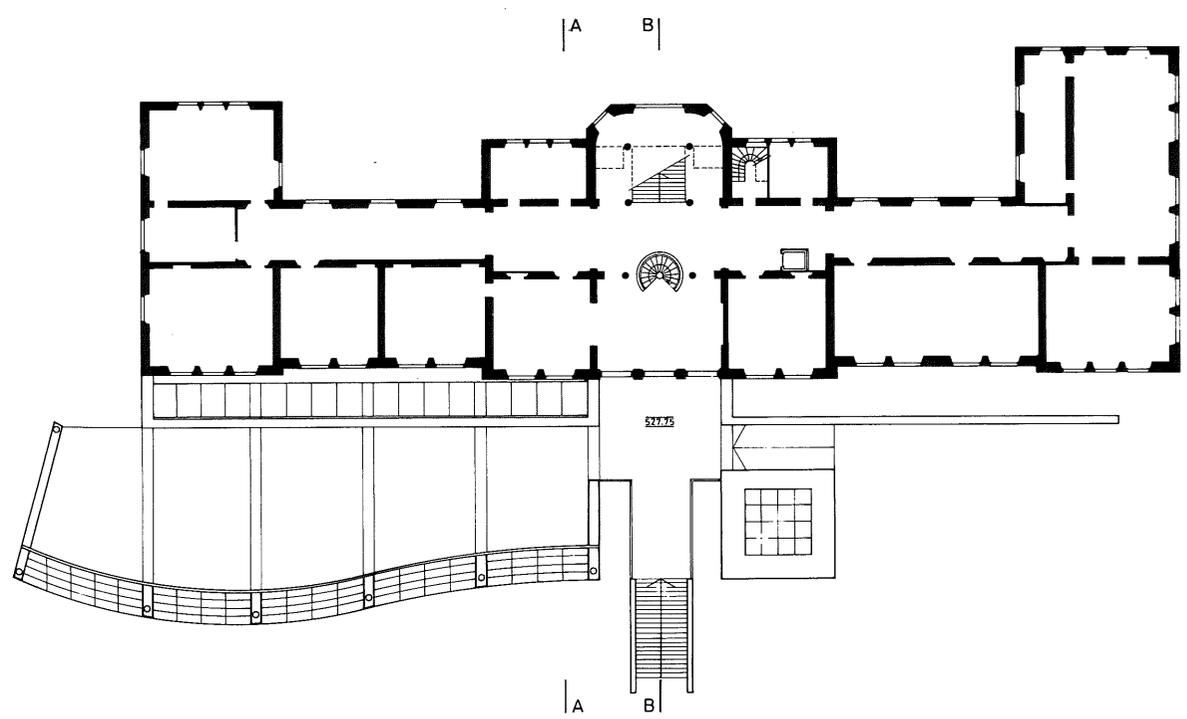
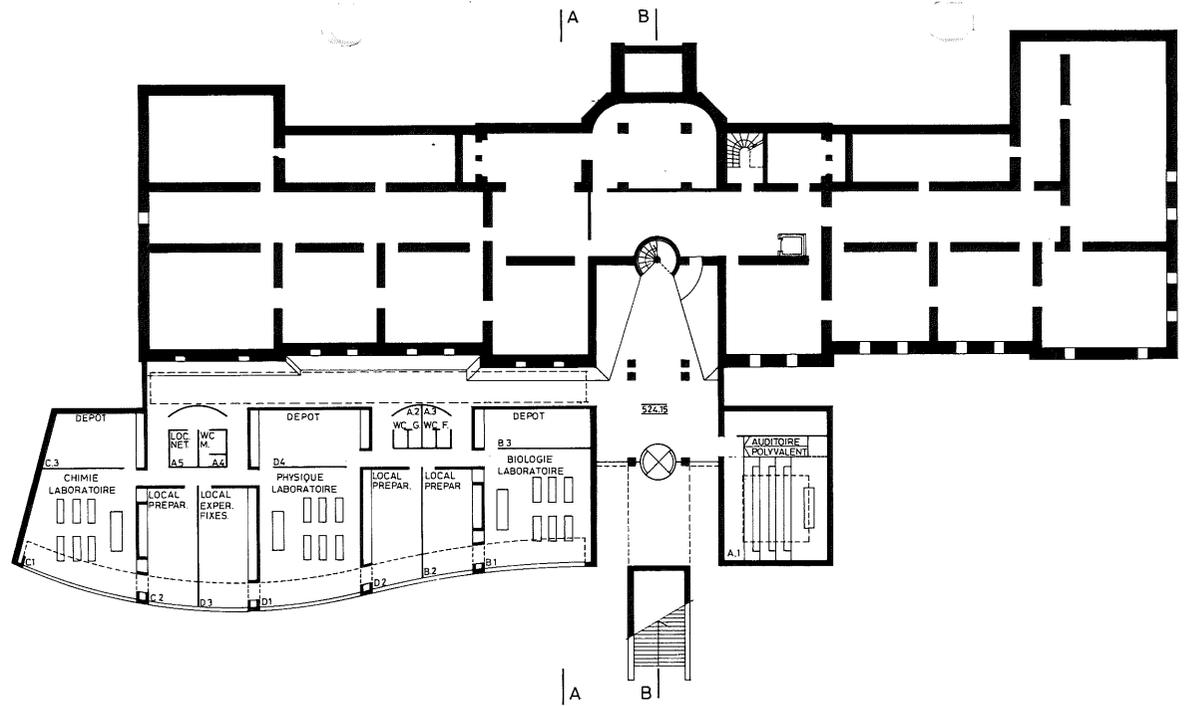
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
DE LAUSANNE

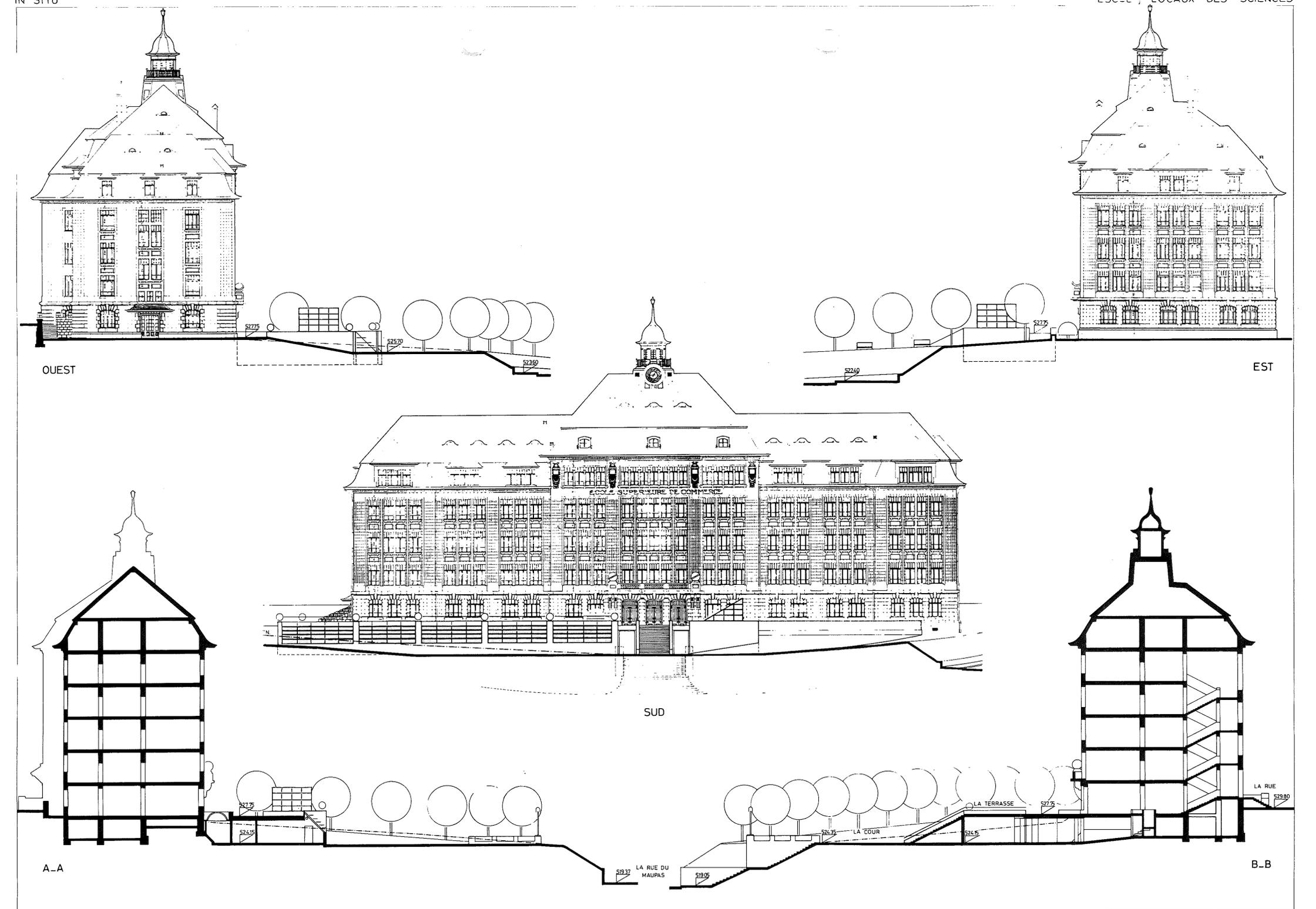
PLAN GENERAL DE SITUATION

bât. n°	
plan n°	
éch.	modif.
format	
date	
dess.	

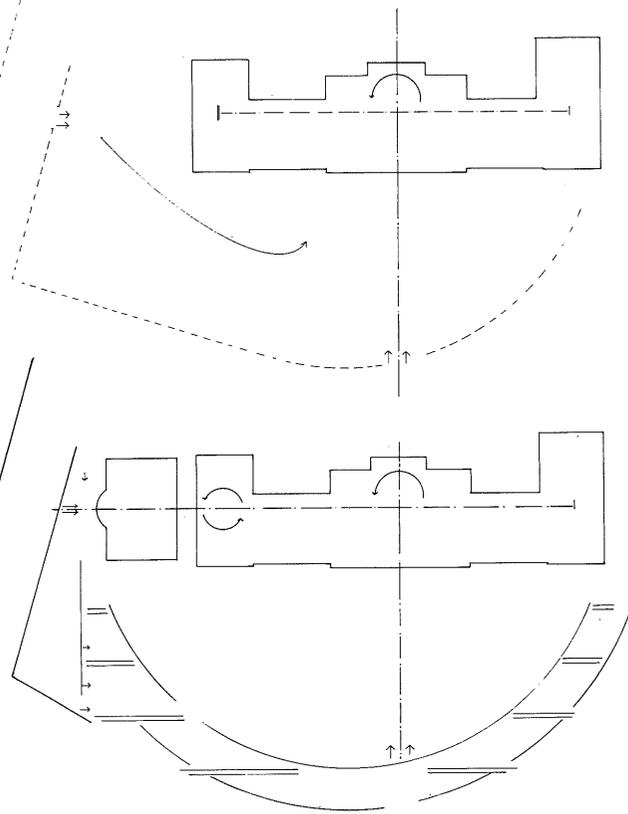
Plan de base dressé par Jacques VAUTIER, géomètre officiel à Cully et à Lutry



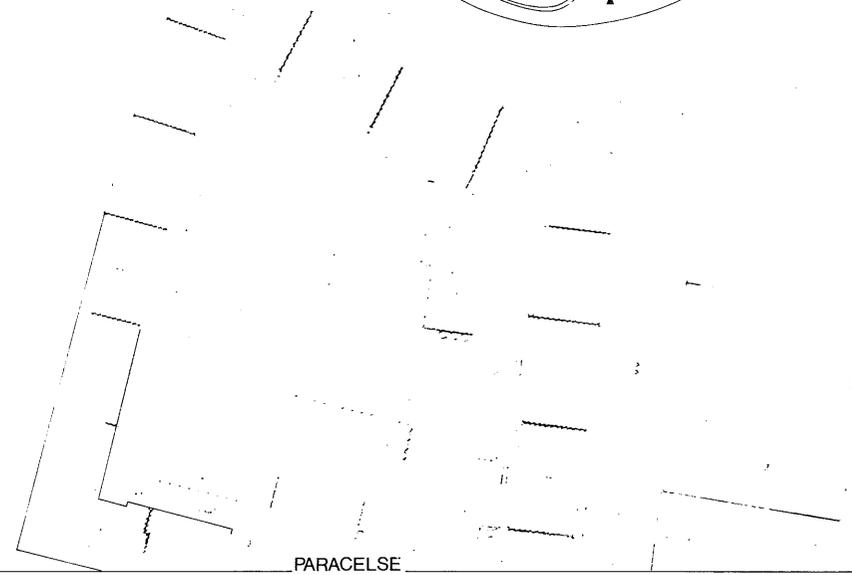
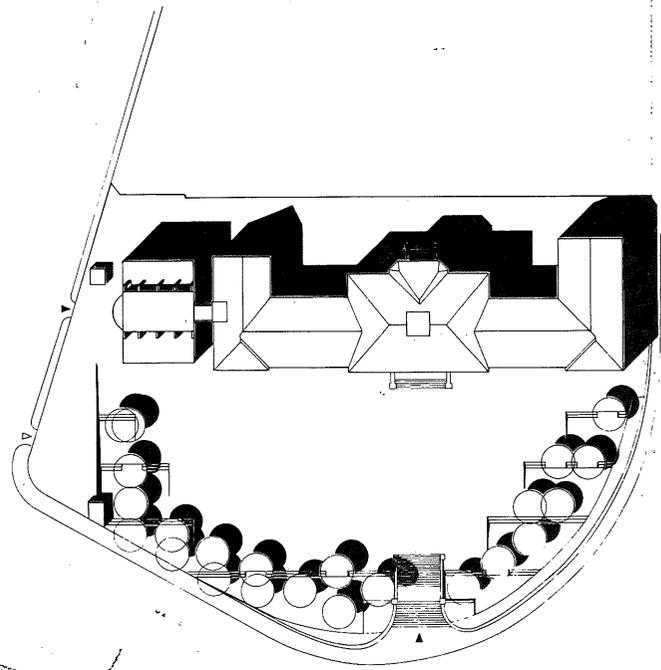
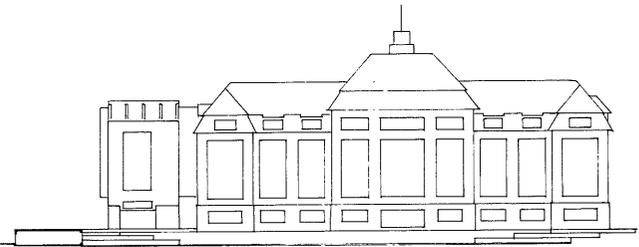




COUPES ET ELEVATIONS

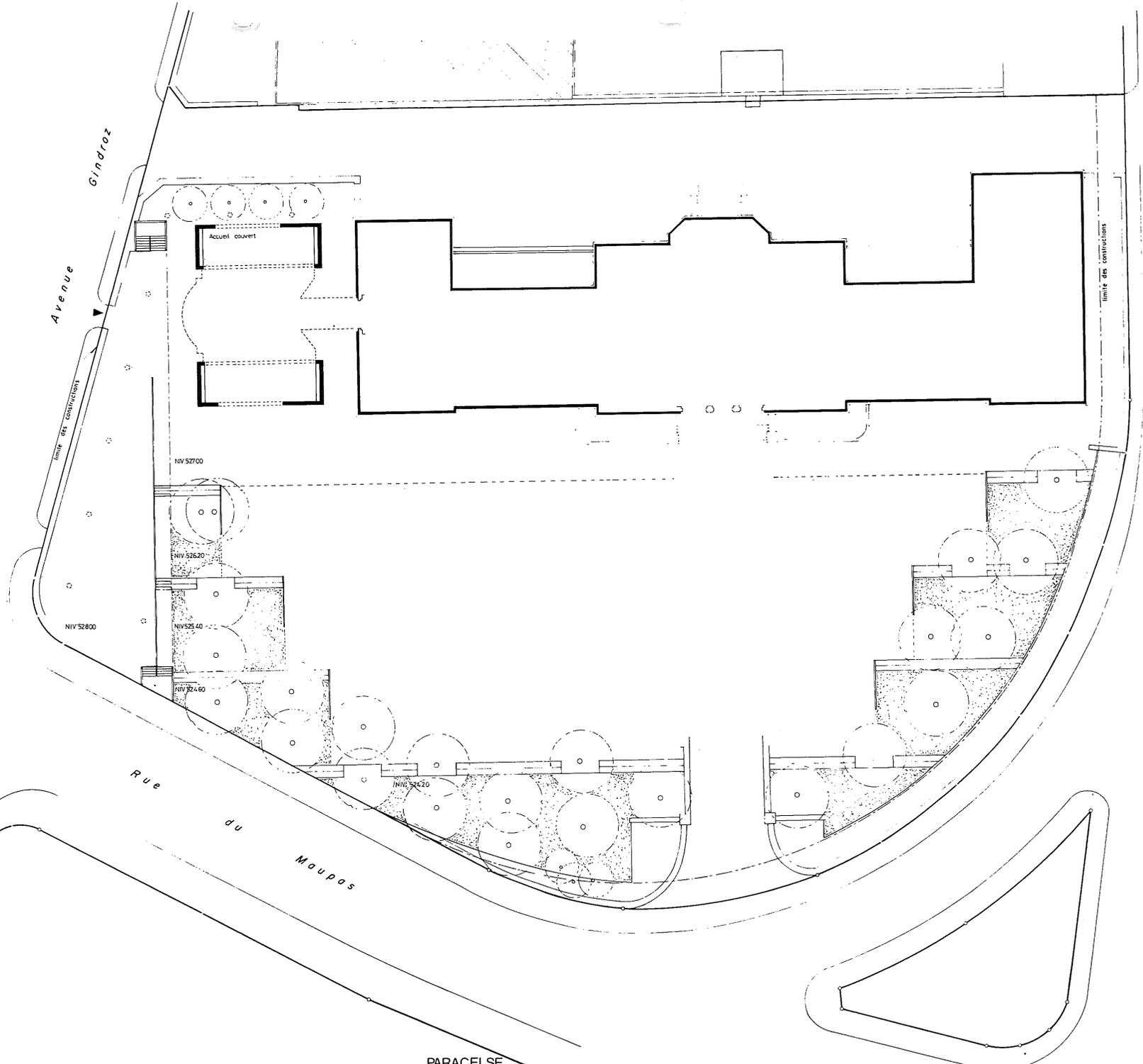
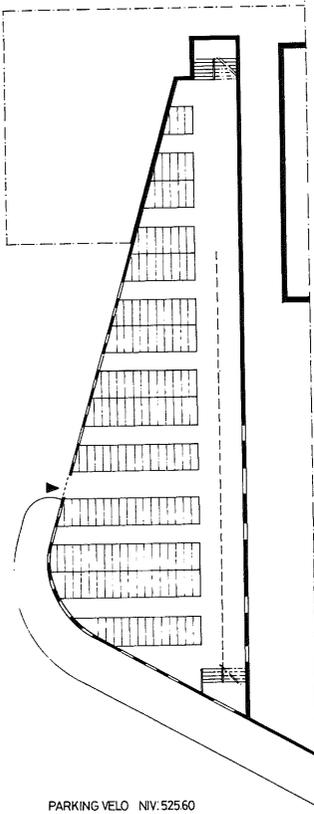


REMISE EN EXPLOITATION DE L'ESCALIER OUEST
 REMISE EN VALEUR DE L'ENTREE OUEST, A L'EUIL-FRONT URBAIN
 MAINTIEN DE L'ENTITE DU BATIMENT EXISTANT ET DE L'ESPACE DE REFERENCE EXTERIEUR

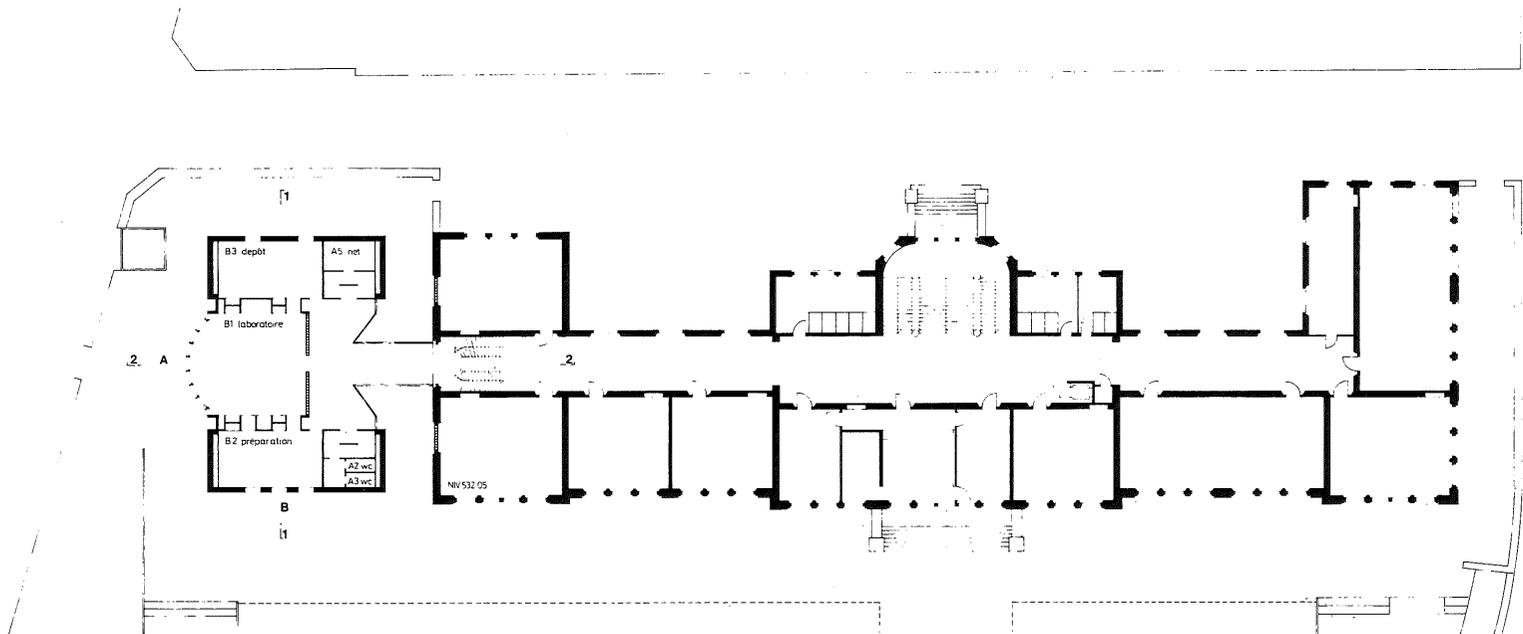


SITUATION

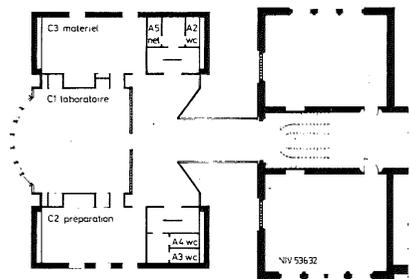
PARCELSE



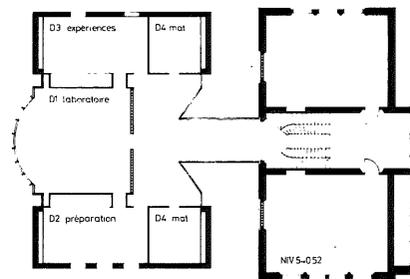
Avenue du Vingt-Quatre Janvier



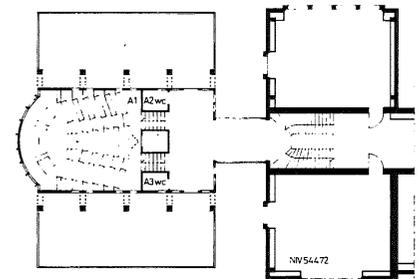
1er étage NIV.534.15



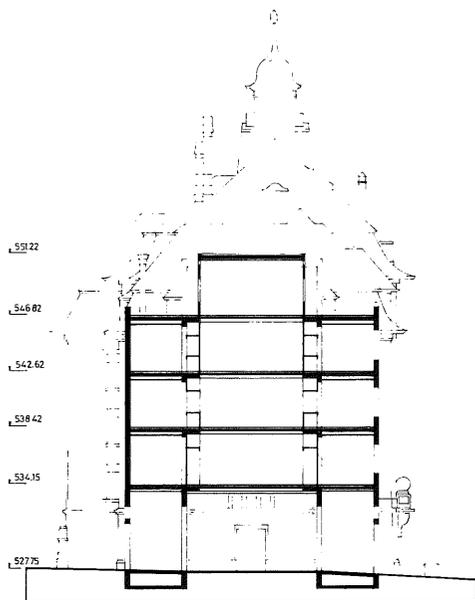
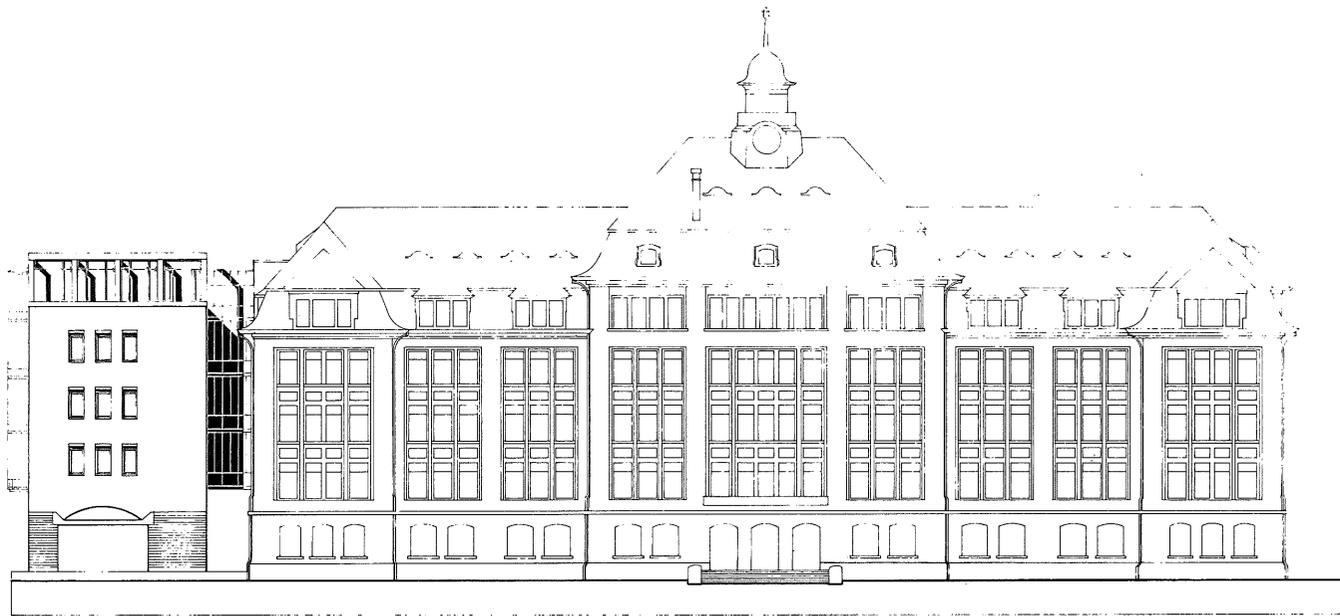
2eme étage NIV.538.42



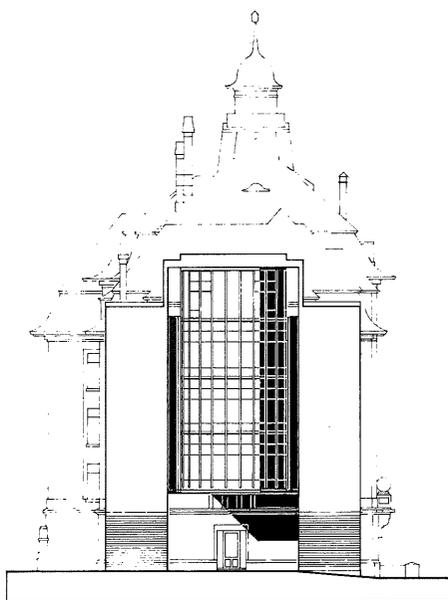
3eme étage NIV.542.62



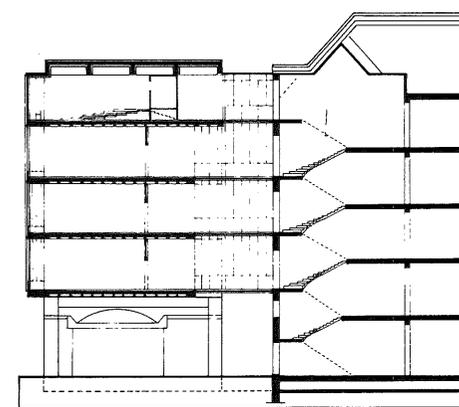
attique NIV.546.82



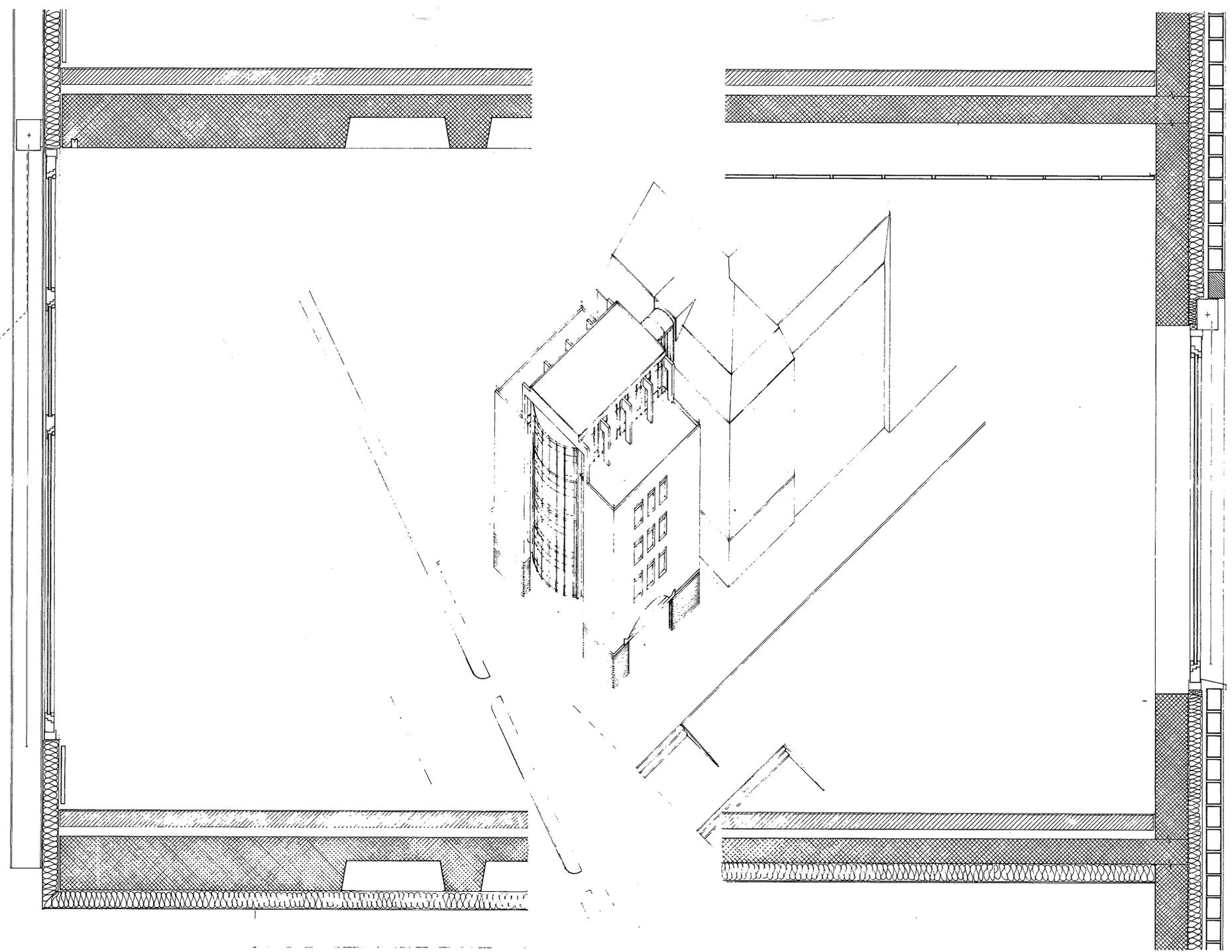
coupe11



PARCELSE



coupe22



coupe A :laboratoire

coupe B: preparation

PARACELSE

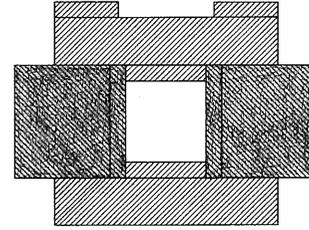
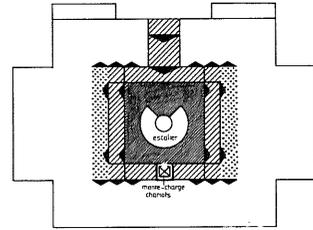
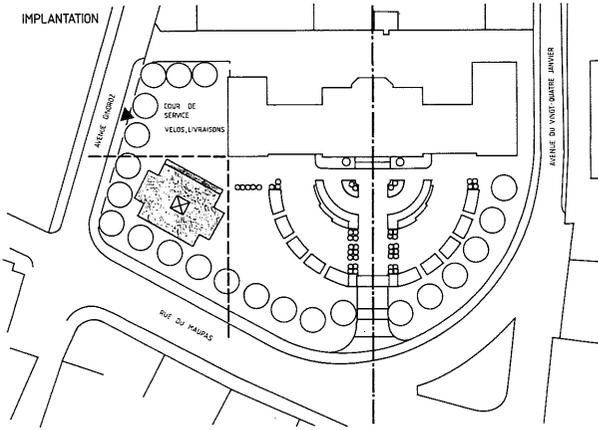
ech:

ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE DE LAUSANNE
PLAN DE SITUATION

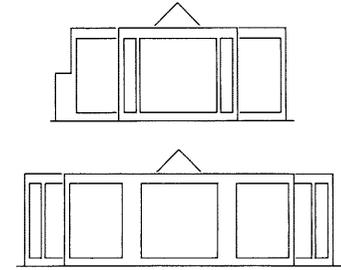
bât n
plan n
tech
format
date
dess



ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE - LOCAUX DES SCIENCES OLOUM



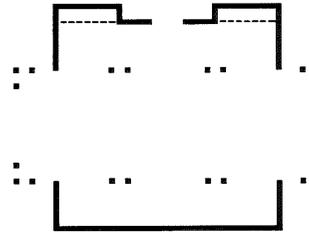
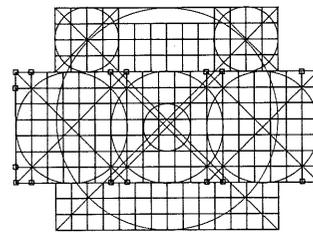
FACADE ET MATERIAUX



LE BETON MARQUE LES ANGLES, LE SOCLE ET LE COURONNEMENT; INTERPRETATION DU BATIMENT EXISTANT, IL RYTHME DES VERTICALES, TRACES DE LA STRUCTURE INTERNE, ENCADRE DES GROUPES DE FENETRES, ELLES-MEMES COMPORTANT UNE SUBDIVISION HORIZONTALE SEMBLABLE A CELLE DU BATIMENT EXISTANT.

LE NOUVEAU BATIMENT:

- S'IMPLANTE DE MANIERE A CE QUE LA CONSTRUCTION EXISTANTE JOUE LE ROLE DE BATIMENT PRINCIPAL, LUI MENAGEANT UN MAXIMUM DE DEGAGEMENT A L'OUEST ET AU SUD.
- MARQUE L'ARTICULATION-DISTINCTION ENTRE LA PETITE COUR, ESPACE DE SERVICE A L'OUEST ET LE PREAU, ESPACE DE DELASSEMENT ET D'AGREMENT AU SUD.
- FERME LA PERSPECTIVE MAL DEFINIE A L'OUEST DU PREAU, TOUT EN REEQUILIBRANT LES PROPORTIONS DE CE DERNIER SUR L'AXE DE SYMETRIE DU BATIMENT EXISTANT.
- REANIME L'ESCALIER ET L'ENTREE OUEST DU BATIMENT EXISTANT.
- LONGEANT LA RUE DU MAUPAS, IL ORIENTE LES LABORATOIRES SUR DES AIRES DEGAGEES DE VIS-A-VIS.
- PERMET L'EXPLOITATION DU BATIMENT EXISTANT LORS DE LA CONSTRUCTION.

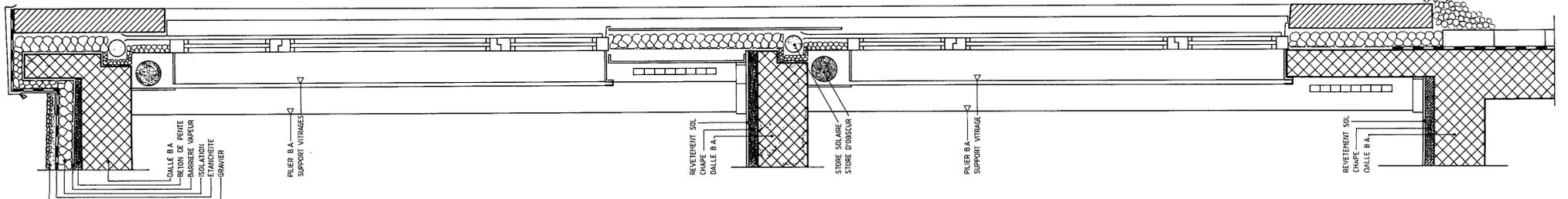
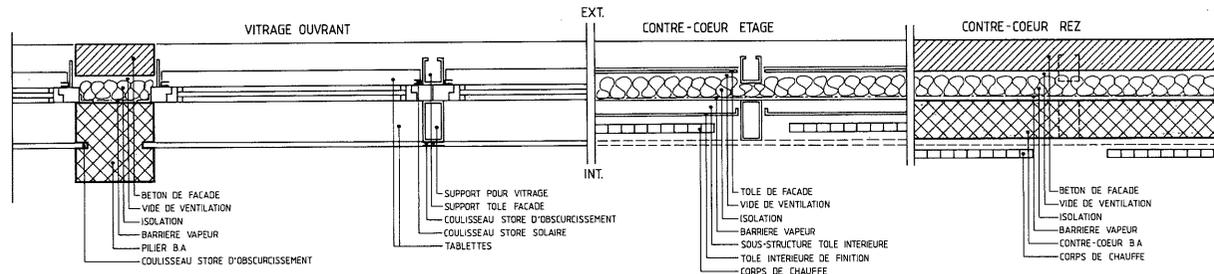


- VERTICALE EN B.A.
POINTS PORTEURS POUR LABORATOIRES AVEC DE NOMBREUSES OUVERTURES, MURS PORTEURS POUR LOCAUX DE SERVICE AVEC PEU D'OUVERTURES
- HORIZONTALE EN B.A.
DALLE NERVEE SUR GRANDE TRAVÉE ET LABORATOIRES
DALLE PLATE SUR PETITES TRAVÉES ET LOCAUX DE SERVICES

- ENTRE LES ELEMENTS EN BETON:
- LA CONSTRUCTION METALLIQUE FAIT REMPLISSAGE POUR LES LABORATOIRES
 - LA BRIQUE CIMENT FAIT REMPLISSAGE POUR LES LOCAUX DE SERVICES

LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS JOUENT AVEC LA GEOMETRIE DU BATIMENT EXISTANT ET DE L'ESPLANADE, EN OFFRANT DES ESPACES DIFFERENCES PAR LE TRAITEMENT DE SOL, DE LA VEGETATION ET DE L'EAU.
LES MURETS ET LES GRADINS PERMETTENT LE RASSEMBLEMENT DE DIFFERENTS PETITS GROUPES D'ELEVES.

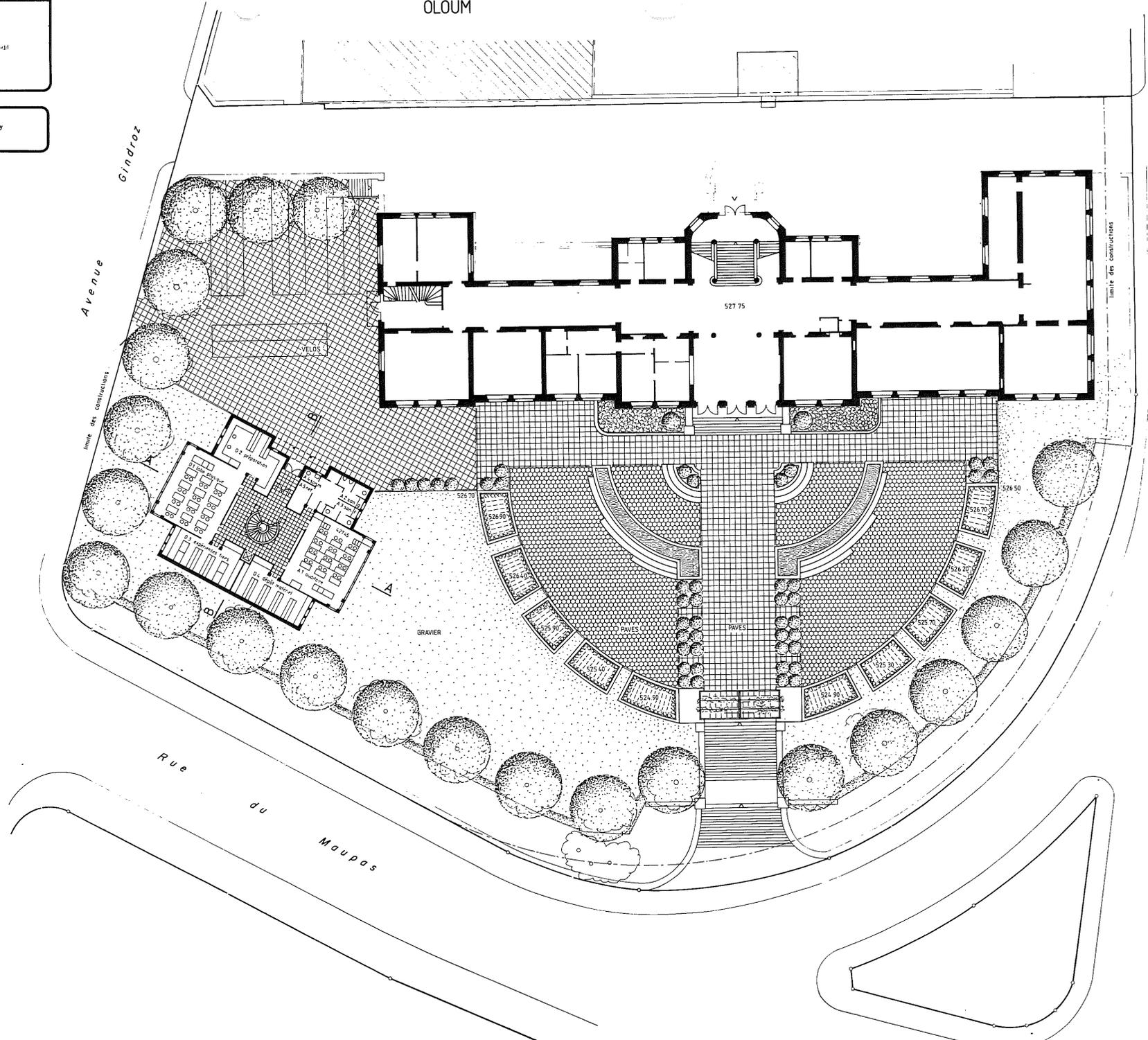
LABORATOIRES, COUPE HORIZONTALE SUR:
1:10



ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
DE LAUSANNE
PLAN GENERAL DE SITUATION

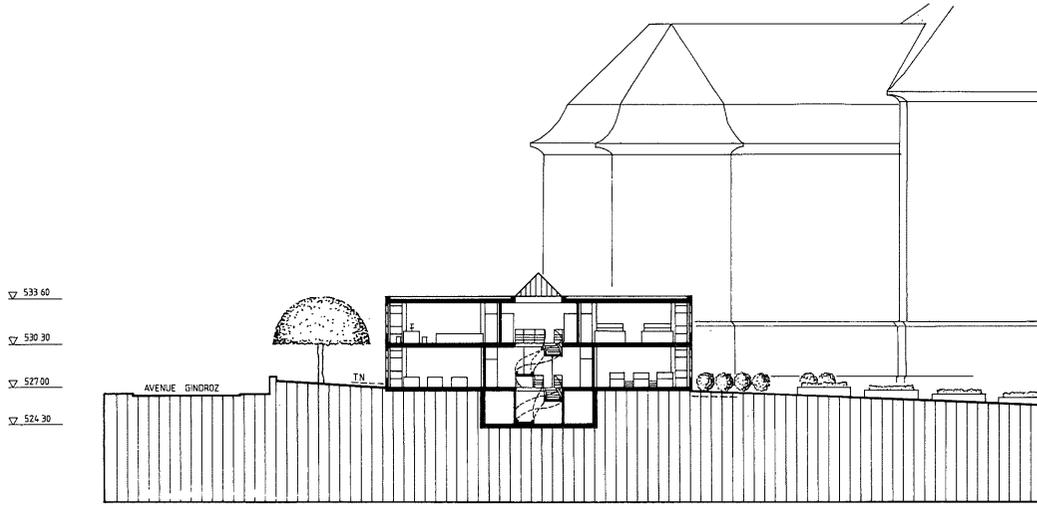
Plan de base dressé par Jacques VAUTIER, géomètre officiel à Cully et à Lutry

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE - LOCAUX DES SCIENCES
OLOUM

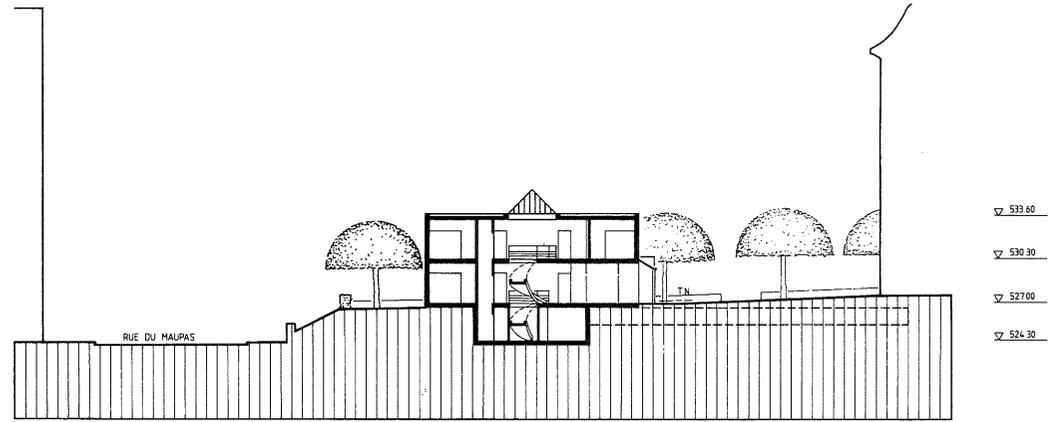


REZ-DE-CHAUSSEE NIV. 527.00

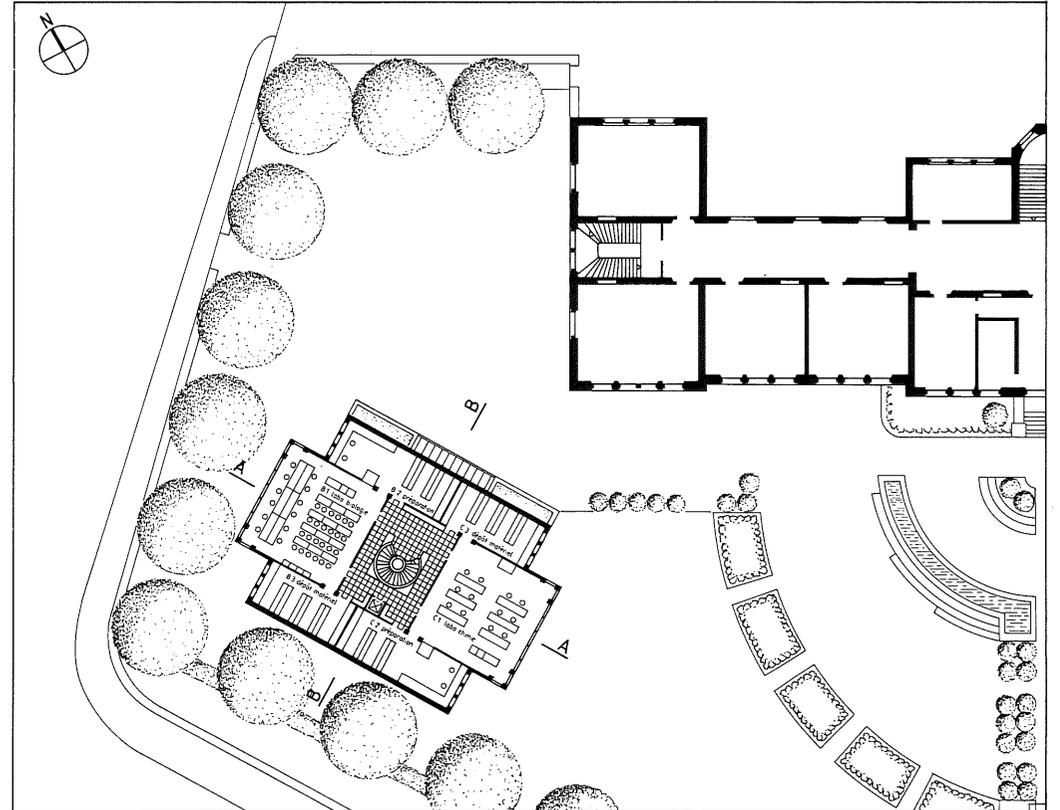
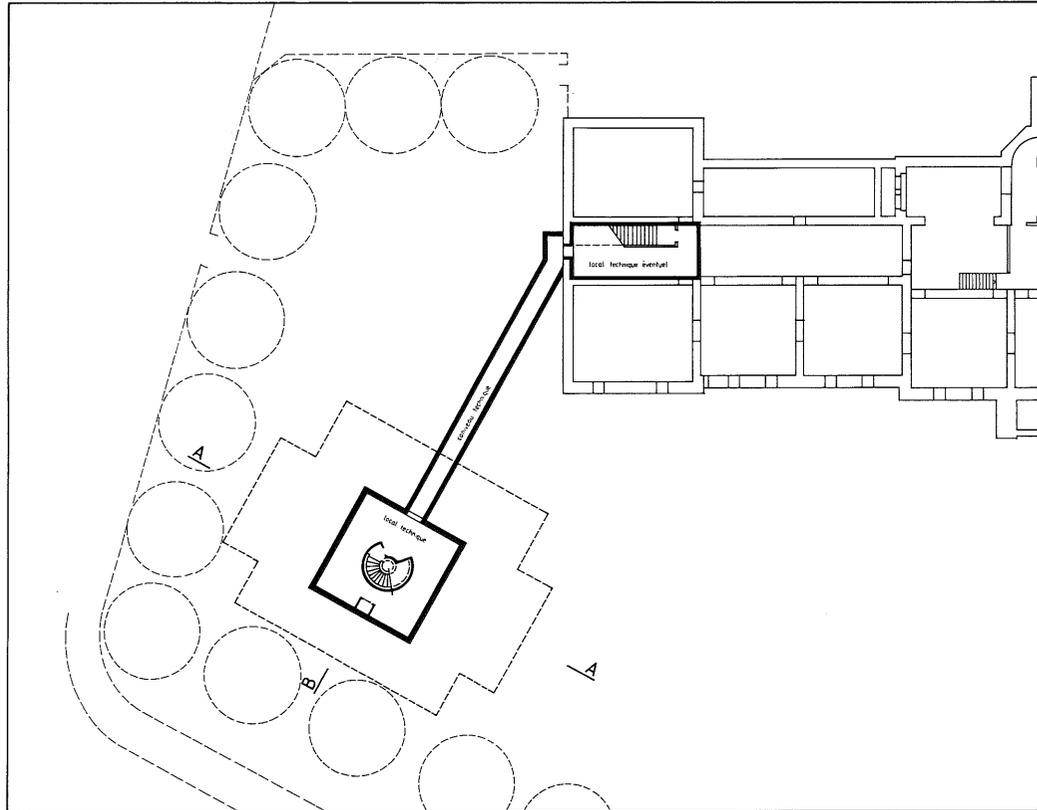
ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE - LOCAUX DES SCIENCES
OLOUM



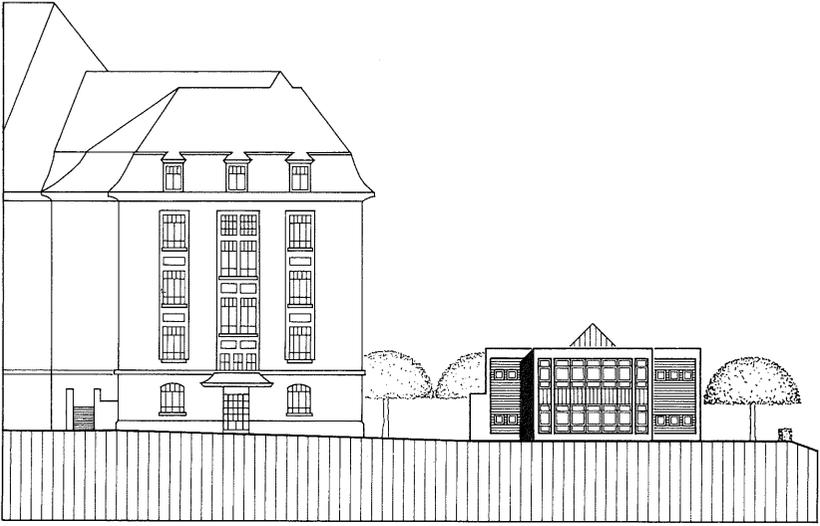
COUPE A-A



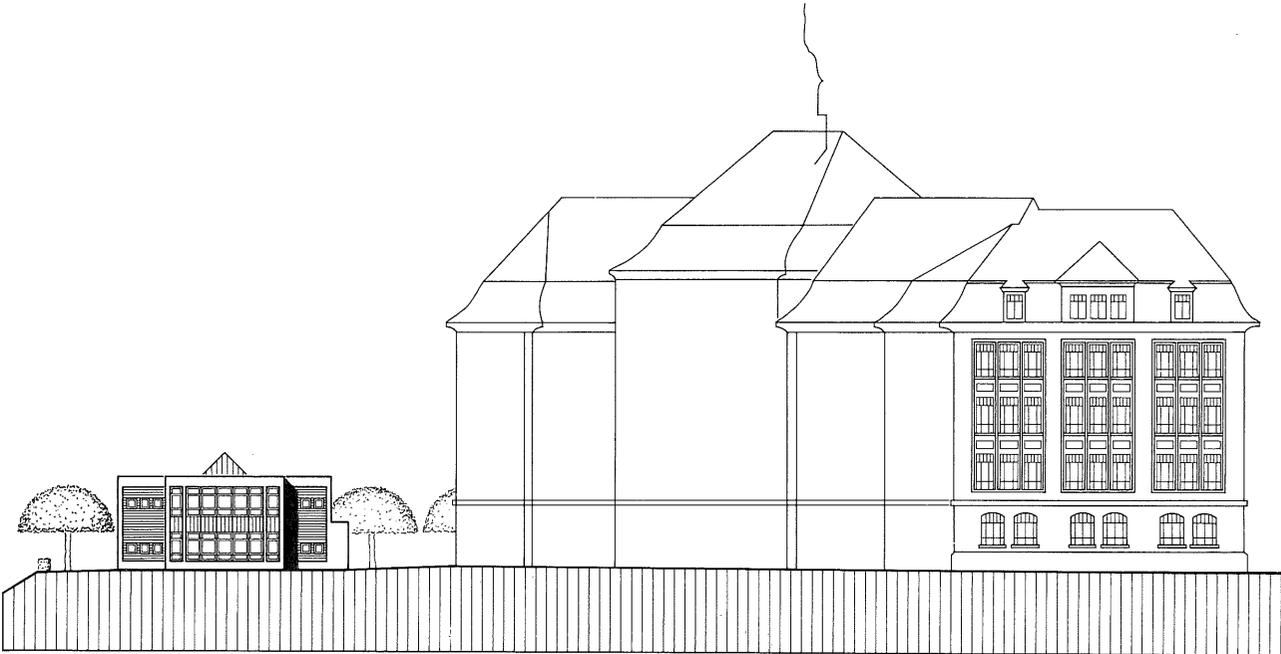
COUPE B-B



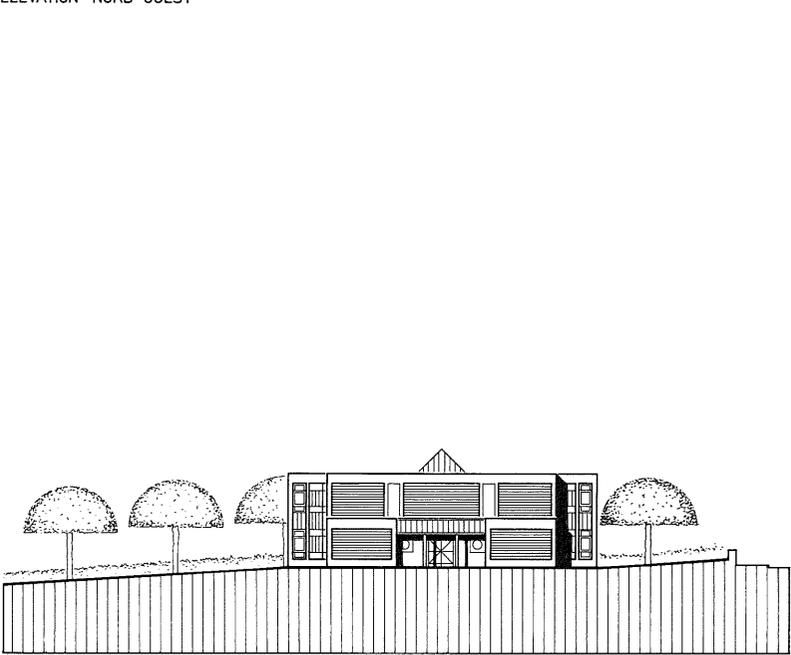
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE - LOCAUX DES SCIENCES
OLOUM



ELEVATION NORD-OUEST



ELEVATION SUD-EST



ELEVATION NORD-EST



ELEVATION SUD-OUEST

ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE DE LAUSANNE
PLAN DE SITUATION

titre
plan n°
le n°
format
date
dess

CONCOURS D'ARCHITECTURE
MAI 1989
«BUSINESS ON THE ROOF»



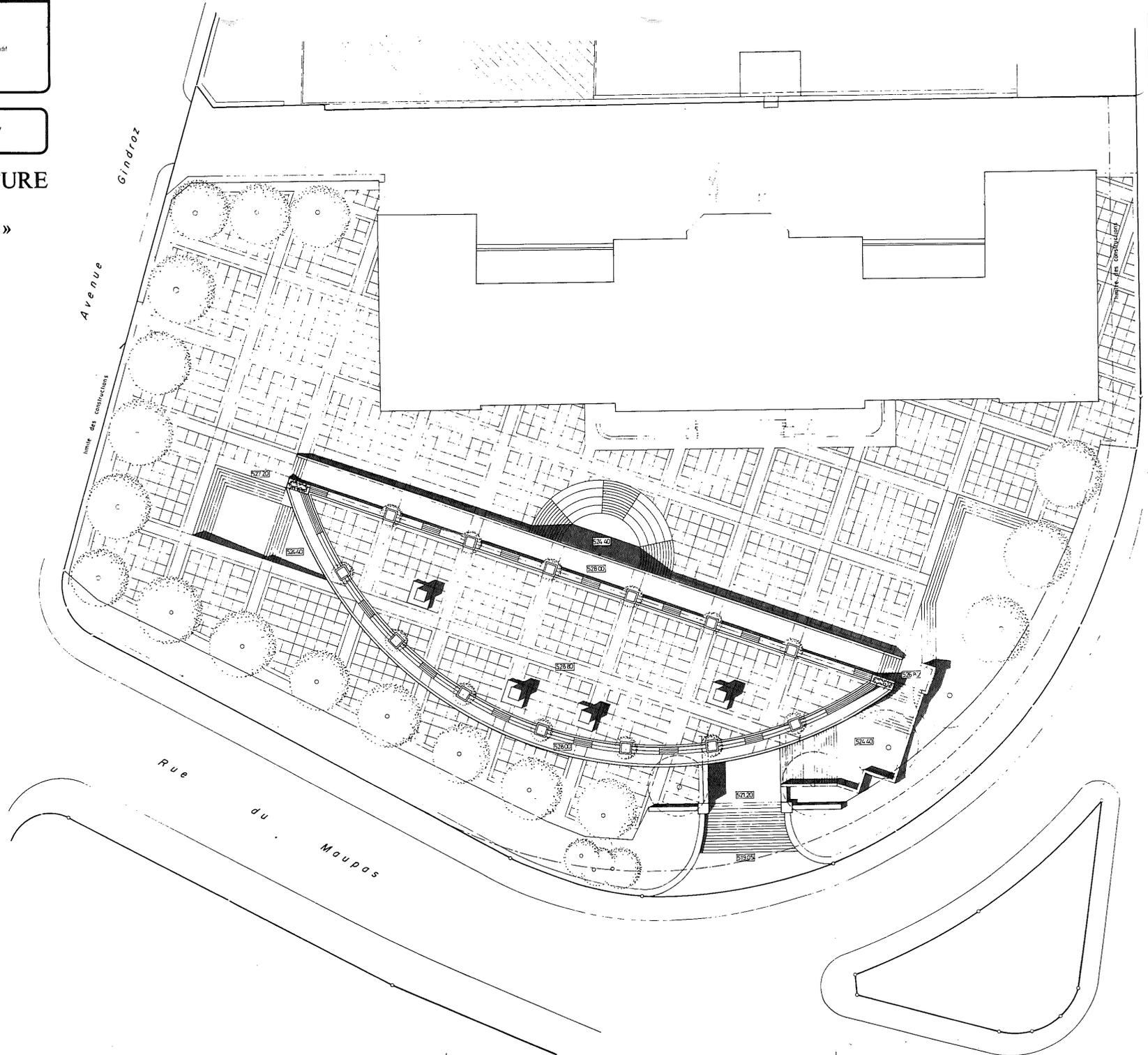
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE LAUSANNE
PLAN GÉNÉRAL DE SITUATION

Objet :
Plan :
Arch. :
Format :
Date :
Dess. :

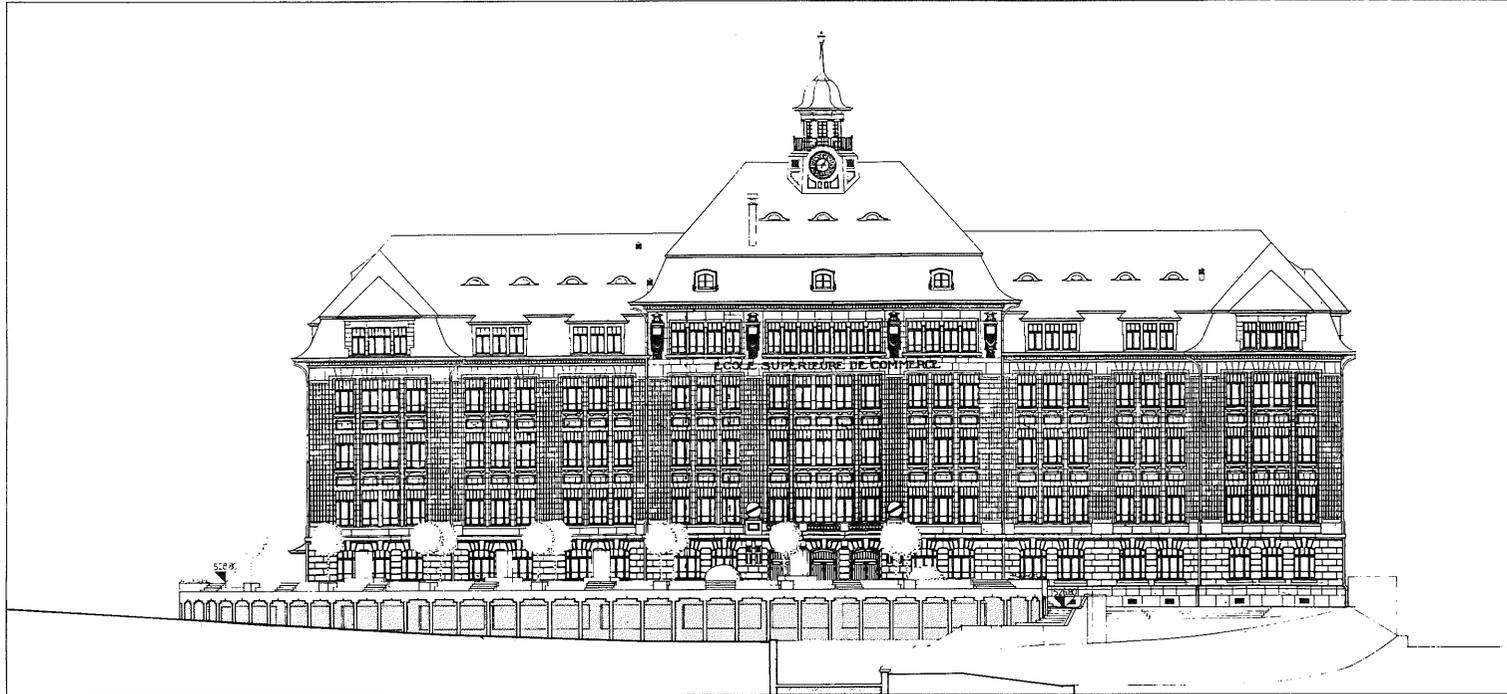
Plan de base dressé par Jacques VAUTIER, géomètre officiel à Cully et à Lutry

**CONCOURS D'ARCHITECTURE
MAI 1989
«BUSINESS ON THE ROOF»**

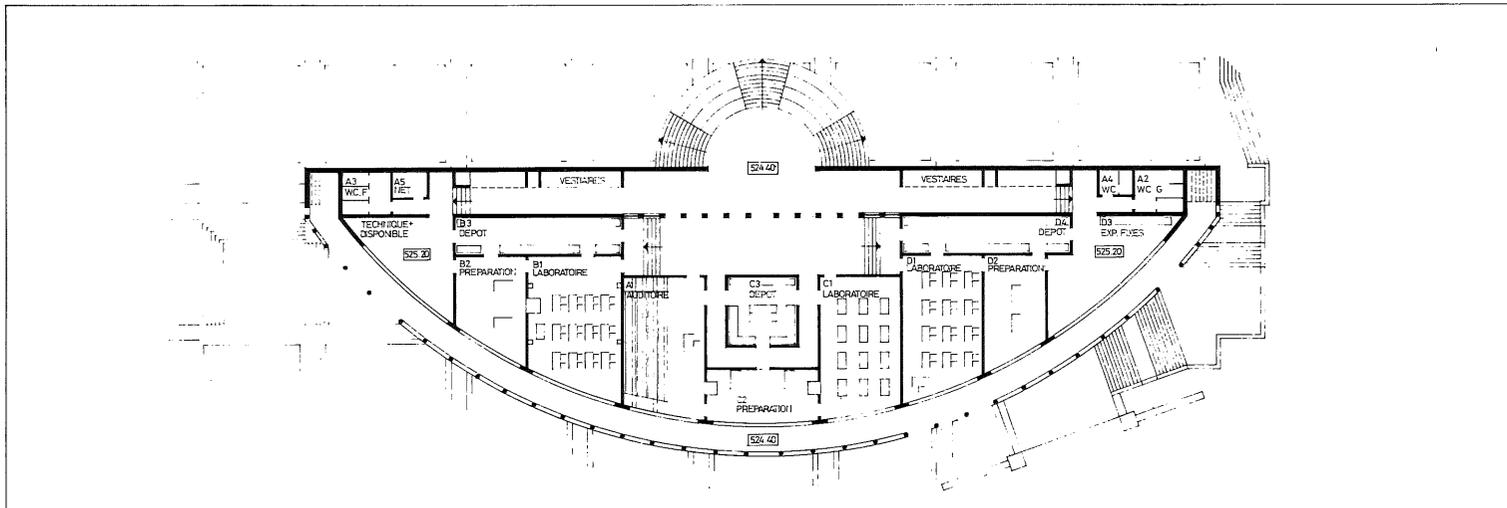
ORIENTATION COMME COMPOSANTE DU SITE



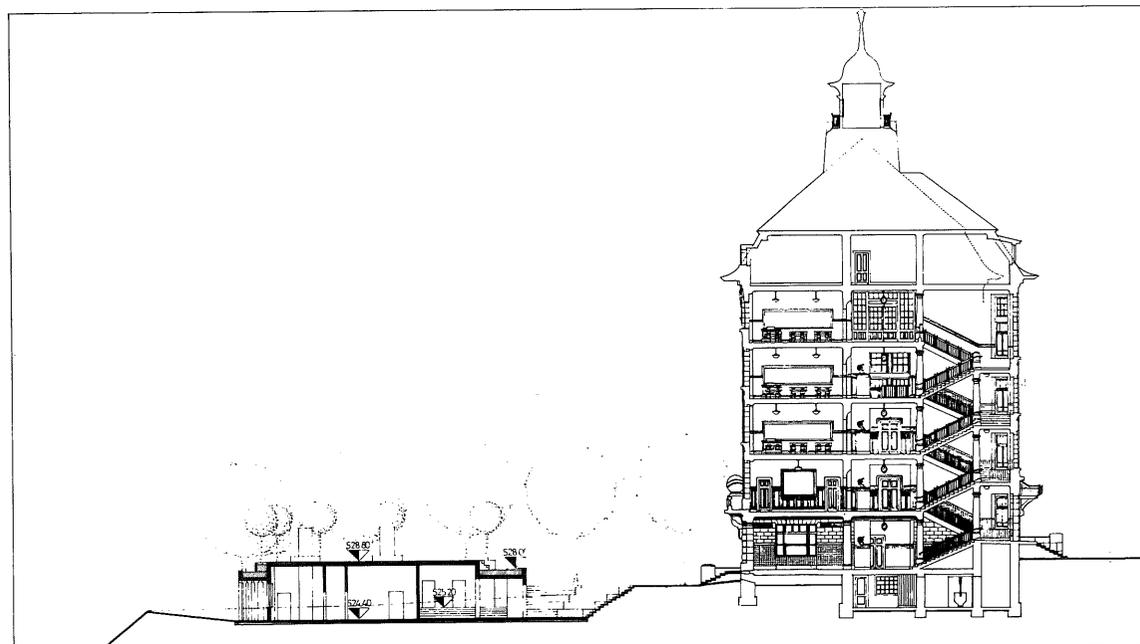
Avenue du Vingt-Quatre Janvier



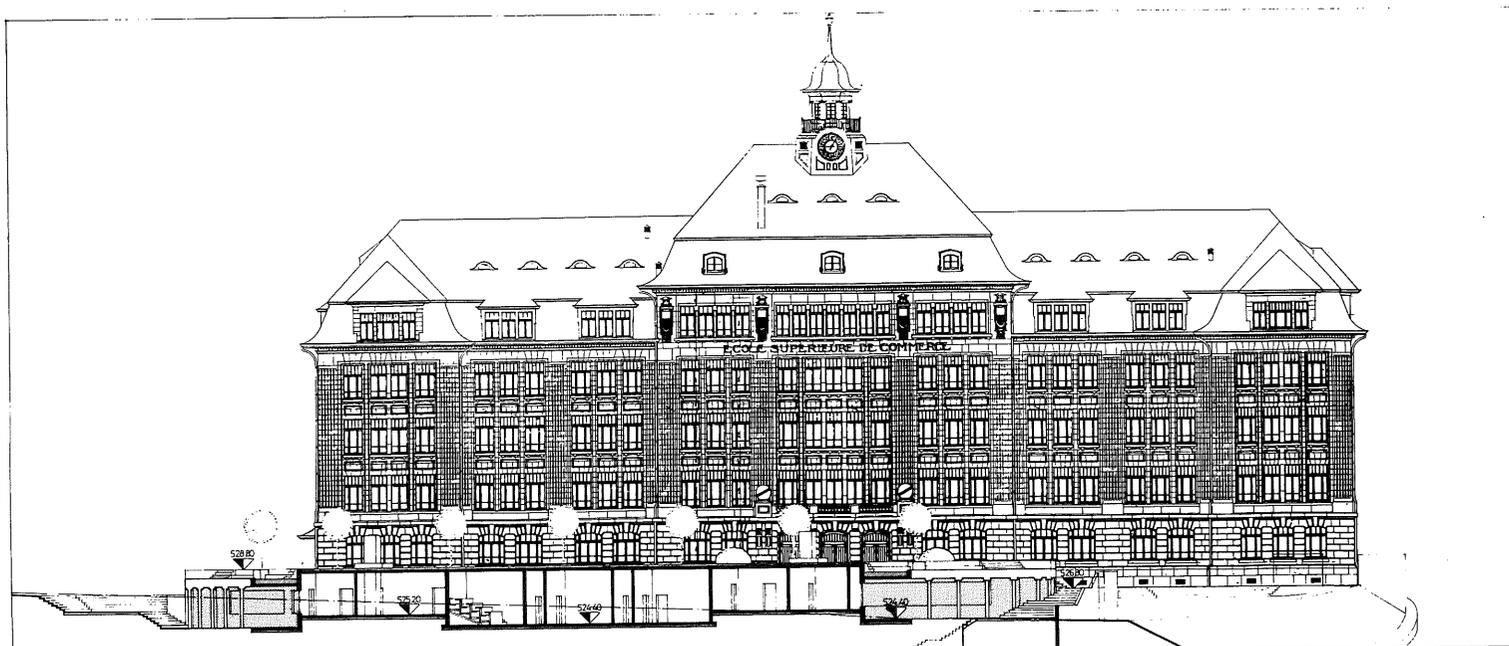
ELEVATION SUD-OUEST
EXTENSION COMME COMPOSANTE DE LA COUR



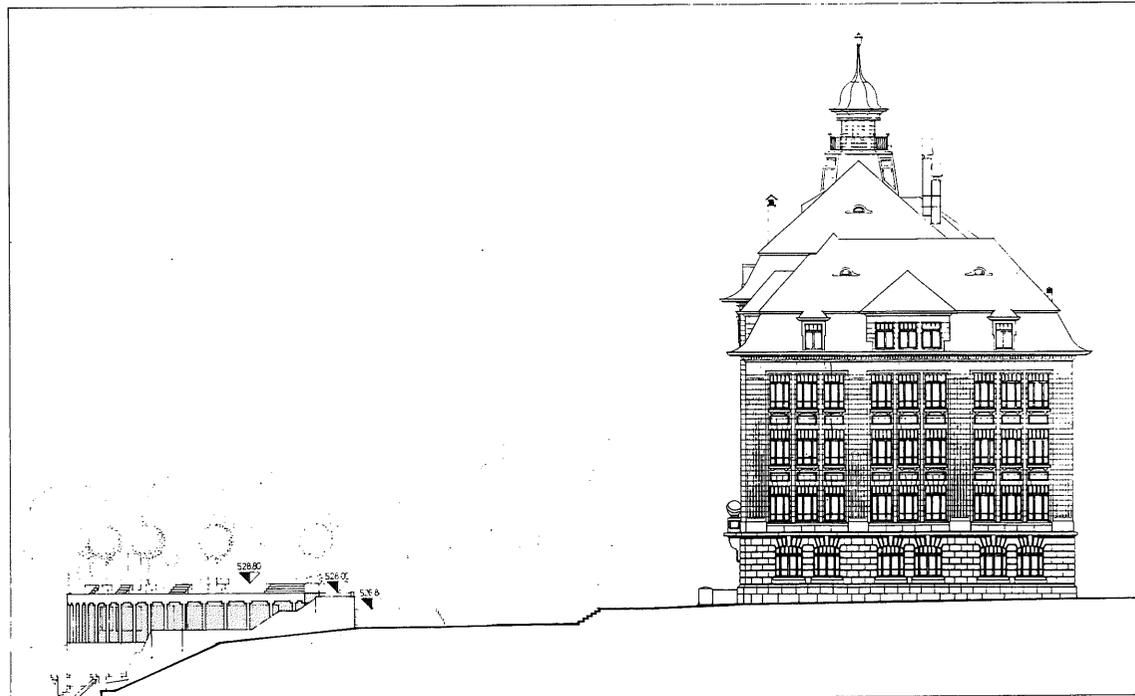
EXTENSION. PLAN



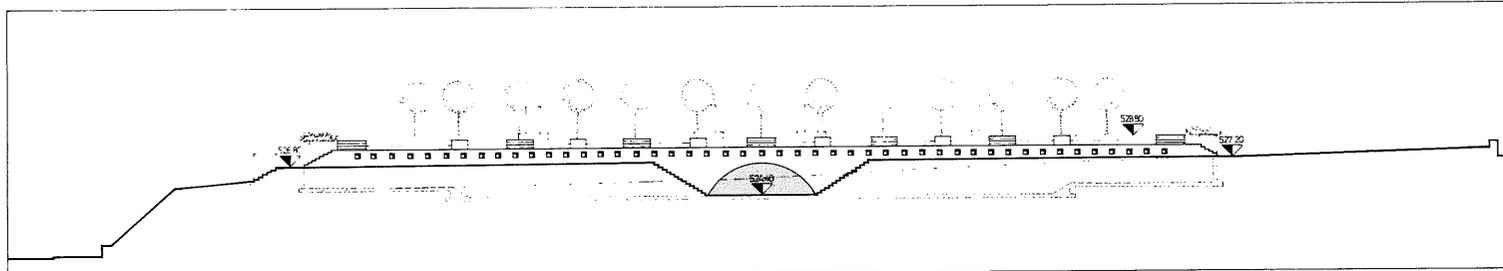
COUPE TRANSVERSALE
LA TOITURE, LIEU D'ÉCHANGE ET DE COMMUNICATION



COUPE LONGITUDINALE
BATIMENT-SOCLE, LA PROMENADE SUR LE TOIT



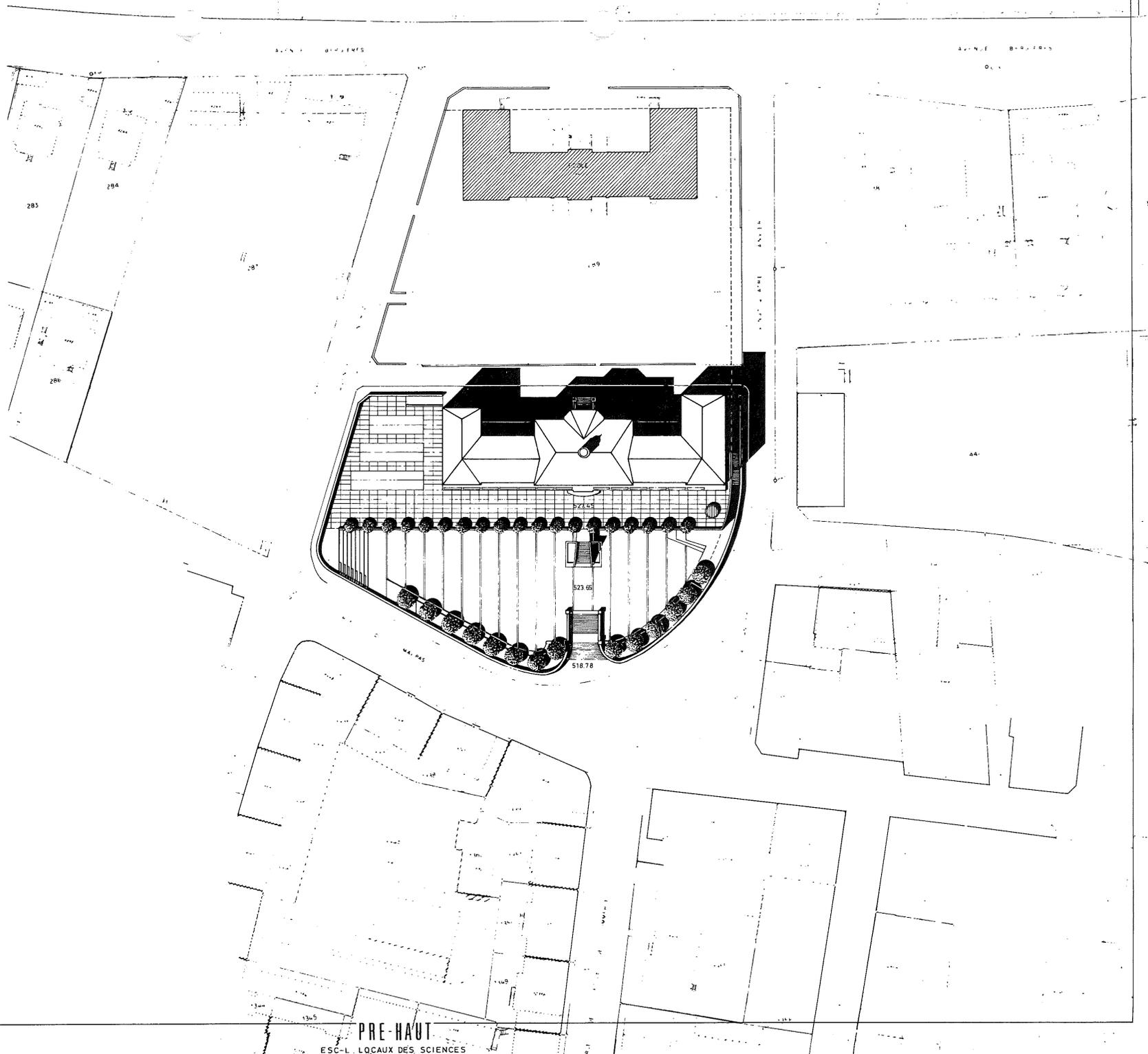
ELEVATION SUD-EST
LA COLONNADE, ESPACE COUVERT APPROPRIÉ

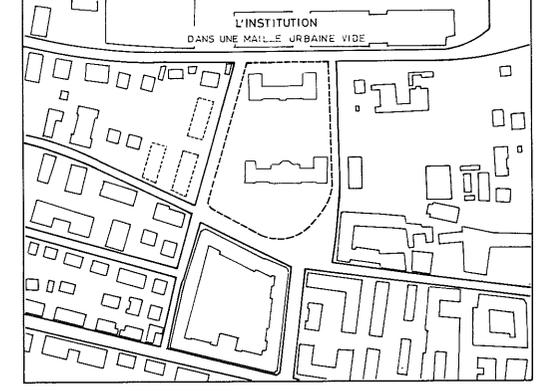
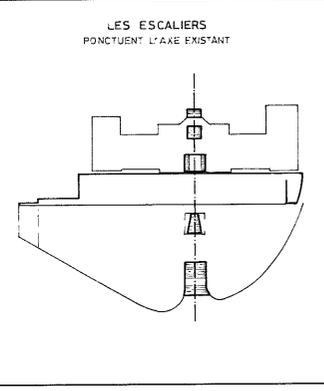
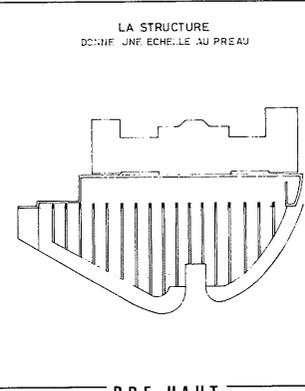
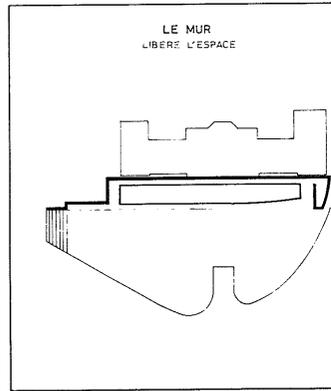
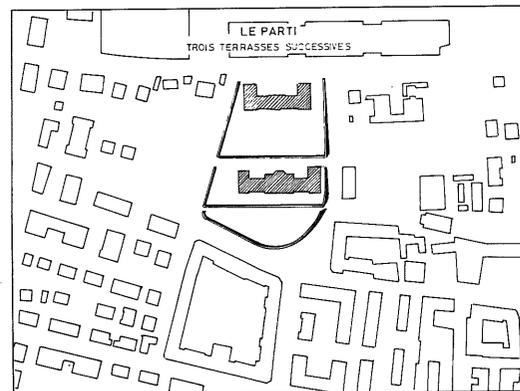
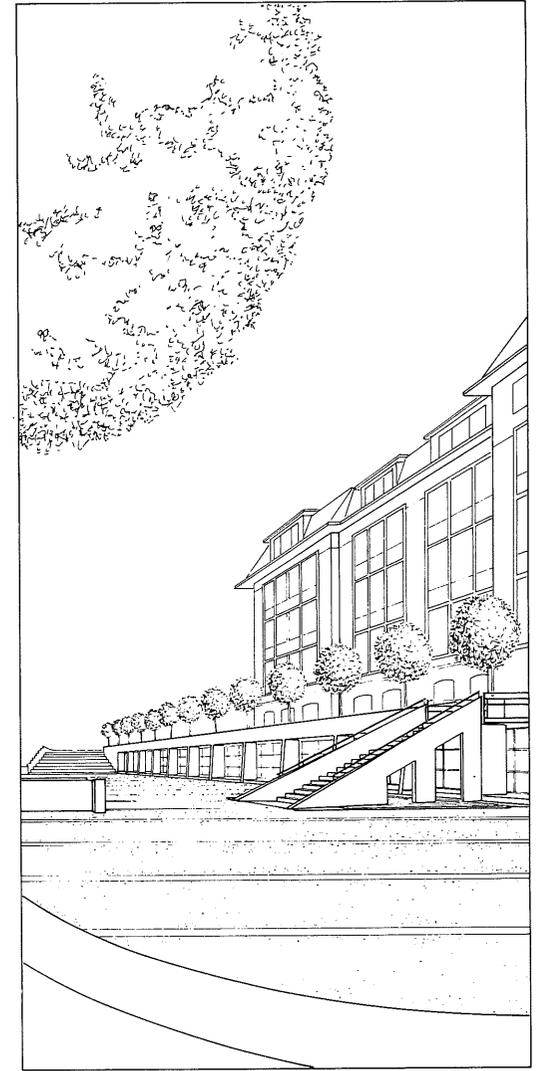
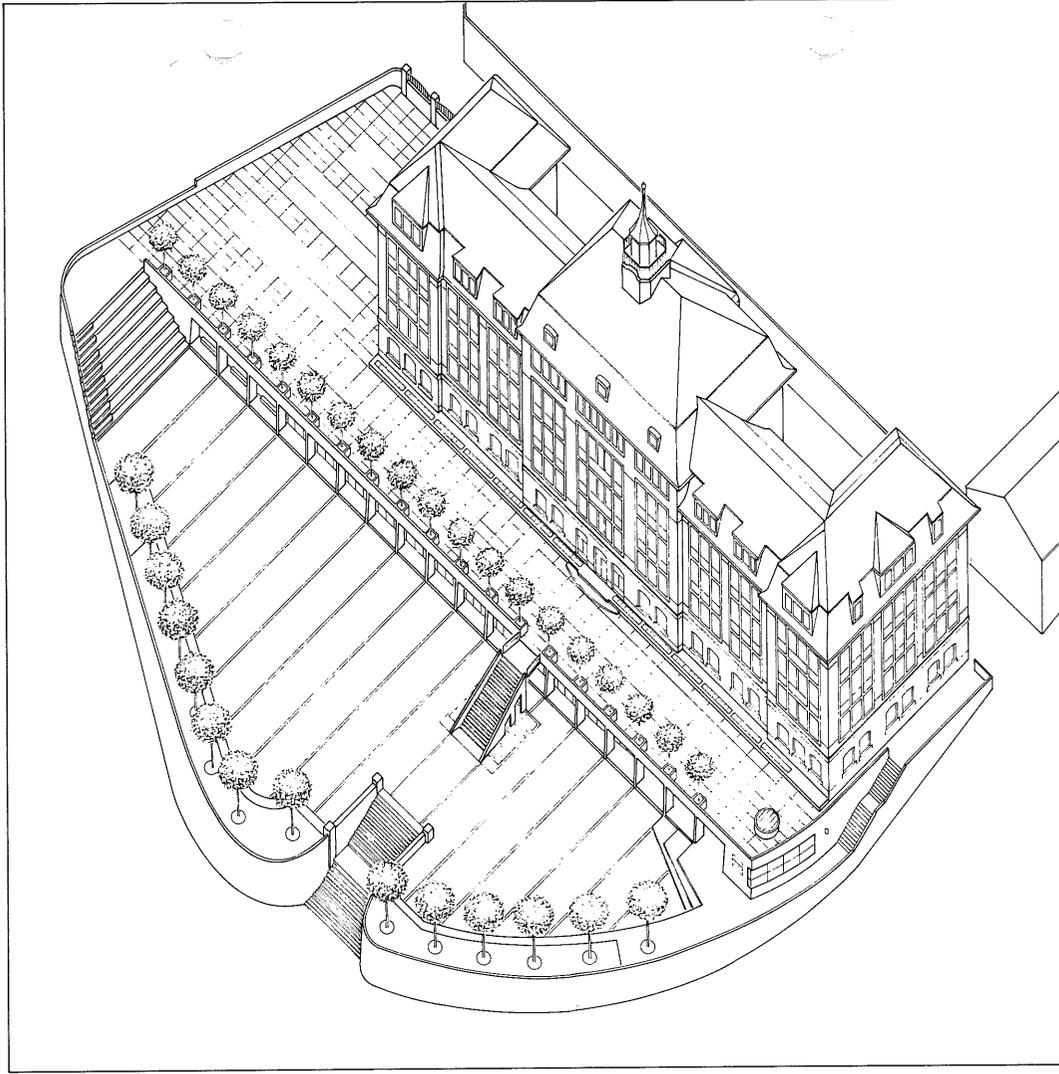
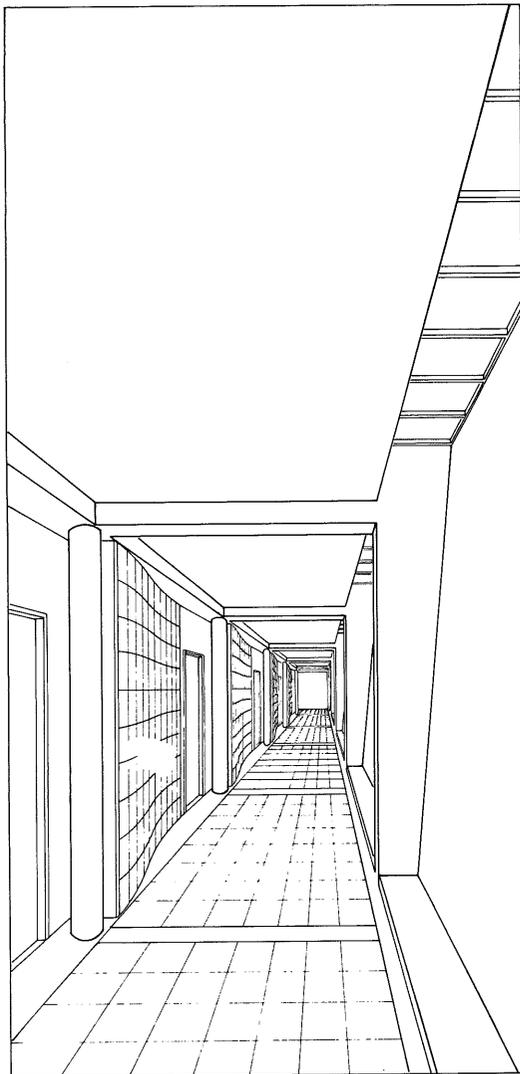


ELEVATION NORD-EST
BATIMENT - ARBRES

ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE DE LAUSANNE
PLAN DE SITUATION

bât n	
plan n	
éch	1/500
format	A3
date	
dess	

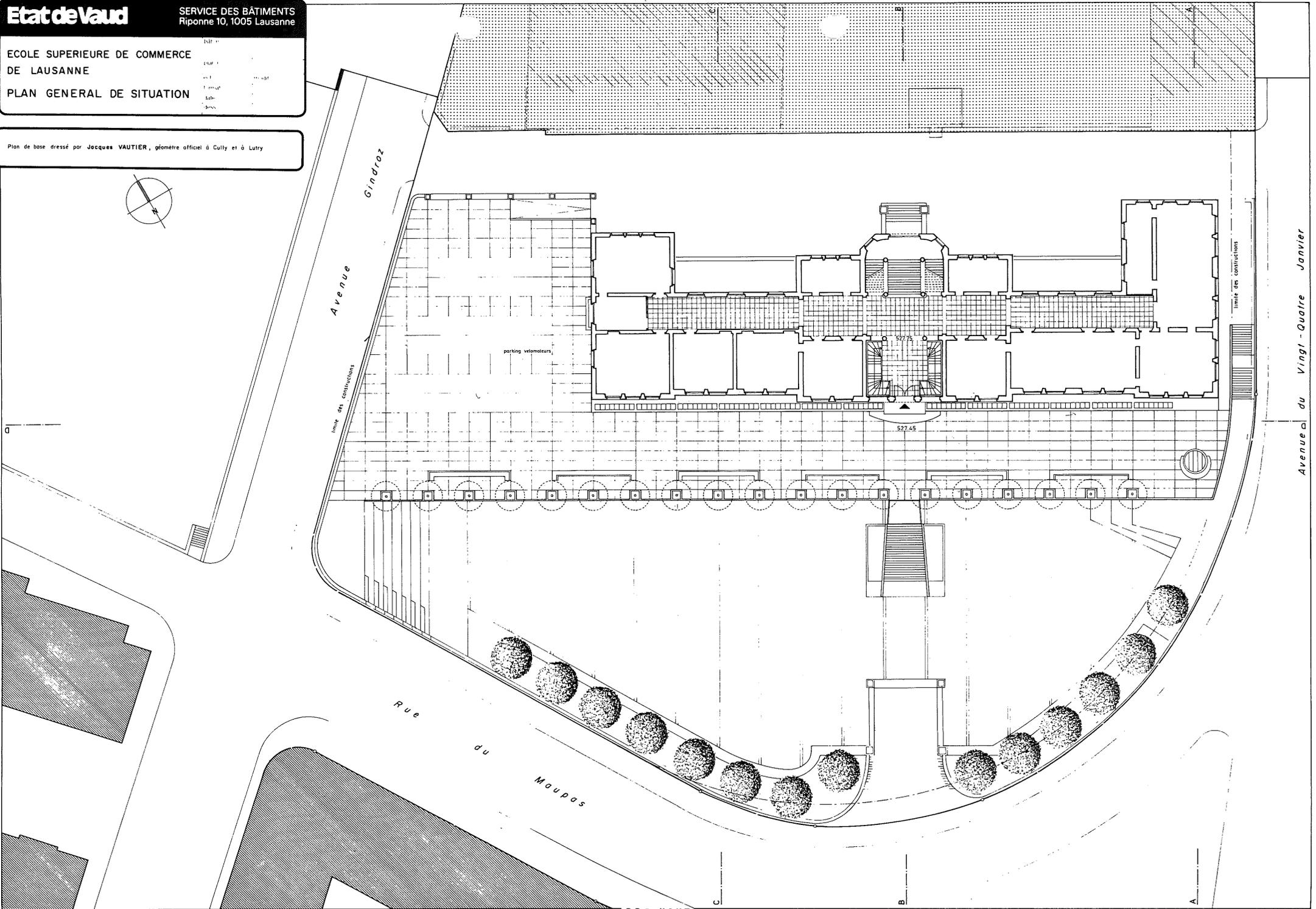




PRE-HAUT

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
DE LAUSANNE
PLAN GENERAL DE SITUATION

Plan de base dressé par Jacques VAUTIER, géomètre officiel à Cully et à Lutry



REZ SUPERIEUR

PRE-HAUT

ESC-L. LOCAUX DES SCIENCES

titre	
plan n°	
orch.	imm. adl.
formul.	
date	
dess.	

Plan de base dressé par Jacques VAUTIER, géomètre officiel à Cully et à Lutry



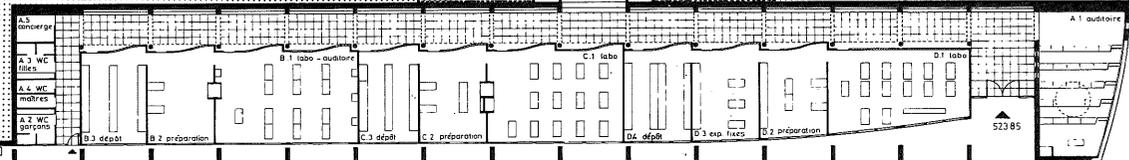
Avenue Gindroz

limite des constructions

limite des constructions

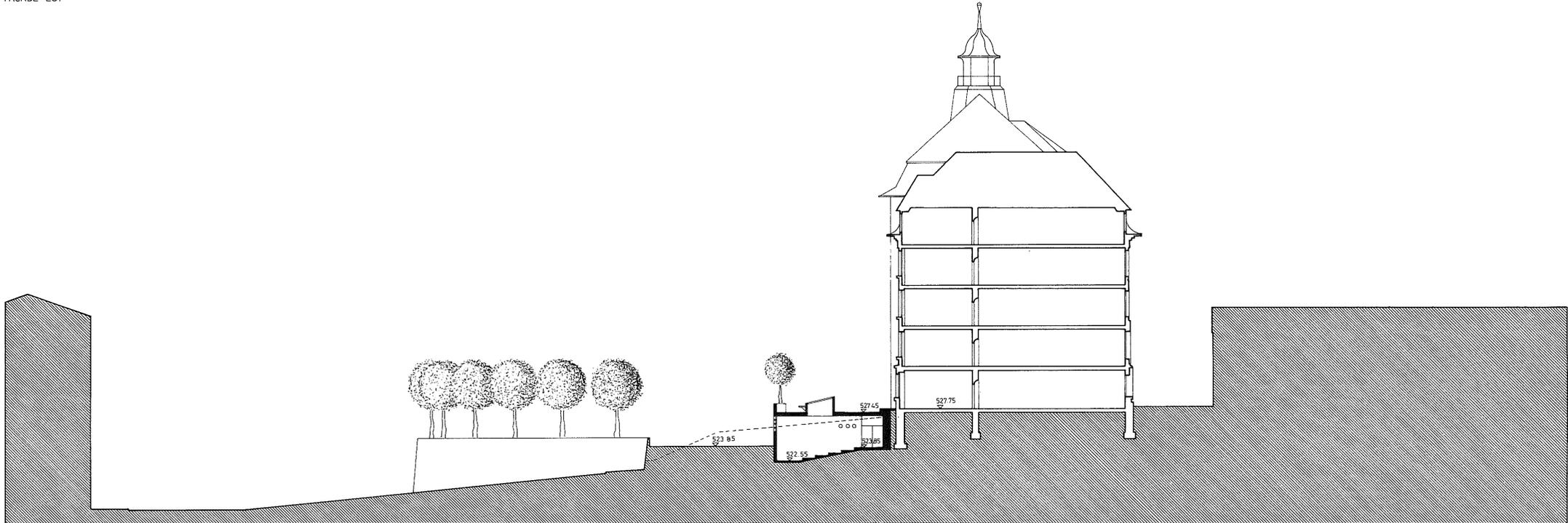
Avenue du Vingt - Quatre Janvier

Rue du Maupas





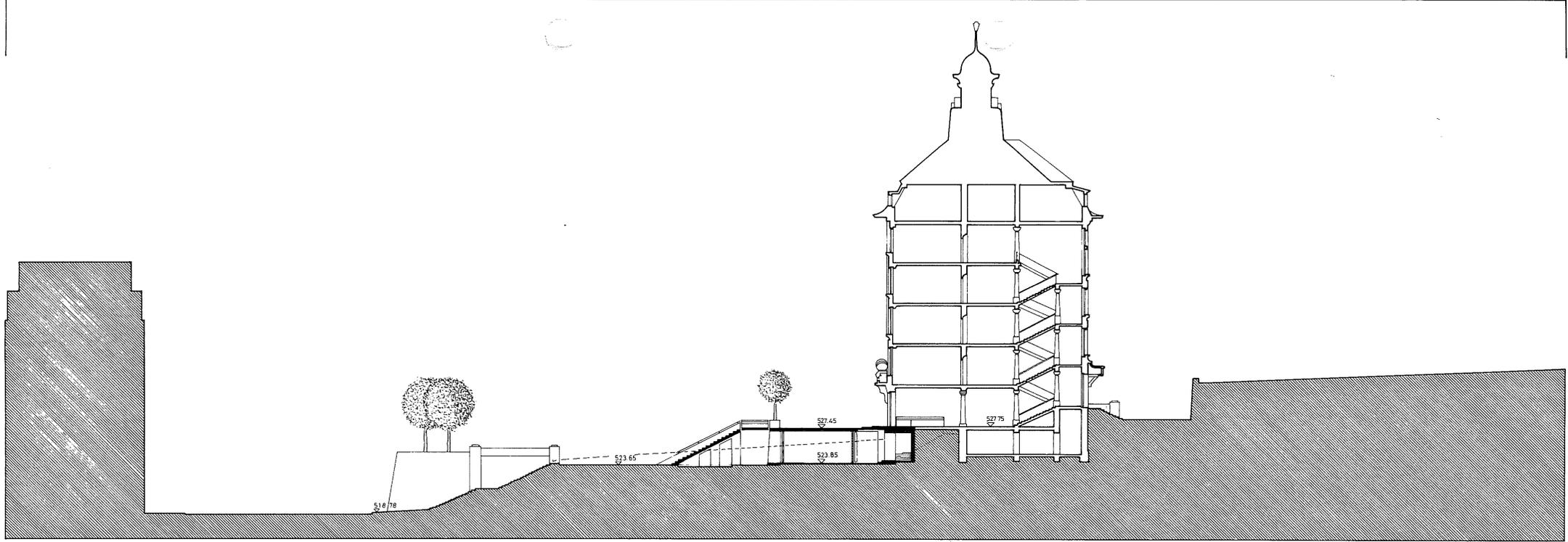
FACADE EST



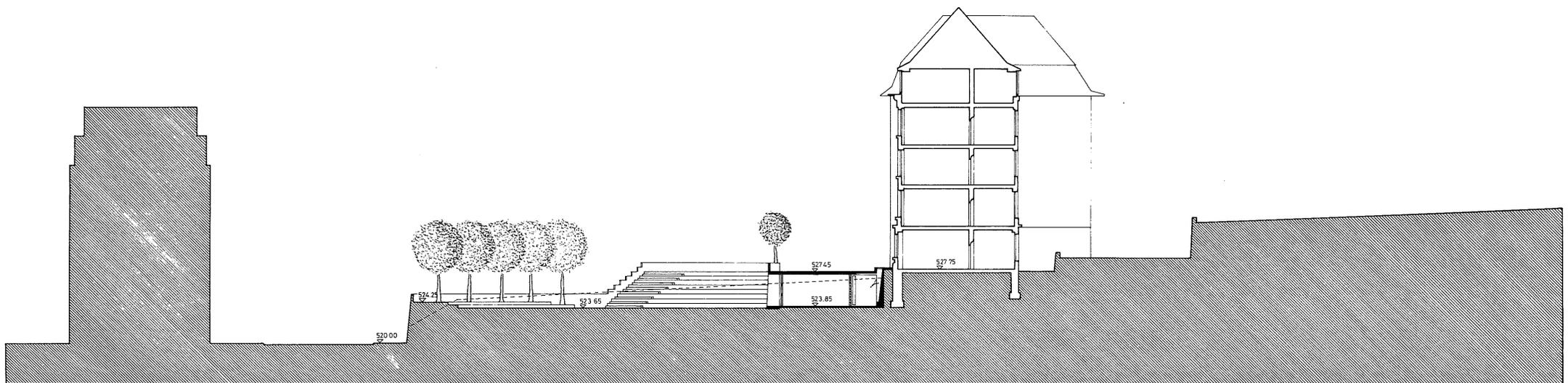
COUPE A-A

PRE-HAUT

ESC.-L. LOCAUX DES SCIENCES
1:200 5 26.5.89



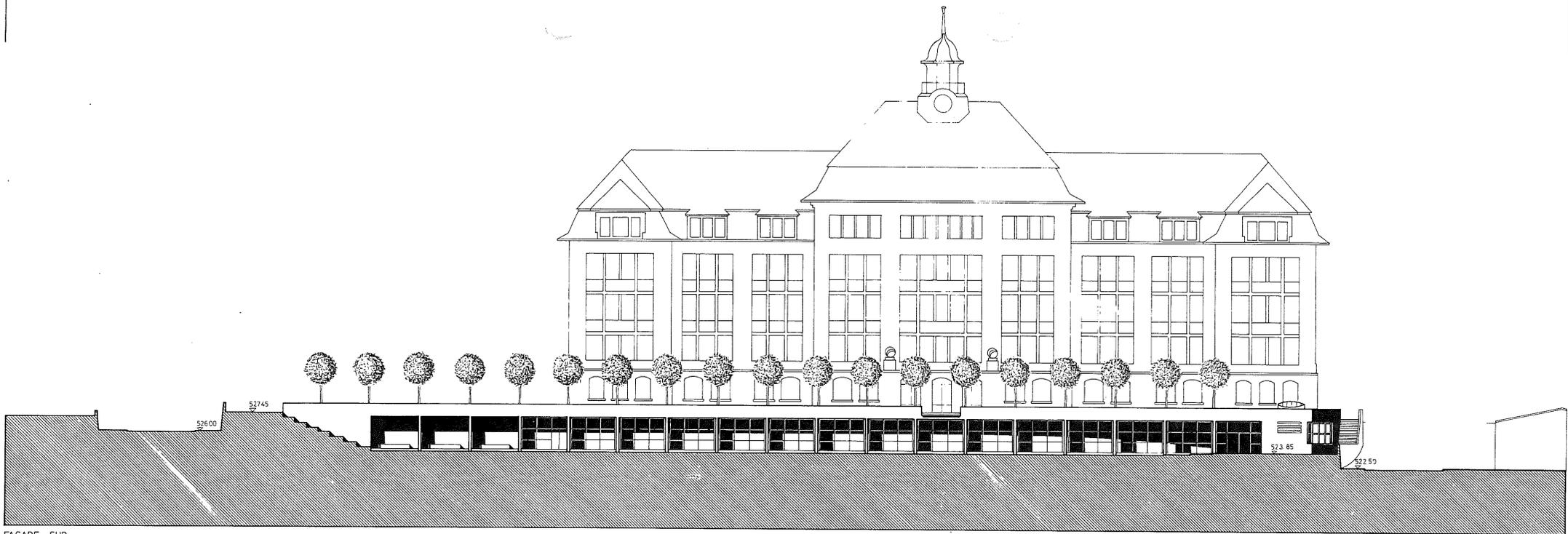
COUPE B - B



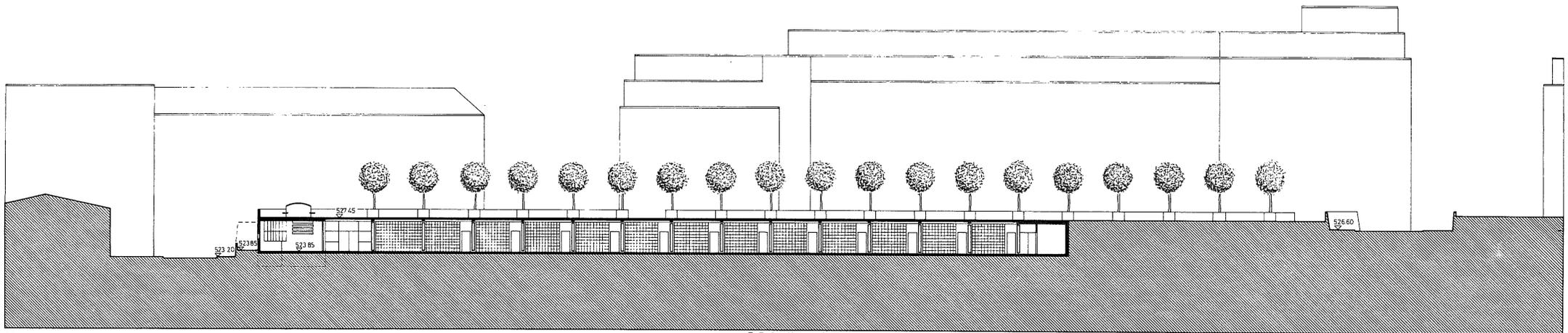
COUPE C - C

PRE-HAUT

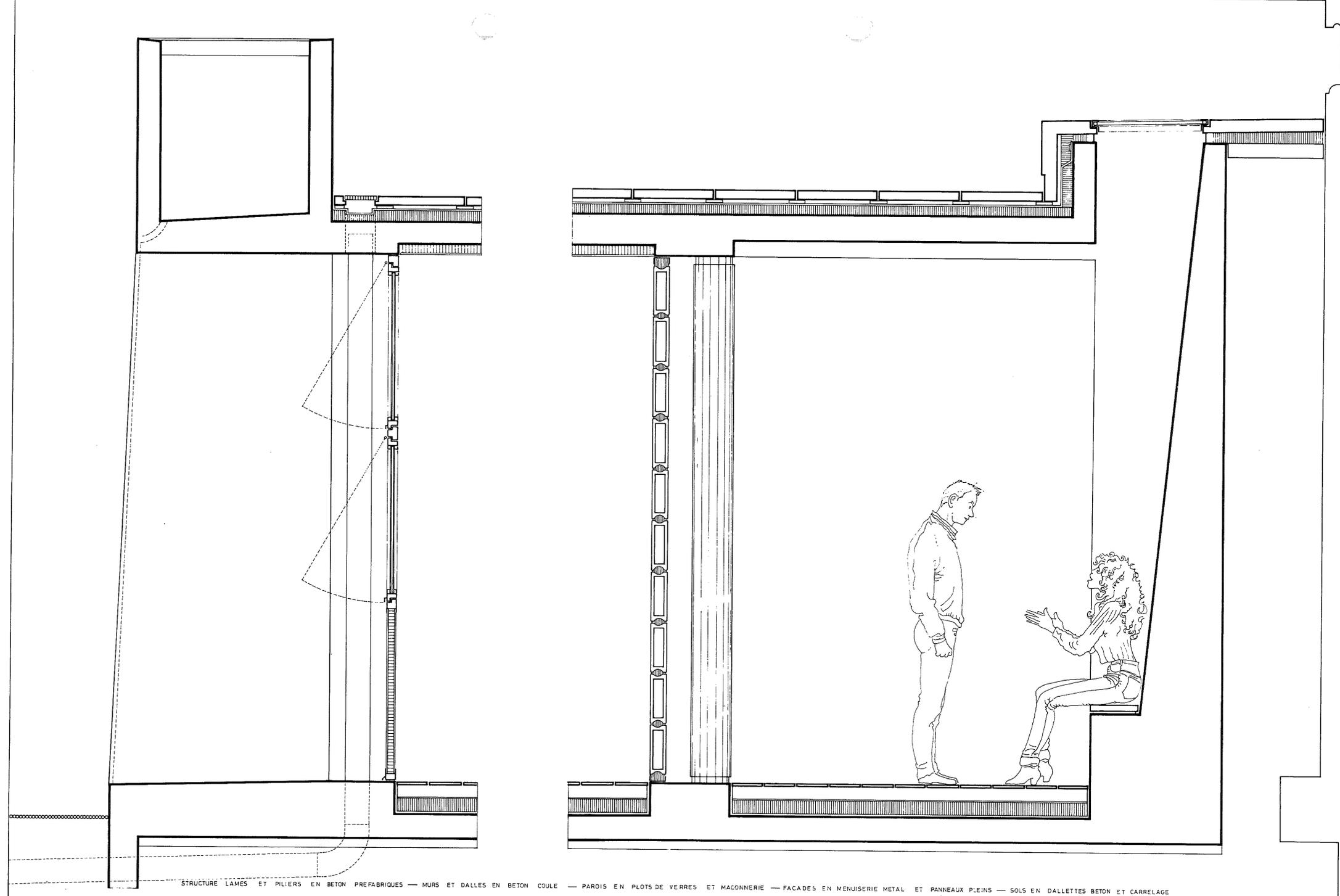
ESC-L. LOCAUX DES SCIENCES
1:200 6 26.5.89



FACADE SUD



COUPE D - D



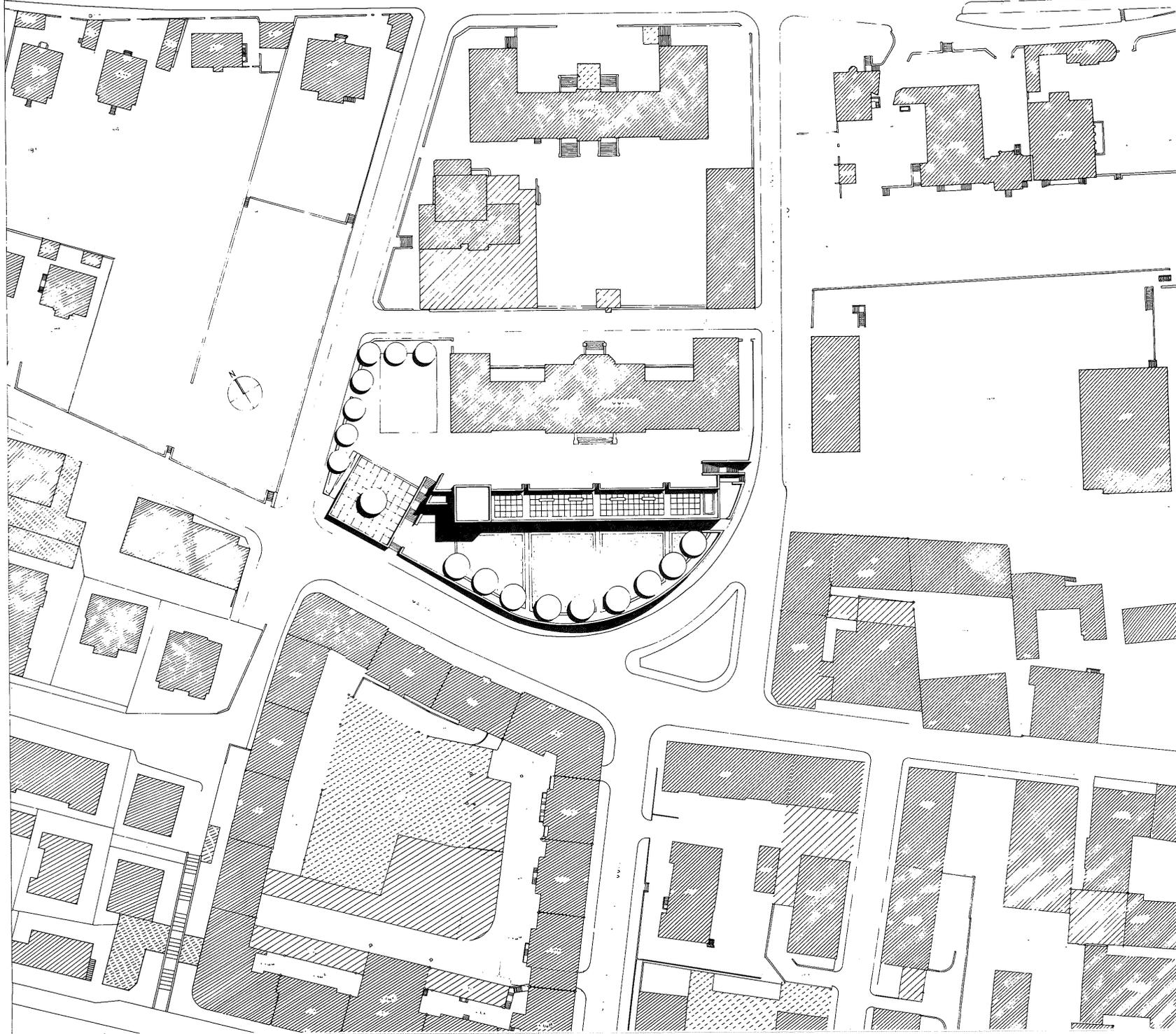
STRUCTURE LAMES ET PILIERS EN BETON PREFABRIQUES — MURS ET DALLES EN BETON COULE — PAROIS EN PLOTS DE VERRES ET MACONNERIE — FACADES EN MENUISERIE METAL ET PANNEAUX PLEINS — SOLS EN DALLETTES BETON ET CARRELAGE

PRE-HAUT

ESC-L. LOCAUX DES SCIENCES

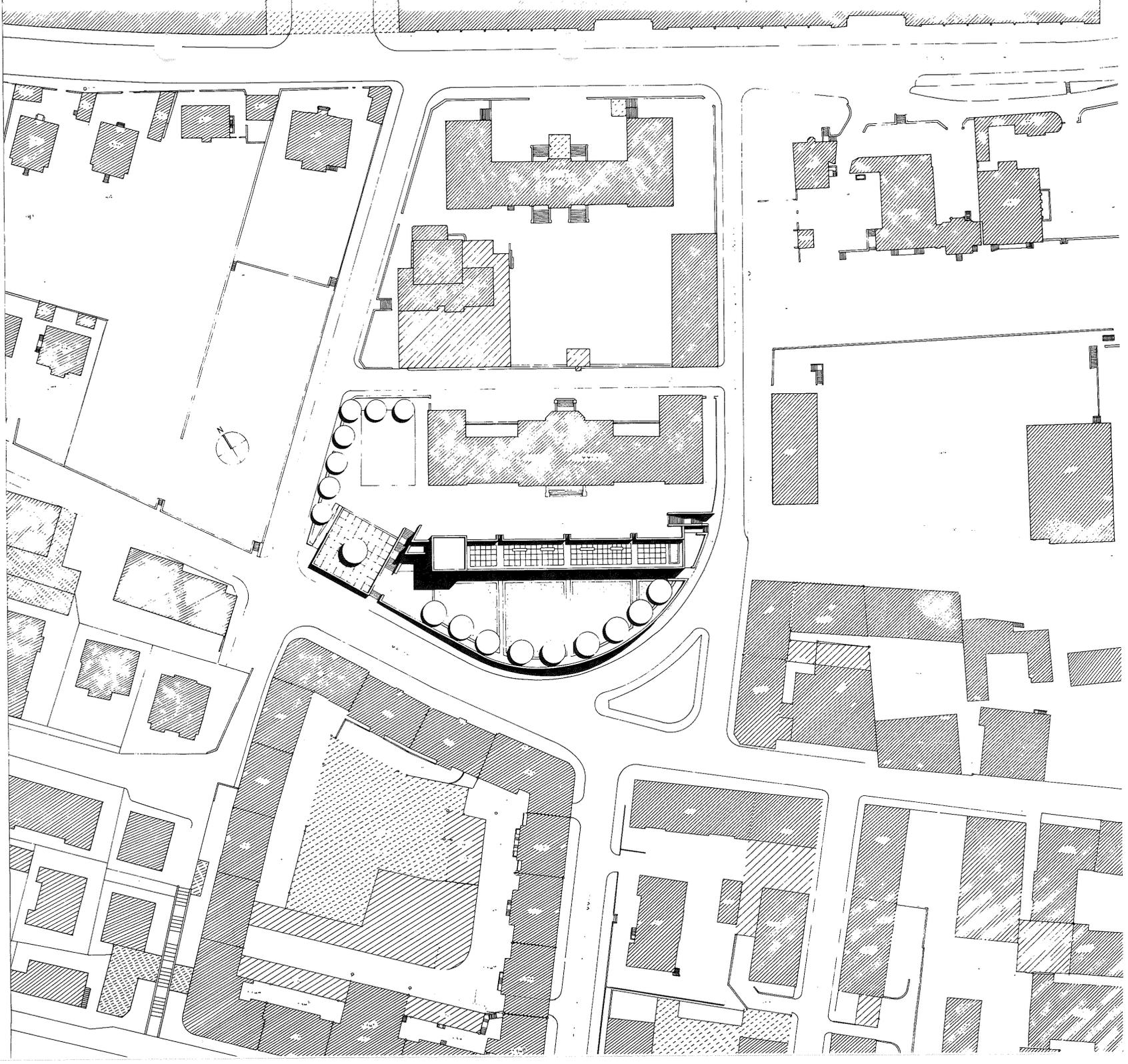
1:10 8 26.5.89

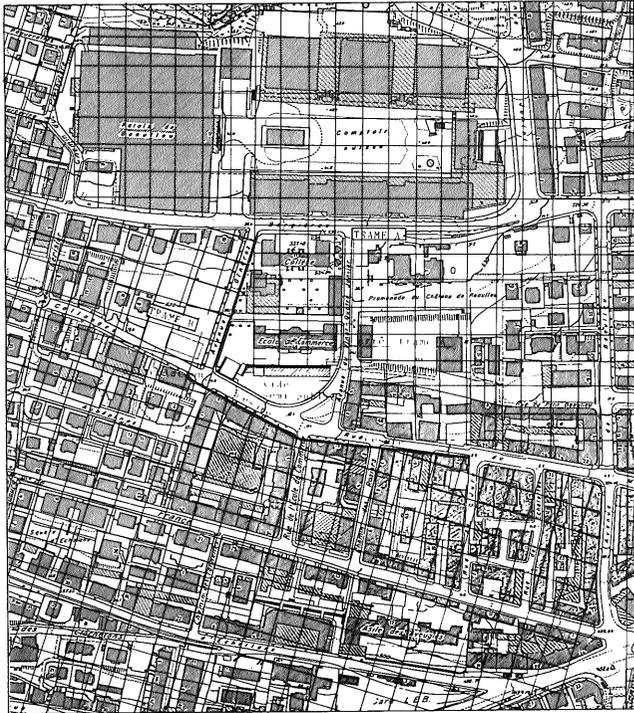
ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE DE LAUSANNE
PLAN DE SITUATION



ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE DE LAUSANNE
PLAN DE SITUATION

1:1000
1:500
1:200
1:100
1:50





IMPLANTATION

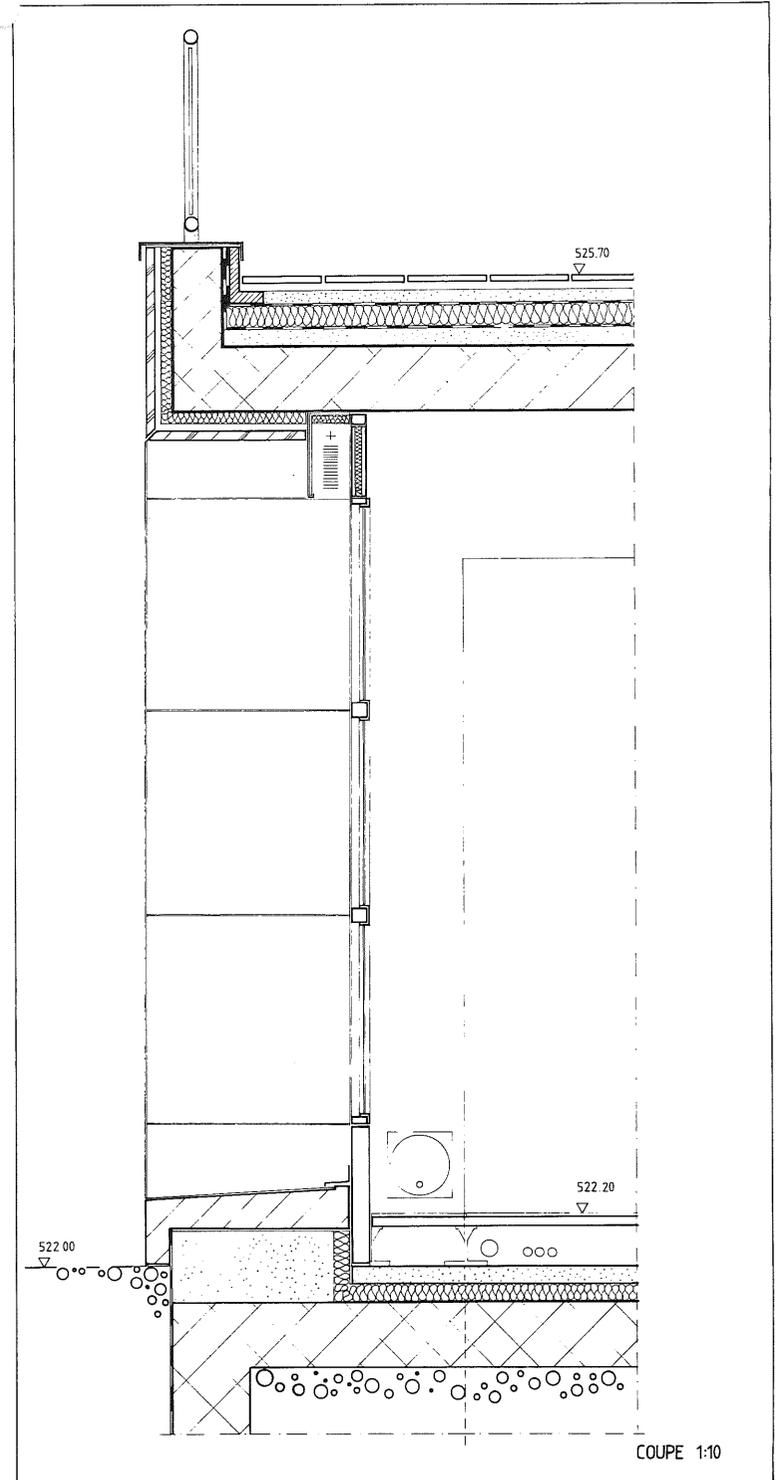
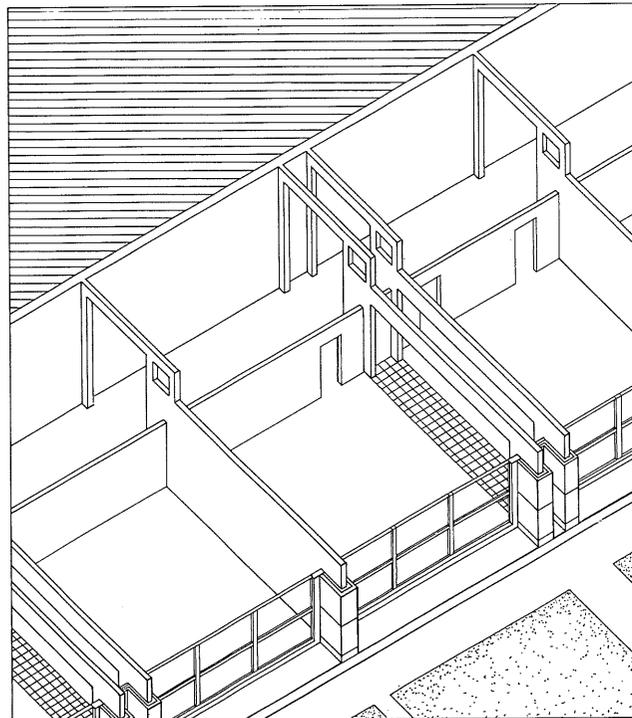
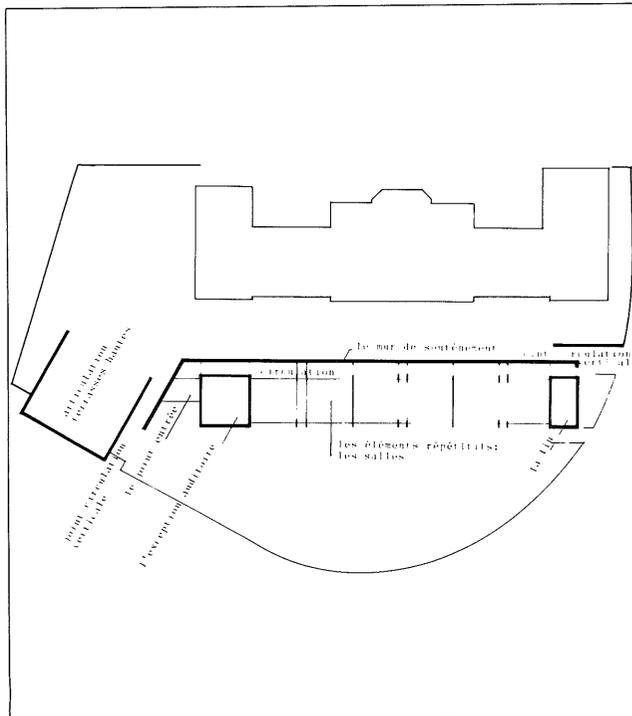
- Le périmètre d'intervention se trouve à l'articulation des géométries des trames A, B et des coupures de l'av. Collonges et du Maupas
- L'annexe termine la trame A et s'inscrit dans la même géométrie
- Le "carré terrasse" articule toutes les directions des différentes plates-formes
- Toutes ces différentes géométries se réunissent et s'articulent dans le vide du parc proposé comme élément réunificateur au niveau de la ferme et de la fonction (espace semi public, semi école)

ELEMENTS STRUCTURANTS

- L'annexe s'insère dans le remodelage global du périmètre. L'esplanade devant le bâtiment est restructurée en plusieurs terrasses. Le nouveau bâtiment est élément constitutif des terrasses.
- Les éléments structurants :
 - * Le mur de soutènement déterminant la circulation
 - * Le joint entre le mur et l'auditoire devient l'entrée
 - * L'exception : l'auditoire s'exprime comme un plein
 - * Le système répétitif des lames où s'insèrent les classes
 - * La fin, élément exprimé comme un plein contenant des services
 - * La terrasse basse : le parc élément urbain de liaison entre l'école et la ville
 - * La terrasse plus basse pour les salles crée un décrochement qui permet l'existence d'un "auvent" devant le mur

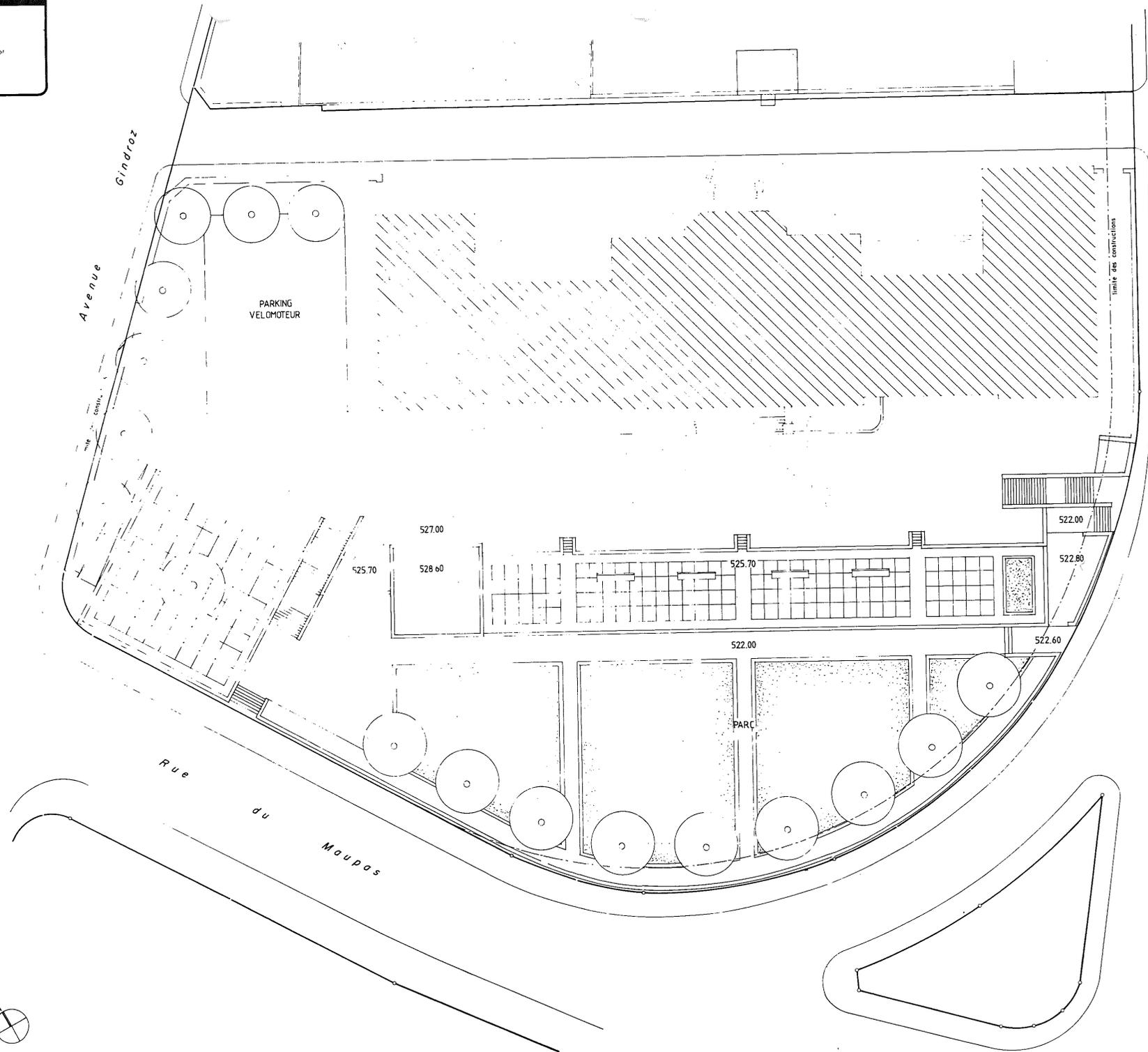
PARTI CONCEPTUEL

- Le mur de soutènement estaque de pilastres devant lequel s'inscrit un système de circulation de lames s'ouvrant vers la lumière
- L'identification des unités par un système répétitif composé d'un déboullement des lames où s'insèrent les chapelles et de deux murs marquant la fin de l'unité
- La façade se compose d'un jeu de pierres réminiscent l'élément mineur d'un mur de terrasse

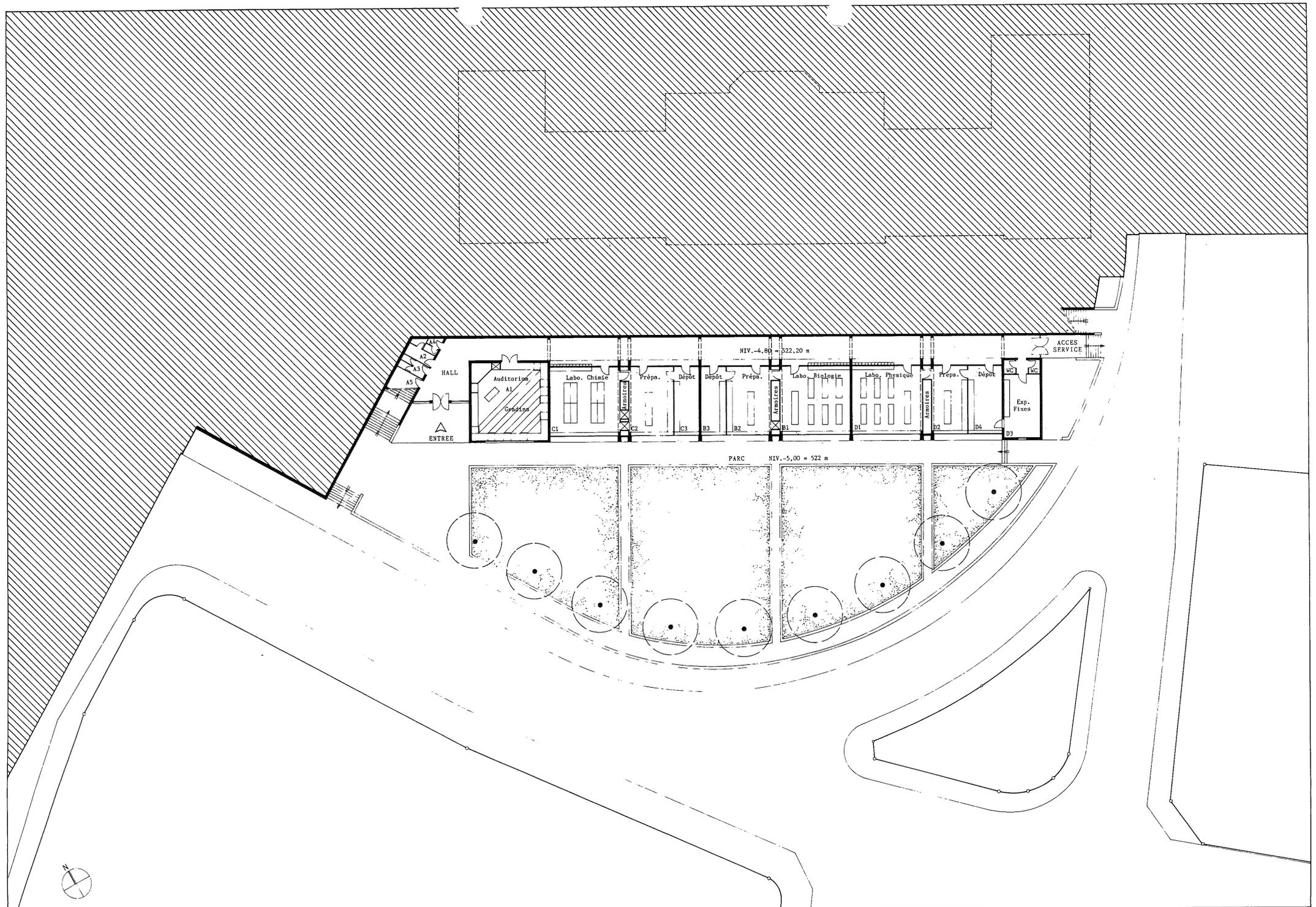


COUPE 1:10

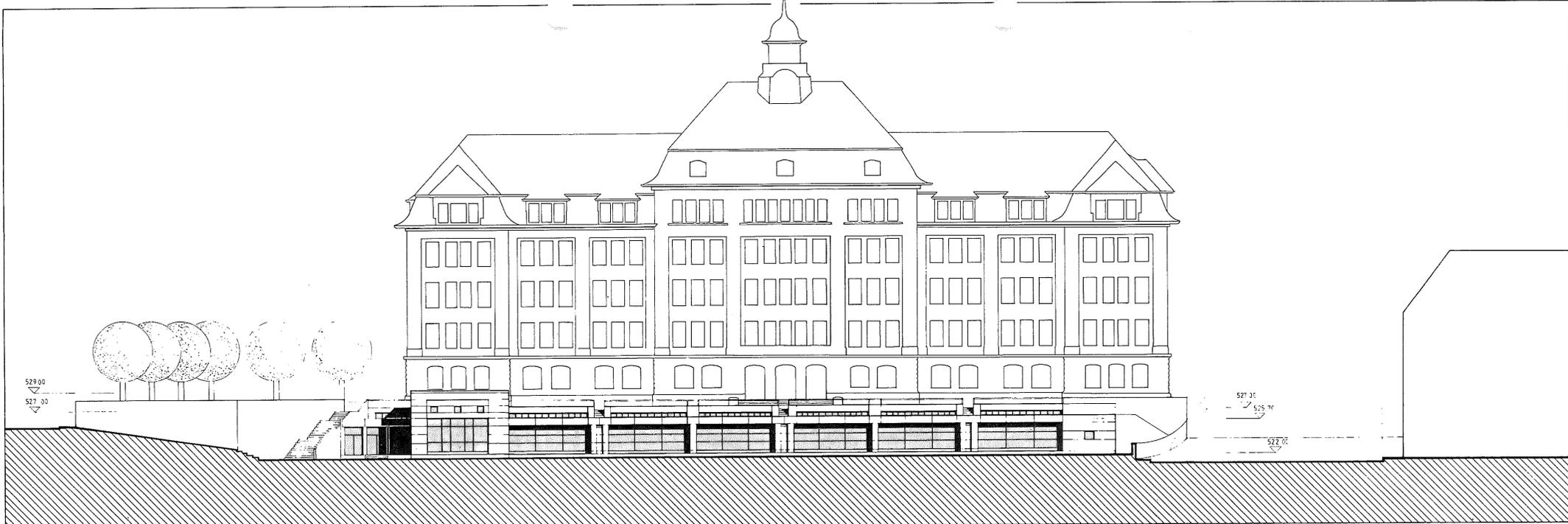
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
DE LAUSANNE
PLAN GENERAL DE SITUATION



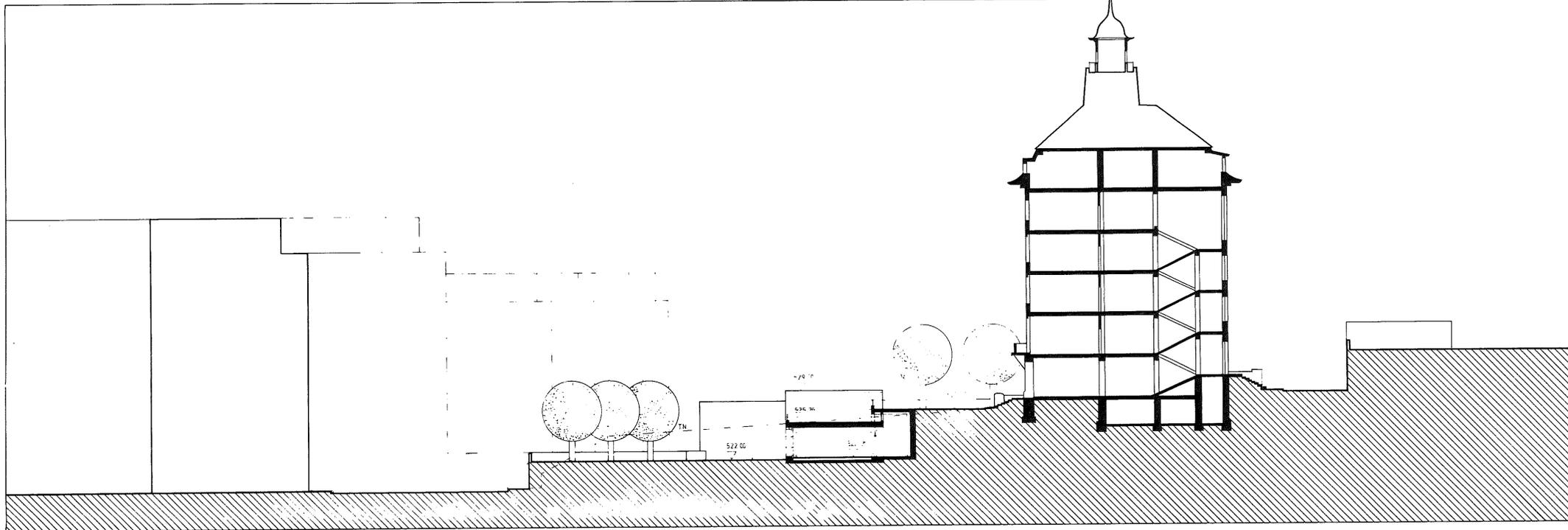
Avenue du Vingti-Quatre Janvier



PLAN DU REZ INFÉRIEUR



ELEVATION SUD-OUEST



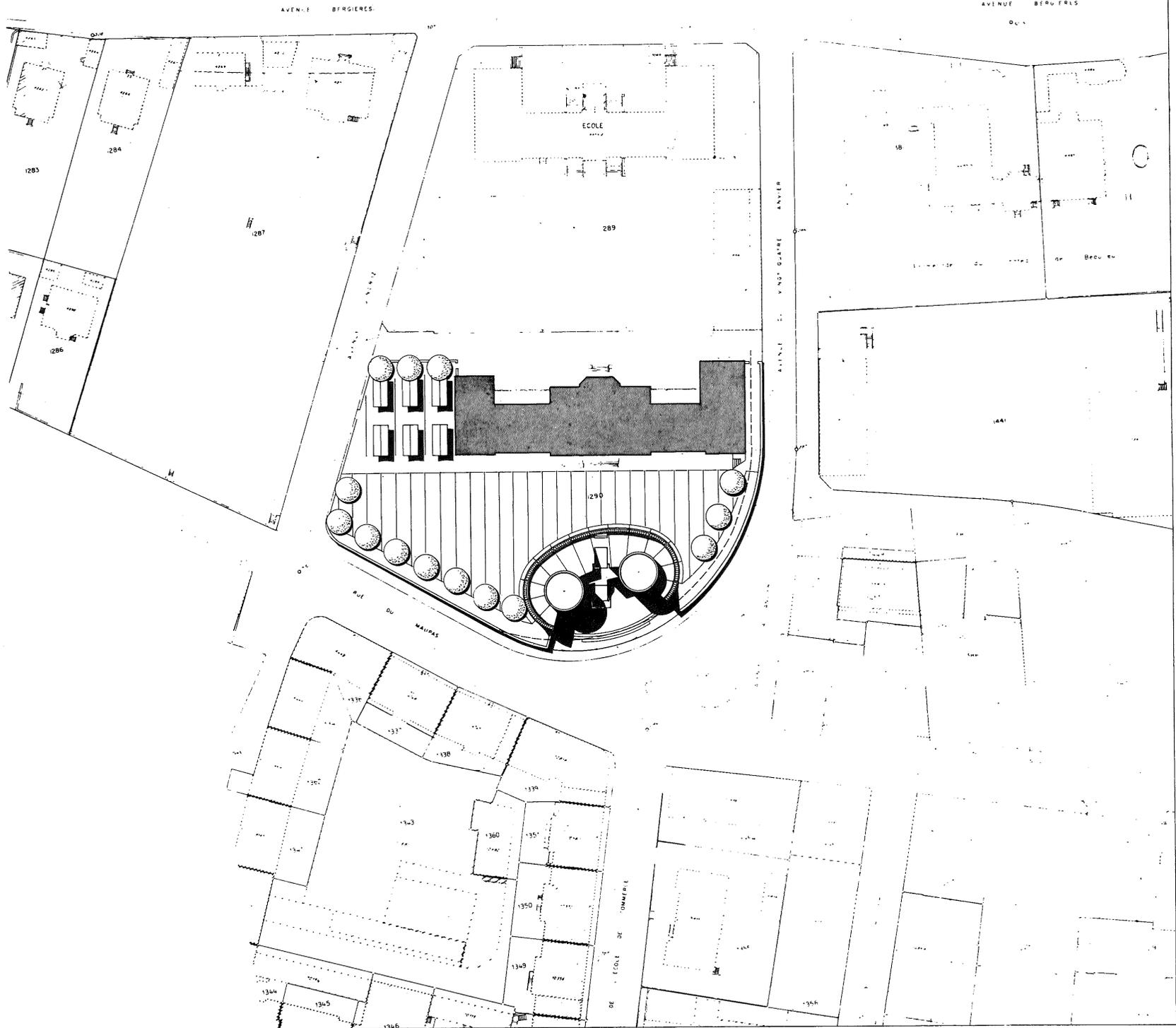
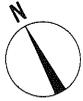
COUPE TRANSVERSALE

ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE DE LAUSANNE
PLAN DE SITUATION

bât n°	
plan n°	
éch.	modif.
format	
date	
dess.	

Empty rectangular box for additional information.

PLAN MASSE 1:500



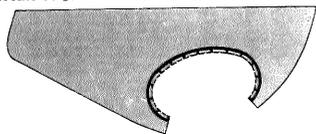
PARTI ARCHITECTURAL ET URBAIN

En investissant ponctuellement LE SOCLE de l'école existante avec les nouveaux éléments du programme, le projet est prétexté à :

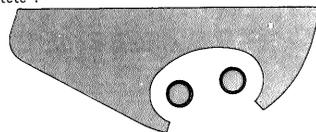
- FAIRE VIVRE LA FORTE DIFFERENCE DE NIVEAUX le long de l'accès vertical (ACCENTUATION DE LA PORTE SUD de l'Ecole). Toutefois l'escalier est le seul accès sud à PRENDRE NAISSANCE DIRECTEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE.
- IDENTIFIER L'ECOLE EXISTANTE qui n'a actuellement que peu ou pas de relation avec le transit du CARREFOUR, avec la VILLE.
- DONNER A CETTE INSTITUTION UNE VOCATION D'OUVERTURE VERS LA VILLE, par voie de conséquence.
- RESPECTER LA TYPOLOGIE caractérisée du bâtiment existant (FRONT INSTITUTIONNEL) ET LE CONCEPT D'HORIZONTALITE de l'esplanade qui en découle (plan préparé pour recevoir l'INSTITUTION); VOIRE LE RENFORCER.
- RECONNAITRE UNE 5ème FACADE (ESPLANADE) ET AGIR SUR SON TRAITEMENT POUR REVELER LES CONCEPTS EMIS :
 - en premier lieu :
 - . ORIENTATION REAFFIRMEE VERS LA VILLE du plan horizontal prolongeant le front institutionnel
 - . POINT DE TENSION à l'entrée sud du plan horizontal
 - en second lieu :
 - . REORGANISATION DU PARC A VELOS en prolongation stricte du front construit
 - . EXTERIORISATION de la CAFETERIA pour agrémentation

PARTI CONSTRUCTIF

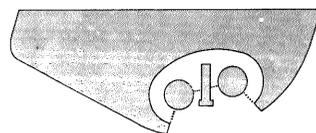
MATERIAU LOURD PLEIN — Encêtre en voilage préparant la poche recevant le nouveau programme, l'expression de sa structure permet d'insérer un puits périphérique de lumière de manière à le révéler. Il vient s'inscrire en continuité du mur de soutènement existant et garde son aspect très brut et naturel : **BETON APPARENT**



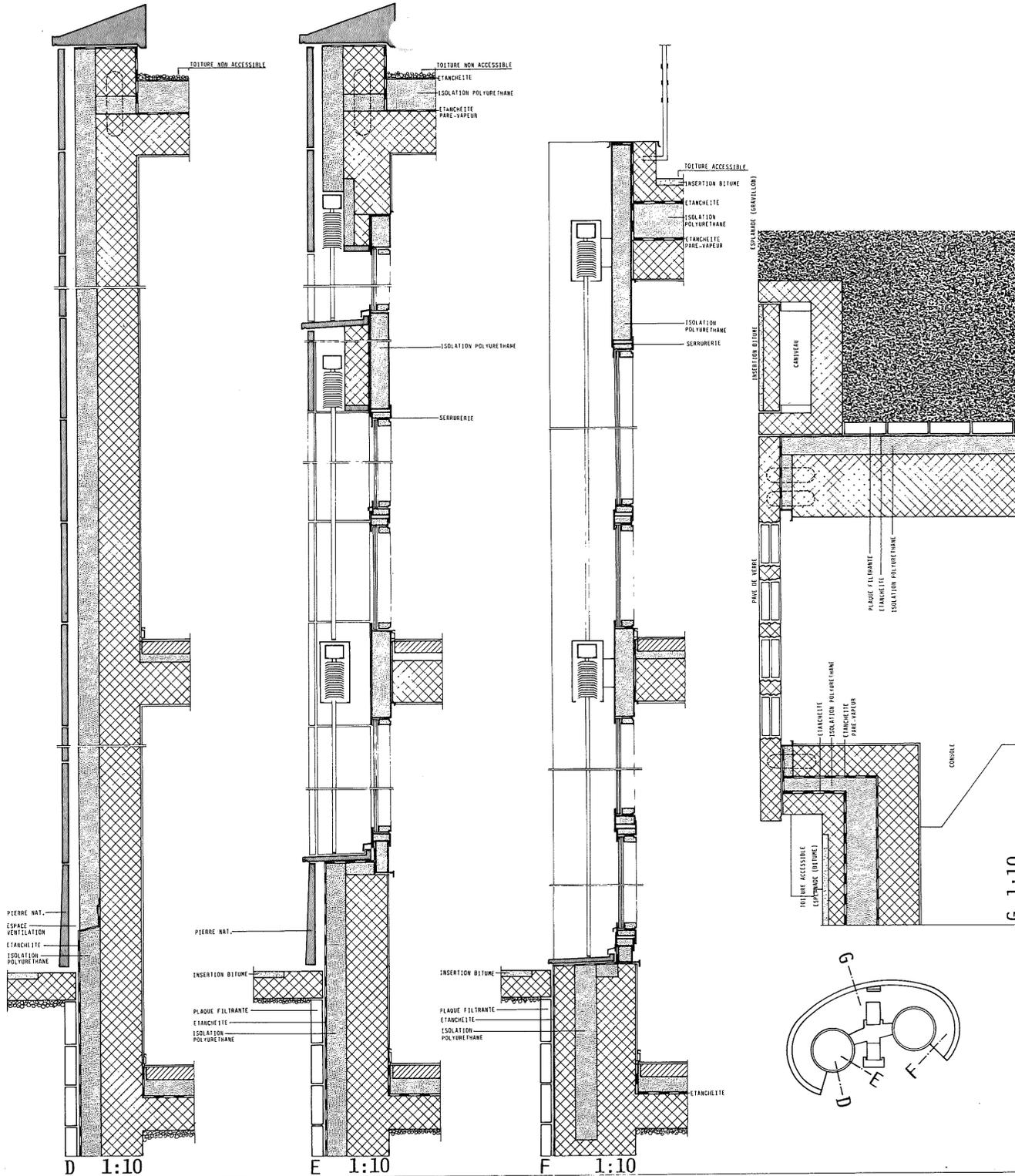
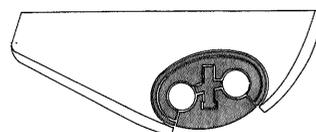
MATERIAU LOURD AJOURÉ — 2 cylindres occupés par les espaces dominants du programme flanquant l'escalier d'accès. Ils viennent s'inscrire comme éléments révélateurs du tout et portent en eux l'idée d'émergence spatiale de cette poche. Il convient de leur donner un aspect de pureté, de netteté : **PIERRE NAT. MODULAIRE BRILLANTE ET CLAIRE**



MATERIAU LEGER INTERSTITIEL — servant d'articulation et de forte pénétrante de lumière (lieux de préparation et lieux d'accueil). Ce tissu vient s'inscrire comme élément de liaison extrêmement ajouré : **SERRURERIE LEGERE ET VITRERIE**



MATERIAU D'AMENAGEMENT EXTERIEUR — Succession de plans horizontaux de la rue à l'esplanade (l'escalier en fait partie). Il convient de souligner l'image de ces plans successifs et de les lier par un même traitement : **CADRE DE BETON APPARENT AVEC INSERTION DE BITUME (EVENT. COLORE)**



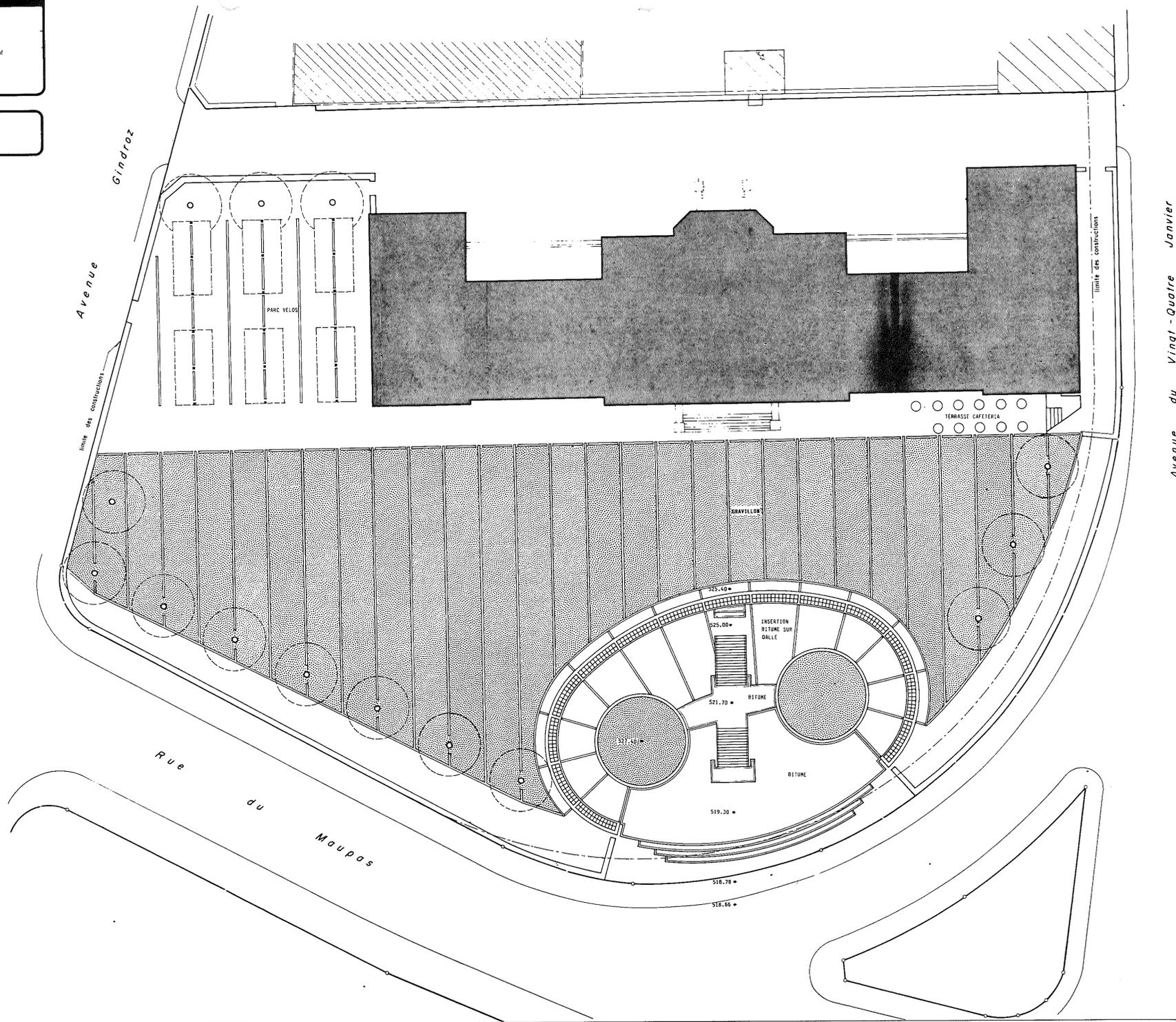
G 1:10

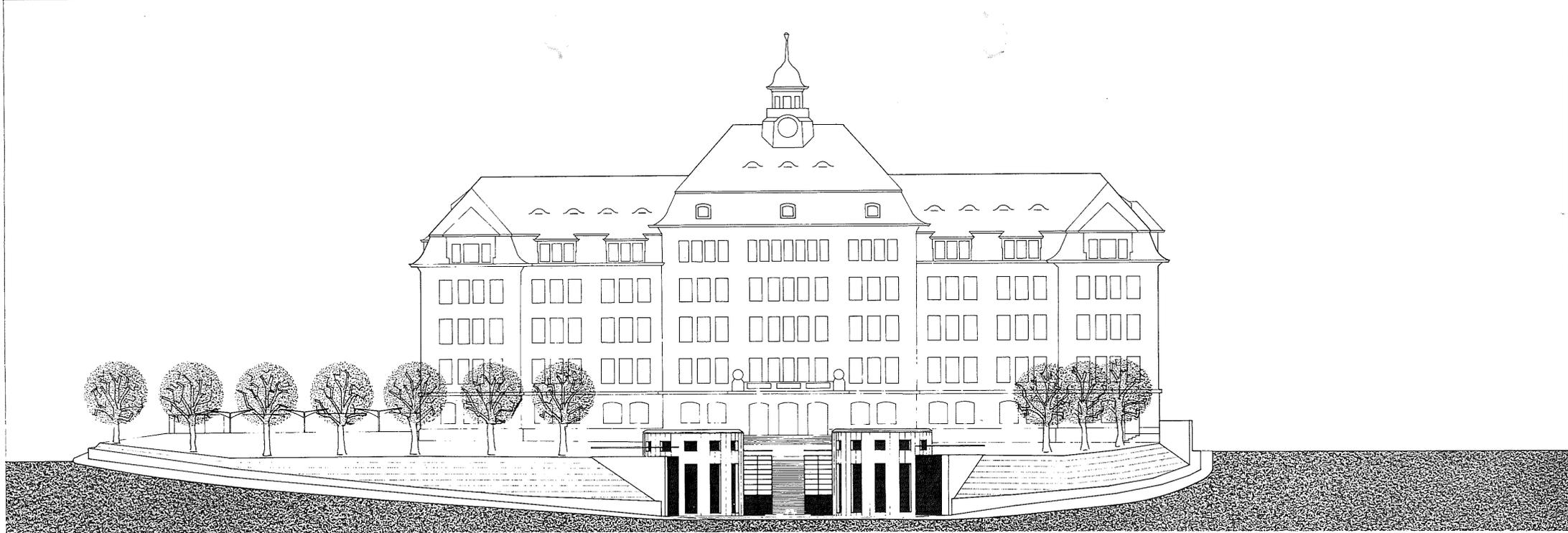
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
DE LAUSANNE
PLAN GENERAL DE SITUATION

bât n°	
plan n°	
sch.	
format	
date	
dess.	

Plan de base dressé par Jacques VAUTIER, géomètre officiel à Cully et à Lutry

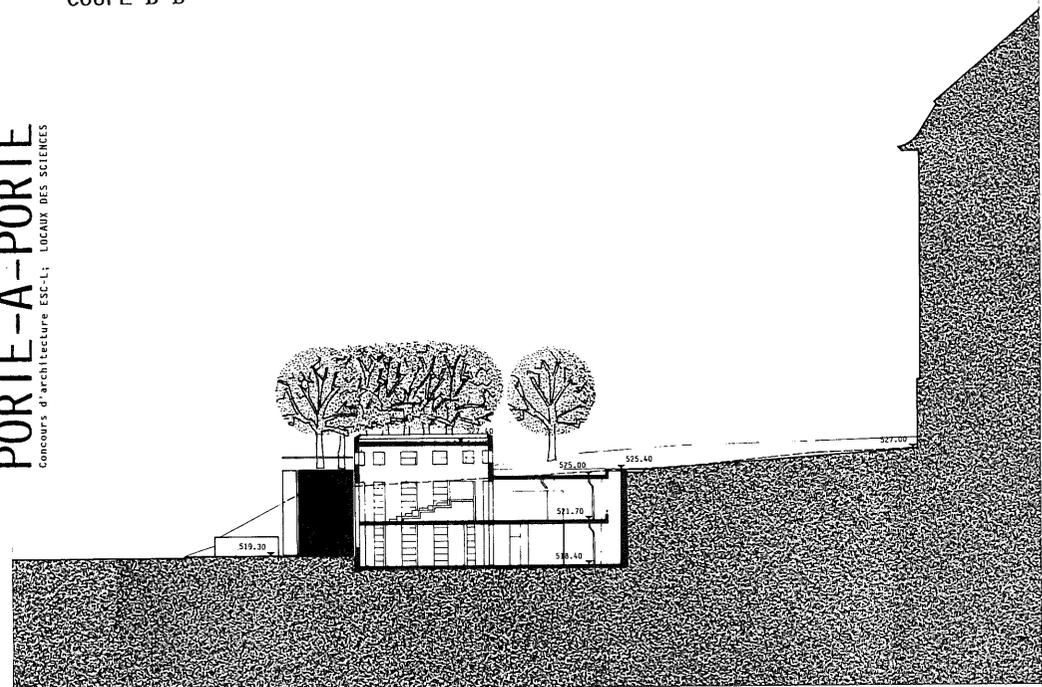
PLAN DE TOITURE 1:200
AMENAGEMENTS EXTERIEURS



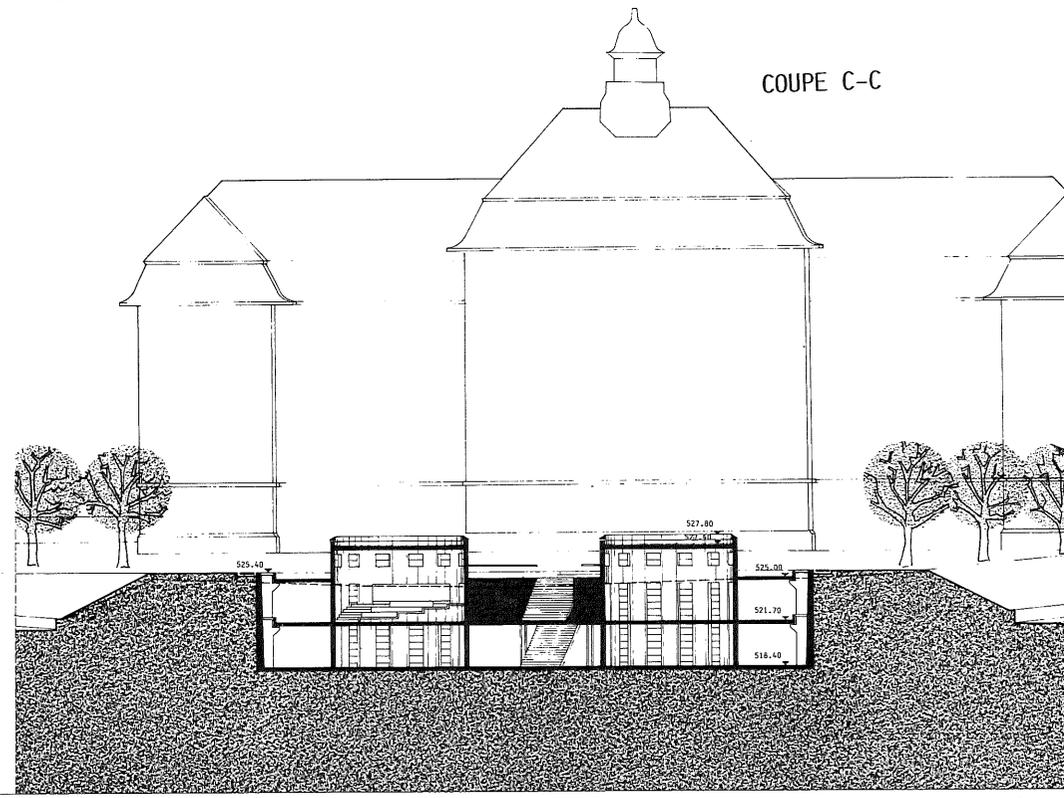


ELEVATION SUD

COUPE B-B



COUPE C-C



PORTE-A-PORTE
 concours d'architecture ESC-LI - LOCAL DES SCIENCES